



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 062 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 18 février 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 février 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des Canadiens, notamment des habitants de ma circonscription, Mississauga-Sud, au sujet de la recherche sur les cellules souches.

Les pétitionnaires font remarquer à la Chambre que les Canadiens appuient la recherche éthique sur les cellules souches, qui s'est déjà révélée prometteuse pour le traitement et la guérison de maladies débilitantes. Ils signalent que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, aussi appelées cellules souches adultes, a fait de grands progrès sans les complications du rejet immunitaire et sans les problèmes éthiques associés à l'utilisation de cellules souches embryonnaires.

Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à soutenir les mesures législatives en faveur de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter, au nom de mes électeurs de Yellowhead, une pétition concernant la pornographie juvénile. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui glorifie la pédophilie.

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui plusieurs milliers de signatures provenant de la province de Québec et du Québec profond.

Les soussignés, résidant au Canada, font remarquer à la Chambre des communes ce qui suit, à savoir que toutes tentatives du gouvernement pour relancer l'économie et garantir la sécurité économique aux Canadiens resteront vaines si le gouvernement fédéral ne reprend pas son pouvoir de créer de l'argent sans dettes et sans intérêts pour la bonne marche du pays et le bien-être de tous les citoyens.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de demander au gouvernement de créer l'argent du pays et basent leur demande sur l'abondante production du pays fabriquée par le peuple.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LES INONDATIONS À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Le Président: La présidence a reçu un avis de demande de débat d'urgence de la part du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour porter à l'attention de la Chambre des communes et de tous les Canadiens la situation désespérée dans laquelle se trouvent les habitants de Badger, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Je suis en contact avec certains d'entre eux par l'intermédiaire de mes collègues et amis de Terre-Neuve-et-Labrador. La tragédie qui frappe ces gens est incroyable. Leurs cuisines sont recouvertes de glace. Plus de 1 000 personnes sont déplacées.

Initiatives ministérielles

Elles savent que le gouvernement provincial, grâce à son organisme d'intervention d'urgence, fait tout ce qu'il peut. Elles veulent savoir quelle sera la réponse du gouvernement fédéral et des parlementaires face à la grave crise qu'elles vivent. Ces gens ne savent absolument pas quand on leur permettra de rentrer chez eux. Ils ne savent absolument pas à combien s'élèvent leurs pertes. Ils ne savent absolument pas ce qui les attend.

Je pense qu'un débat d'urgence à la Chambre des communes enverrait aux bonnes gens de Badger, à Terre-Neuve-et-Labrador, le message clair que le Parlement se préoccupe de leur sort. Nous pourrions donner des conseils au gouvernement pour qu'il puisse assurer à ces gens que les parlementaires feront tout ce qui est en leur pouvoir pour évaluer la situation et répondre à leurs besoins immédiats.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: La présidence est au courant de la situation décrite par le député. Tous les députés partagent les préoccupations du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore en raison de la couverture médiatique importante qu'a reçue la situation. Je suis sûr que tous les députés apprécient la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les habitants des localités touchées par la crise.

Par ailleurs, après avoir étudié la lettre du député, écouté ses commentaires et examiné les décisions de mes prédécesseurs dans les affaires de ce genre, je suis d'avis que, pour le moment, la demande ne répond pas aux exigences du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 février 2003, de la motion: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole sur le projet de loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique).

Nous savons que le premier ministre du Canada et le leader du gouvernement à la Chambre des communes ont présenté un projet de loi pour mieux régir le financement des partis politiques et des candidats, afin d'accroître l'équité et la transparence et redonner confiance aux Canadiens dans nos institutions publiques.

Des changements fondamentaux au régime de financement des élections fédérales sont requis pour chasser la perception des Canadiens voulant que les grandes sociétés et les syndicats exercent une influence indue lorsqu'ils donnent d'importantes sommes d'argent pour obtenir un traitement de faveur et que cela est réciproque.

Cinq provinces ont déjà une loi qui limite les contributions politiques des individus et surtout la province de Québec qui depuis plusieurs années, sous le règne de René Lévesque, a présenté une loi sur le financement qui est populaire. Deux de ces provinces interdisent aux sociétés et aux syndicats de faire des dons.

Des voix: Bravo!

M. Guy St-Julien: Il faut dire ici que les députés du Bloc québécois applaudissent parce qu'ils savent que c'est un excellent projet de loi pour le financement au Québec.

Divers pays comme les États-Unis et la France imposent aussi un plafond aux contributions politiques. Le projet de loi C-24, qui prévoit limiter les contributions, donnera suite à l'engagement visant à assurer une déclaration claire et complète des contributions et des dépenses.

Les Canadiens ont le droit d'être informés et d'accéder à cette information, de la même manière que les Canadiens, Canadiennes et les Québécois apprennent aujourd'hui, de quelle manière les députés de cette Chambre dépensent depuis plusieurs années les fonds publics pour leur bureau et leurs déplacements à la Chambre des communes, et dans le Canada et au Québec.

Le gouvernement a l'obligation de faire preuve de leadership afin de rétablir les fondements de notre gouvernement démocratique. Le gouvernement entend exercer ce leadership.

En tant que législateurs, nous avons tout intérêt à nous attaquer de front à cette question, non seulement pour le bien de notre gouvernement, mais aussi pour celui des gouvernements futurs, quelles que soient les allégeances politiques.

Plusieurs personnes ont dit que le premier ministre a poursuivi l'oeuvre de René Lévesque; c'est vrai. Ottawa limite pour la première fois les dons aux partis politiques. Les grandes entreprises n'auront plus le droit de donner un sou aux partis politiques et les dons des particuliers seront plafonnés. Ottawa s'est finalement décidé à imiter le Québec et le Manitoba pour encadrer le financement du processus électoral.

Ainsi, les individus devront limiter leurs dons à 10 000 \$ par année. Les entreprises et les syndicats, eux, sont presque complètement écartés du système. Ils n'auront le droit de verser que 1 000 \$ par année, et encore, uniquement à des candidats individuels ou à des associations de comté. Ils ne pourront plus verser d'argent directement à un parti politique. La limite de 1 000 \$ s'appliquera à l'ensemble des filiales d'une entreprises ou des sections affiliées d'un syndicat.

L'idée, c'est de décourager les grandes entreprises à financer les élections, tout en permettant aux petits commerçants du coin, aux dépanneurs voisins ou à l'entreprise de nettoyage à sec du beau-frère d'encourager leur député.

Le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre des communes l'ont bien expliqué. Le ministre responsable a déclaré:

Ça ne veut rien dire pour les grandes entreprises. Disons que je m'appelle Impérial Lord et qu'il y a 301 candidats au Canada. Quelle différence ça fait si je leur envoie 12 \$ chacun? Ça ne veut rien dire, mais ça permet en même temps au dépanneur du coin, qui est incorporé, d'acheter deux billets pour le dîner annuel du député.

À ceux qui brandissent les contournements de plus en plus fréquents dans la loi québécoise pour prouver que de telles limites seront inutiles, Ottawa répond qu'il a perfectionné le modèle de René Lévesque.

On a regardé ce qui est arrivé au Québec en 1977. La limite était de 3 000 \$. En dollars d'aujourd'hui, c'est environ 10 000 \$. Certains disent que c'est une erreur, mais en fin de compte ce n'est pas une erreur car si on considère l'indexation, aujourd'hui cela représente à peu près 10 000 \$.

Des mesures anti-contournement sont prévues à la loi. Les peines peuvent atteindre 5 000 \$ d'amende ou cinq ans de prison. La limite semble haute lorsqu'on sait que le don moyen en 2001 était de 591 \$, entreprises ou particuliers confondus.

Il y a aussi une transparence accrue. La loi vise à boucher le fameux trou noir qu'a si souvent dénoncé le directeur général des élections, M. Jean-Pierre Kingsley.

•(1015)

En effet, les limites s'appliqueront aussi dans le cas des courses à l'investiture et des courses à la chefferie des partis politiques. De même, les associations de circonscription, jusqu'à présent exemptées de faire rapport de leurs sources de revenus en dehors des campagnes électorales, devront désormais jouer cartes sur table en tout temps.

Je suis d'accord avec cela. Dans notre association de comté, il faudrait faire rapport chaque année au directeur général des élections au Canada, à savoir de quelle manière on dépense l'argent venant des contributions.

Dans ces trois cas, il faudrait remettre des rapports annuels au directeur général des élections. Tout l'argent servant de près ou de loin aux élections sera ainsi comptabilisé de façon publique.

Notre principe numéro un est la divulgation totale. C'est fini les trous noirs et l'argent donné sous la table. Le leader du gouvernement à la Chambre l'a mentionné. Il a donné un exemple, à savoir que la compagnie ABC1234 inc. a donné une contribution électorale. «Où est la transparence là-dedans?» a-t-il lancé en faisant référence aux nombreuses compagnies à numéro qui contribuent aux partis politiques.

En contrepartie de ces limites, l'État financera davantage les partis politiques qu'il ne le fait à l'heure actuelle. Il en coûte actuellement 39 millions de dollars canadiens. Il faudra ajouter 23 millions de dollars par année et 40 millions de dollars lors des années électorales.

Ainsi, les candidats devront avoir récolté 10 p. 100 des voix au lieu de 15 p. 100 pour se qualifier au remboursement de la moitié de leurs dépenses électorales. De même, les partis politiques se feront rembourser non plus 22,5 p. 100 de leurs dépenses électorales, mais bien 50 p. 100. C'est complètement nouveau au palier fédéral.

Si un parti politique a reçu plus de 2 p. 100 des voix lors d'un scrutin, il obtiendra de l'État un versement de 1,50 \$ pour chaque vote obtenu et ce, chaque année pour les prochaines élections fédérales.

[Traduction]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, je voudrais me pencher sur le sous-amendement et le principe de ce qu'on demande.

La première chose qu'il est important de noter, c'est que le gouvernement, par l'entremise du premier ministre, a dit, sauf erreur, que ce serait un vote de confiance dans le gouvernement. Je ne saurais trouver meilleur exemple d'une paranoïa personnelle. Il est vraiment répréhensible et détestable de considérer cela comme un vote de confiance.

Initiatives ministérielles

La Chambre est censée être l'endroit où nous confrontons nos convictions et où, au sens démocratique, nous discutons de questions, puis nous nous prononçons sur ces dernières au nom des gens que nous représentons. Un bon nombre sinon la plupart des députés libéraux que je connais sont des gens intelligents et compatissants. Mes collègues me reprocheront peut-être de le dire, mais c'est ce que je crois. Je pense que les ministériels sont des gens intelligents et compatissants qui ont promis, lorsqu'ils se sont présentés aux dernières élections et peut-être aux élections précédentes, qu'ils viendraient ici parler au nom de leurs électeurs et les représenter. À leur arrivée dans cette enceinte, ils ont été ramenés à la réalité par le premier ministre qui leur a bien fait comprendre qu'il n'était pas question qu'ils parlent au nom de leurs électeurs. Ils diraient ce que le premier ministre leur ordonnerait de dire.

Dans le cadre de ce projet de loi, qui touche les fondements mêmes de la démocratie en ce qui concerne la tenue de votes, on leur a dit que ce serait une question de confiance, ce qui veut dire que le rejet du projet de loi entraînerait la chute du gouvernement. C'est vraiment une notion ridicule marquée au coin de la paranoïa.

L'Alliance canadienne a toujours cru que des votes de cette nature devraient être tenus librement et que les travaux de la Chambre devraient être menés comme les affaires d'une petite entreprise ou d'une société du secteur privé. En fait, lorsque les organismes bénévoles et caritatifs se réunissent dans toutes les régions du pays, les intéressés ont des points à l'ordre du jour dont ils discutent et sur lesquels ils se prononcent. Si un point en particulier est rejeté, l'entreprise elle-même ne s'effondre pas. L'organisme bénévole ne s'évapore pas. On passe simplement au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

Je crois qu'il serait utile pour le premier ministre dans le cas de ce projet de loi de dire qu'il ne va pas imposer cette notion antédiluvienne de la démocratie.

Il existe dans le monde des régimes où ceux qui n'appuient pas le chef autocratique perdent leur emploi ou d'autres choses. C'est ce qui se produit ici. Si les députés libéraux n'appuient pas le premier ministre, ils risquent de perdre leur emploi. La menace d'un vote de non-confiance est nocive, odieuse et devrait être dissipée.

Le projet de loi va au coeur de la démocratie, car il y est question du vote et de l'appui en faveur du parti politique de son choix. Plusieurs propositions ont été faites.

Comme il s'agit là de son projet de loi, le premier ministre dit que les dons que les sociétés et les syndicats peuvent faire à un parti ou à un candidat devraient être très limités. Cela reste à débattre. À mon avis, cette initiative risque toujours de nous faire perdre des libertés.

Si une société ou un syndicat communique de façon transparente avec ses actionnaires ou ses membres, et tient un vote pour déterminer si un certain montant devrait être remis à un parti ou à un candidat à l'échelle locale, provinciale ou nationale, si ces gens en sont au courant et ont la chance de voter et de prendre une décision, de quel droit un gouvernement peut-il usurper leur liberté de choix? Voilà ce qui est à la base de cette initiative. Elle priverait quelqu'un de sa liberté de choix.

Initiatives ministérielles

• (1020)

Elle le ferait en imposant d'importantes restrictions aux entreprises et aux syndicats. Je n'admets pas qu'un syndicat ou une entreprise puisse, à l'insu de ses membres ou de ses actionnaires, prélever une certaine somme pour la remettre à qui que ce soit. Les entreprises devraient être tenues de rendre des comptes aux actionnaires. Cependant, le gouvernement est intervenu et a beaucoup réduit les obstacles qui les empêchaient d'agir ainsi.

On entend toujours dire que la participation des électeurs baisse et que les citoyens se détachent progressivement du processus politique. Puisqu'une partie de cette initiative obligerait les électeurs à contribuer financièrement, et plus que jamais auparavant, au processus politique, elle diminuerait la possibilité que des citoyens s'intéressent volontairement à la politique. On leur retire leurs droits. Chaque électeur du pays devrait verser 1,50 \$ chaque année pour financer tous les partis politiques. Il n'aura absolument pas le choix.

Je sais qu'il existe déjà un système de remboursements. Il était déjà en vigueur avant mon arrivée à la Chambre. J'aurais eu d'autres idées à proposer à l'égard de ce processus. Cependant, je dis que ce processus serait maintenant élargi et que les citoyens seraient obligés de verser leur argent durement gagné à des partis politiques qu'ils n'appuient pas nécessairement.

Tous les citoyens apporteront un appui financier à mes collègues, les députés du Bloc québécois, un parti séparatiste fédéral, qu'ils le veuillent ou non. Tous les citoyens appuieront, par exemple, la position du NPD sur l'Irak, c'est-à-dire une approche unilatérale qui se moque de ce que peuvent dire les Nations Unies. J'ai du mal à croire que des Canadiens pourraient rejeter les principes de l'Alliance canadienne, mais les rares citoyens qui n'appuient pas l'Alliance canadienne seront forcés de le faire, que cela leur plaise ou non. Leurs dollars durement gagnés leur seront enlevés encore plus que maintenant. Les électeurs ne perdront pas leurs droits uniquement en temps d'élections. Chaque année, entre les élections, ils seront tenus, bon gré mal gré, de verser leur argent à des partis politiques qu'ils n'auront pas choisis.

La collecte de fonds est parfois indissociable du rendement personnel et parfois indissociable du rendement général du parti lui-même. Elle entraîne certaines responsabilités, surtout pour le parti au pouvoir, l'obligeant à toujours gouverner efficacement d'une élection à l'autre. En voyant faire le Parti libéral et ses dirigeants, nous savons bien que l'arrogance domine tous leurs gestes, surtout entre les élections lorsqu'ils ne sont pas obligés de consulter l'électorat et de ce temps-ci plus que jamais.

Les libéraux savent que le nombre de votes qu'ils recueillent à une élection entrerait désormais directement en ligne de compte dans le calcul des sommes qu'ils obtiendraient chaque année entre les élections. C'est difficile même à imaginer, et il y a de quoi s'effrayer, mais ils seraient encore moins attentifs et encore plus arrogants envers les électeurs du pays entre les élections qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. C'est une situation que j'ai de la peine à concevoir.

Ce projet de loi illustre clairement la différence entre le libéralisme et le conservatisme. Simplement dit, le libéralisme représente essentiellement une plus grande ingérence dans la vie des citoyens. Le conservatisme représente moins d'ingérence dans la vie des citoyens.

Un célèbre dissident russe, qui avait passé des années en isolement cellulaire dans le goulag, a dit ceci à propos de l'ingérence du gouvernement dans nos vies et de la perte de liberté: «Il ne faut jamais avoir à l'endroit d'un gouvernement davantage de confiance que ce gouvernement a à l'endroit de ses propres citoyens.»

En s'en prenant directement à la démocratie, au processus électoral lui-même, et en privant les citoyens du droit de décider du parti politique auquel ils veulent contribuer, le gouvernement nous dit qu'il ne fait pas confiance à ses citoyens. Le gouvernement fait moins confiance aux citoyens.

Le gouvernement a oublié que c'est avec le consentement de ses citoyens qu'il doit gouverner et il préfère leur dicter où leur argent ira, dans le contexte de la vie politique et de la démocratie elle-même. Vu cette situation, comme le gouvernement ne fait pas confiance à ses citoyens, nous ne devrions pas faire confiance au gouvernement, surtout dans le cas du présent projet de loi.

• (1025)

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui est extraordinairement important parce qu'il concerne la démocratie et la confiance des Canadiens dans leur système électoral. Durant le débat, nous devrions garder à l'esprit le fait que la proximité des États-Unis nous fait oublier que nous avons déjà adopté la plus importante de toutes les règles en matière de financement électoral dans notre pays, à savoir celle qui consiste à limiter le montant que nous pouvons dépenser dans les campagnes électorales.

Au cours d'une visite à l'école Woodrow Wilson, à Washington, j'ai entendu parler des difficultés qu'éprouvent les femmes qui briguent les suffrages des électeurs et je me suis rendu compte que chacune d'elles devait recueillir des millions de dollars pour se porter candidate. J'ai tout de suite pensé qu'ils devraient changer les règles et imposer un plafond aux dépenses électorales. Cela nivellerait les chances, favoriserait une vraie démocratie et permettrait aux gens de tous les milieux de se porter candidats.

Si le projet de loi traite partiellement d'un problème de perception, à savoir que l'argent peut servir à acheter de l'influence, nous devons alors corriger cette impression. Nous devons améliorer le système le plus possible. À l'instar d'une des personnes que j'admire le plus, Ursula Franklin, je pense qu'un bon gouvernement est un gouvernement juste et transparent qui est pris au sérieux par la population. Selon Ursula Franklin, si nous ne réussissons pas à assurer la transparence de nos petites organisations, qu'il s'agisse du conseil d'administration d'une garderie ou d'une paroisse, comment les gens peuvent-ils s'attendre à ce que nous l'assurions au sein du gouvernement? De toute évidence, en tant qu'organe essentiel de la démocratie, le Parlement doit pouvoir compter sur la transparence des partis politiques.

J'estime que le déficit démocratique dans notre pays se manifeste de quatre façons. D'abord, il y a la réforme parlementaire et notre capacité d'écouter les citoyens entre les rendez-vous électoraux sur les questions concernant la démocratie et les ressources utilisées à cette fin. Une autre concerne la réforme des partis. La dernière, dont nous parlons aujourd'hui, concerne la réforme électorale, le financement des campagnes électorales.

Initiatives ministérielles

À mon avis, on joue un jeu lorsqu'on parle de notre proximité des États-Unis, puisqu'on doit se rappeler que certains sénateurs et membres du Congrès consacrent plus de la moitié de leurs semaines à recueillir de l'argent juste pour être à flot. Au Canada, nous avons beaucoup de chance de pouvoir vaquer à nos affaires sans devoir consacrer beaucoup de temps à recueillir des fonds.

Il est important de rappeler que si je n'avais pas le droit de dépenser plus de 60 000 \$ environ dans le cadre d'une campagne électorale, cela n'aurait pas beaucoup d'influence sur ma façon de voter. J'ose croire que si je n'arrivais pas à recueillir 60 000 \$ auprès des gens qui ont contribué à mon financement la dernière fois, je pourrais facilement trouver cette somme en m'adressant à un nouveau groupe de personnes qui croiraient aux principes que je défends.

Toutefois, il est important pour les gens de le croire et de savoir que nous ferons tout ce que nous pourrons pour que cela se réalise. Je crois que le plafond reste l'élément le plus important et que nous devons faire tout en notre possible pour le maintenir.

Le deuxième élément en importance serait très certainement la transparence. Nous devons veiller à ne pas réduire les dispositions portant sur la transparence. Si George Bush peut rendre publics tous les dons assortis d'un reçu sur le Web dans les 48 heures qui suivent leur réception, nous devrions être en mesure d'en faire au moins tout autant. Les gens doivent savoir qui sont ceux qui fournissent de l'argent à nos représentants élus.

La troisième question porte sur les sources de financement. Nous devons encore une fois être très attentifs à ce qui se passe chez nos voisins du Sud au niveau de leurs comités d'action politique. Comme on dit parfois, si on veut empêcher la pâte dentifrice de s'échapper du tube, il faut bien boucher tous les petits trous. De même, avant de mettre un terme à une chose, nous devons absolument prévoir comment les gens s'y prendront pour obtenir l'influence qu'ils croient vouloir exercer.

Certains points me préoccupent, même si le projet de loi est impressionnant puisqu'il nous permet de faire disparaître tous ces dons sans reçu de l'horizon politique canadien. La divulgation de tous les dons est cruciale si l'on veut s'attaquer à tous les aspects du financement politique.

● (1030)

Obliger la divulgation de tous les dons de plus de 200 \$, qu'ils soient destinés aux associations de circonscription, aux courses à l'investiture, à l'élection de candidats ou aux courses à la direction du parti, c'est une initiative extrêmement importante à laquelle tenaient énormément les femmes du caucus à l'époque de la commission Lortie, où elles ont compris que l'argent et les luttes de mise en candidature représentaient l'obstacle le plus important à leur désir de se présenter aux élections. Obliger d'assortir d'un reçu tous les dons aux campagnes électorales réglera une grande partie du problème de transparence et corrigera certaines inégalités. Les femmes ont toujours eu plus de difficulté à recueillir des dons sans reçu. C'est une excellente idée de soumettre les contributions à l'examen du directeur général des élections. C'est aussi une excellente idée, à mon avis, du point de vue de l'application de la réglementation.

Par ailleurs, nous avons certaines réserves quant au maximum des dépenses autorisées que propose le projet de loi pour les courses à l'investiture. Nous, les femmes du caucus libéral, avons suggéré que ce maximum soit entre 10 et 15 p. 100 du total des dépenses autorisées durant une élection. Le projet de loi l'établit à 50 p. 100. Nous croyons que c'est encore trop élevé, même si nous devons reconnaître qu'il s'agit désormais de montants assortis de reçus; cela

aidera quelque peu. Dans ma circonscription, par exemple, cela signifierait que 30 000 \$ seraient dépensés durant une course à l'investiture. C'est encore trop, à mon avis.

En dépit de sanctions anti-évitement strictes, je ne crois pas que l'imposition d'une limite de 10 000 \$ aux dons de particuliers et de 1 000 \$ aux dons de sociétés, dans les circonscriptions seulement, empêchera les dirigeants d'entreprises et les membres de conseils d'administration de faire des dons à titre particulier. Cette mesure aura seulement pour effet d'empêcher le remboursement de ces dons par les syndicats, les entreprises ou les associations. Je crains que la transparence n'en souffre, car la liste de donateurs d'Élections Canada ne contiendrait que les noms des particuliers et non ceux des sociétés pour lesquelles ils travaillent ou des associations dont ils font partie. Certains juricomptables ont dit craindre que cette mesure ne crée plus de problèmes qu'elles n'en résoudra. Il est, certes, important d'accroître le soutien des particuliers aux partis politiques, mais je pense que le fait de faire passer pour dépenses d'entreprise ce qui constituait autrefois des dons politiques transparents fera en sorte que Revenu Canada ou Élections Canada auront beaucoup de difficultés à retracer la source des dons.

Nous voulons une véritable transparence. Nous craignons que les contributions d'autres sources ne soient pas limitées, sauf en période électorale, et notamment à la suite de la décision que la Cour suprême est appelée à rendre.

Nous craignons que cela ne permette à des organisations et à des particuliers de faire de la publicité et d'exercer une influence pour le compte d'un parti politique, tout en échappant au contrôle d'Élections Canada. De fait, le mois dernier, M. Tom Caldwell, dont le fils a été candidat allianciste aux dernières élections, a fait paraître une pleine page de publicité dans le journal *The Globe and Mail*. Les 33 000 \$ qu'a coûtés cette annonce, qui critiquait un parti et en appuyait un autre, ne constituent pas une dépense visée par le projet de loi.

Je crois que dans l'optique d'un financement public accru des élections, la règle des 1,50 \$ par voix obtenue aux élections est une bonne idée. Je pense que, comme l'ont fait valoir certaines personnes dans ma circonscription, les électeurs qui ne souhaitent pas voir leur argent attribué à l'Alliance canadienne ou au Bloc québécois auraient un recours; ils pourraient tout de même faire des dons jusqu'à concurrence de 10 000 \$, comme le faisait remarquer la semaine dernière le premier ministre.

Je crois que la réforme arrive à point nommé et qu'elle est bien conçue. Si un problème de perception d'influence se pose, nous devons écouter les citoyens pour savoir ce qui, selon eux, pose problème, et être disposés à adopter des solutions adéquates. Le gouvernement doit conserver sa pertinence et répondre aux besoins et aux préoccupations de nos concitoyens. Mais il faut aussi rétablir la confiance des Canadiens envers le système électoral et le mode de financement des partis politiques.

Initiatives ministérielles

• (1035)

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-24 concernant le financement des partis politiques fédéraux. Je voudrais, dans un premier temps, apporter une forme de correctifs aux propos qui furent tenus à la fin de son exposé par le député de Okanagan—Coquihalla, l'ex-chef du parti de l'Alliance canadienne, l'ex-chef réformiste, qui laissait entendre, dans la foulée des propos de l'ex-ministre des Finances du Canada, qu'il y aurait quelque chose d'incorrect et de honteux, probablement, pour la démocratie canadienne que d'aller financer le Bloc québécois qui est un parti qui fait la promotion de la souveraineté du Québec, comme vous le savez.

Cela peut paraître peut-être agaçant, mais c'est le prix à payer pour la démocratie. Ces gens devraient comprendre cela. La démocratie canadienne étant si prétentieuse à la face du monde, voulant se montrer comme modèle, c'est un des beaux prix à payer que d'exercer la démocratie sur toute la ligne et dans toute sa logique.

D'ailleurs, dans cette veine, on pourrait formuler les mêmes plaintes au Québec, comme souverainistes. On sait que la loi québécoise, dont je vous parlerai agréablement tout à l'heure, prévoit que les partis d'opposition au Québec sont aussi subventionnés comme le Parti québécois.

Pourtant, ces partis, tant le Parti libéral du Québec que l'Action démocratique du Québec, veulent confiner une fois pour toutes le peuple du Québec dans un rayonnement de provinces, veulent «provincialiser» le Québec à jamais.

Nous, les souverainistes, on tolère cela. On permet que ces gens puissent bénéficier quand même des deniers publics. Ils veulent donc ratatiner le Québec, ils veulent le restreindre. Et on accepte ce financement. Donc, les plaintes de l'ex-ministre des Finances du Canada, comme celles de l'ex-chef de l'Alliance, sont tout à fait ou fondées—et embarquons et faisons le même reproche au Parti libéral du Québec et à l'Action démocratique—ou bien elles sont complètement farfelues.

Je préfère cette seconde voie. Ce sont des propos, surtout quand ils viennent aussi spontanément de l'ex-ministre des Finances, qui peuvent être qualifiés de primaires, pour ne pas dire de primitifs, sur une base démocratique.

J'en viens donc à l'essentiel de mes propos. Je suis très fier, ce matin, et même très ému de pouvoir prendre la parole sur ce projet de loi fédéral de financement plus adéquat, plus sain des partis politiques. On sait que le Québec, grâce à René Lévesque, grâce au Parti québécois, a une longueur d'avance considérable non seulement face au Canada, mais face à tous les partis politiques occidentaux ou à peu près, sauf exception que je ne connais pas personnellement.

C'est une loi très avancée qui prévoit que seuls—et c'est là l'esprit fondamental de la loi—les électeurs, ceux qui ont le droit de vote, peuvent financer les partis politiques. C'est là un aspect majeur, et ce, avec une limite de 3 000 \$ par année par électeur.

En pratique, cela a comme effet qu'un gouvernement du Québec, quel qu'il soit, grâce à ce sain financement, appartient à tout le monde et à personne. On le sait, la dernière analyse nous révèle que des trois, quatre ou cinq millions d'électeurs, 58 000 personnes ont contribué, et 82 p. 100 de ces 58 000 contributions étaient de l'ordre de moins de 200 \$.

Cela illustre à quel point tout ce financement est démocratique et à quel point le gouvernement du Québec, quel qu'il soit, appartient à

tout le monde et à personne, et surtout le Parti québécois, bien sûr, qui a inspiré et a mis sur la table ce projet de loi. Il en est donc habité profondément.

Tout cela pour dire que—et tout le monde le sait—la société québécoise est conséquemment une société très avancée qui peut authentiquement servir de modèle à d'autres gouvernements, et c'est ce qui est arrivé au Canada. Cela a pris un peu de temps. On sait que les communications ne sont pas toujours faciles quand c'est loin. Ottawa est loin de Québec. On le sait. La bureaucratie et la technocratie sont omniprésentes. Il y a peut-être aussi des préjugés à savoir que si cela vient du Québec, c'est moins bon.

Toutefois, on s'est réveillé. Le premier ministre et député de Saint-Maurice, avant de tirer sa révérence, a cru bon, sagement, de présenter ce projet de loi qui, s'il est appliqué correctement, modifiera de fond en comble—il faut en être conscients—les mœurs électorales de ce pays.

• (1040)

On sait qu'historiquement ce sont les pétrolières, ce sont les banques, ce sont les compagnies forestières, ce sont les producteurs d'armement, ce sont les compagnies papetières, ce sont les producteurs d'acier qui avaient droit au chapitre et qui avaient des entrées privilégiées pour influencer les politiques de ce gouvernement grâce à la caisse électorale occulte qui existait dans ce pays. Il s'agissait donc de passer un coup de fil à la bonne personne, au bon moment, pour dire que le projet de loi qui était à l'étude n'était pas apprécié de tel ou tel secteur d'activité économique et qu'on apprécierait que le gouvernement corrige le tir.

Il est écrit dans le ciel que c'est ainsi que cela fonctionnait, et que cela fonctionne encore de cette façon tant que le projet de loi ne sera pas adopté. D'ailleurs, la ministre du Patrimoine a fait une admission un peu naïve, lorsqu'elle a avoué récemment que, effectivement, elle a été témoin du fait que dans certains cas, des politiques ou des projets de loi gouvernementaux ont été amendés à la suite de pressions faites par des gens ayant bien financé le parti. On ne pouvait pas se permettre de ne pas le reconnaître lors de tel ou tel débat ou lorsque telle ou telle volonté politique se manifestait. On devait écouter les velléités exprimées et les inquiétudes de ces gens qui s'étaient montrés généreux depuis quelques mois ou quelques années.

Il faut dire que non seulement le Canada est interpellé, mais également les États-Unis. On sait combien les Américains sont influents chez nous. La situation est pire aux États-Unis, d'après ce que j'en sais et d'après ce qu'on me dit. Quelqu'un ne peut être candidat s'il n'est pas, premièrement, millionnaire et, deuxièmement, s'il n'est pas appuyé par un secteur d'activité spécifique, que ce soit le secteur du pétrole, du sucre, de la forêt, du bois ou des constructeurs routiers. Il faut que quelqu'un appuie M. ou Mme X qui décide de se lancer en politique aux États-Unis comme sénateur ou comme représentant. C'est rendu à ce point. Il faut beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent pour faire de la politique, pour se présenter, pour poser sa candidature et être élu aux États-Unis.

Il n'y a pas seulement la question de l'argent, mais il y a aussi l'effet sur la démocratie réelle; c'est tout à fait pernicieux. Plus on est financé par le secteur privé et plus ce financement est occulte, plus la démocratie écope; ce n'est pas gratuit. Plus la démocratie écope et plus le gouvernement agit en fonction d'intérêts privés plutôt que dans l'intérêt collectif. C'est ce qu'on a tenté de préserver au Québec. Je pense qu'on a réussi par rapport à d'autres gouvernements qui sont pourtant près de nous géographiquement.

Initiatives ministérielles

Si on veut s'inspirer du Québec, on aurait espéré que le premier ministre, le député de Saint-Maurice, serait allé plus loin, qu'il se serait inspiré de la Loi référendaire québécoise et qu'il aurait annoncé qu'il allait la respecter même s'il n'en a pas une lui-même.

Il y a le financement des partis politiques, mais il y a aussi les consultations populaires. Il y a les élections, mais aussi les consultations populaires, au Québec notamment.

Nous avons donc une Loi sur les consultations populaires. On a une Loi référendaire qui, on le sait, en 1995, a été carrément méprisée et bafouée par tout ce qui bouge au Canada. Ce fut le cas lors des «mamours interdits», lorsqu'on disait «le Québec, je t'aime» à quelques jours du référendum de 1995. On le sait, le gouvernement fédéral s'est allègrement lancé dans des dépenses. Il a donné congé à ses employés. Il a facilité la chose, même si cela allait contre l'esprit de la loi québécoise. Celle-ci a été bafouée et méprisée. Des compagnies comme Air Canada, VIA Rail et d'autres ont donné leur contribution avec les moyens du bord. Ce fut la même chose pour des compagnies du secteur privé qui, dans certains cas, se sont permis d'envoyer des lettres de menace en encourageant fortement leurs employés, sous peine de réprimandes, à voter pour le non. Il y a le respect de l'esprit d'une loi aussi avant-gardiste qui vient du Québec qu'on devrait se donner pour mot d'ordre de respecter.

Enfin, il y a un atout majeur que nous avons au plan de la démocratie au Québec, soit la nomination des présidents de scrutin. Encore là, au Canada, nous sommes au Moyen Âge. Le Parti libéral a été au pouvoir pendant 69 ans au cours du dernier siècle, soit sur une période de 100 ans. Il est très tentaculaire. Si vous n'êtes pas libéral, ancien président de comté, ancien candidat battu et ainsi de suite, vous n'avez pas de chance d'être nommé président d'élection. Au Québec, cela fonctionne par concours, le plus froidement possible et le plus scientifiquement possible. On nomme des gens selon leurs qualifications. C'est de cela que le Canada devrait aussi s'inspirer.

• (1045)

Ce serait là tout à son avantage et cela respecterait la recommandation du président-directeur général des élections du Canada de dépolitiser le système. Cela lui permettrait de congédier notamment ceux qui ne font pas l'affaire la journée du scrutin, parce que ne les ayant pas nommés, semble-t-il, il ne peut pas les congédier. Cela aussi est très grave sur le plan de la démocratie et entache à sa face même le processus électoral.

Quand on se plaint, conséquemment, on se plaint quasi légitimement et je l'ai déjà dit au président des élections directement ici, à Ottawa. On a un préjugé défavorable; on a un adversaire parmi nous, devant nous. J'espère que le Canada s'inspirera de cela.

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole à propos du projet de loi C-24.

Il s'agit vraiment d'une initiative extrêmement audacieuse qui se compare à l'initiative qu'avait prise M. René Lévesque, à l'époque premier ministre du Québec en 1977, en ce qui concerne le changement culturel qui régirait le financement des partis politiques.

La raison pour laquelle je trouve qu'il s'agit d'une réforme extrêmement audacieuse et qui mérite fondamentalement un appui substantiel, c'est qu'elle amène, sur le plan politique, une possibilité de transparence que nous n'avions pas encore au niveau fédéral, au niveau du financement des partis politiques fédéraux.

À cet égard, au Québec, on est habitués à cela. De voir ces principes se généraliser à l'échelle de tout le pays, je trouve que c'est

une façon de faire de la politique qui est extrêmement encourageante, prometteuse et qui est porteuse en ce qui concerne l'exercice démocratique.

Ce projet de loi prévoit des plafonds de contributions de la part des entreprises et des particuliers. Les particuliers peuvent contribuer à hauteur de 10 000 \$. Les entreprises peuvent contribuer à hauteur de 1 000 \$, mais seulement dans les comtés, autrement dit, pas aux partis politiques directement, mais aux associations de comté.

Ce projet de loi impose des plafonds de dépenses pour les campagnes de nomination. Vous savez comme moi que, par exemple, deux ou trois d'entre nous qui aspirons à être candidats disons libéraux pour un comté x subissons le test du vote de la part des membres. Pour cela, nous faisons une campagne en vue d'être déclaré le candidat officiel de notre parti pour cette circonscription-là.

Pour la première fois de façon statutaire—parce qu'il y a des plafonds qui sont imposés de façon ad hoc—, des plafonds sont imposés.

Ce projet de loi prévoit un financement public des activités politiques. Cela n'est pas une nouveauté en soi, parce que le public contribue déjà par la voie des crédits d'impôt, par des remboursements d'une partie des dépenses électorales. Nous savons que le public contribue déjà à la chose politique.

Eh bien là, un montant est versé par vote obtenu par un parti donné aux élections antérieures pour assurer la pleine transparence du financement des partis politiques.

Si l'on parle de démocratie, je crois qu'il ne faut pas oublier que le meilleur exercice démocratique, c'est l'appropriation par le public de ce qui concerne la chose politique.

Par quels moyens cela peut-il se faire? D'abord, quand un parti politique, quand une association de comté est obligée non seulement de rendre des comptes vérifiés faisant état de ses revenus et de ses dépenses, mais doit aussi donner en substance la source de tous ses revenus et l'affectation de ses dépenses, et que ces chiffres doivent être rendus publics, je crois qu'on fait un progrès énorme sur le plan de la transparence.

Ce projet de loi est fondamental et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il va changer la culture politique du pays.

Il n'est pas parfait. Je crois qu'il y a de nombreuses questions auxquelles il nous faut répondre. Par exemple, il est prévu que le projet de loi entrera en vigueur soit le 1^{er} janvier 2004, soit dans les six mois qui suivront sa sanction, selon la plus tardive des deux dates.

Nous savons qu'il y a une révision des limites des circonscriptions électorales à l'échelle fédérale. Le processus est en marche. Cette nouvelle carte électorale des comtés n'entrerait en vigueur que pour une élection qui arriverait après juin 2004.

Autrement dit, si on appliquait le projet de loi C-24 que nous avons devant les yeux dès le 1^{er} janvier 2004, avec certains comtés qui doivent rendre des comptes au bout de six mois, il faudrait changer tout cela de nouveau pour tenir compte des nouvelles circonscriptions.

• (1050)

Pourquoi faire un double exercice? Peut-être y a-t-il moyen d'améliorer les choses à cet égard. Je prends l'exemple de la carte électorale, mais il y en a d'autres.

Initiatives ministérielles

Par exemple, vous savez qu'au Parti libéral, nous avons des ailes provinciales et une aile fédérale. Nous avons aussi des provinces où le Parti libéral du Canada et le Parti libéral de la province se confondent avec des règles qui seraient applicables, qui seraient différentes. Il faut donc prendre le temps de rajuster cet arrimage de façon à ce qu'il se fasse de la façon la plus efficace possible.

Nous parlons des plafonds. En ce qui me concerne, et je l'ai dit, la notion du plafond des contributions financières venant des entreprises, comme celle eu égard aux contributions venant des particuliers, est fondamentale dans ce projet de loi. Maintenant, un plafond qui se situerait à hauteur de 1 000 dollars dans un comté, et dans un comté seulement, ne risque-t-il pas de favoriser des comtés urbains, par exemple, où les entreprises ont leurs sièges sociaux, par opposition à des comtés ruraux où il y a moins de sièges sociaux? Par exemple, je crois qu'il vaut la peine de regarder ce problème de façon à le régler d'une façon qui respecte le fondement de la loi auquel nous tenons tous.

Qu'arrive-t-il s'il y a une investiture et une campagne électorale lors de la même année? La même entreprise ne pourra pas faire deux fois la contribution; elle est limitée à cette contribution de 1 000 dollars par année. Peut-être y a-t-il moyen de trouver une façon d'aménager cela pour ne pas qu'un candidat à l'investiture prenne cette contribution de 1 000 dollars et que cette contribution ne soit plus ainsi admissible ou ne soit plus à la portée du candidat qui représentera effectivement le parti à l'élection qui suivra.

Il y a toutes sortes de problèmes de cette nature qui, je le répète, ne sont pas des problèmes fondamentaux, mais des problèmes d'application. Certains partis politiques, je le disais tout à l'heure, ont des ailes provinciales. D'une part, si la base de financement des comtés de ces ailes provinciales est réduite et, d'autre part, si la ristourne des fonds publics vient à l'aile ou du moins à la centrale du parti, comment ces ailes provinciales vont-elles pouvoir se financer, puisqu'elles n'ont pas le droit de recevoir directement des fonds des entreprises? Il y a toutes sortes de problèmes de cette nature qu'il nous faut traiter.

Toutefois, j'aimerais vraiment que nous ne perdions pas de vue le caractère absolument essentiel de ce projet de loi. Pour nous tous ici, c'est une chose courante. J'aimerais rappeler qu'un projet de loi existe une fois qu'il est déposé; on appelle cela une première lecture. Ensuite, il y a un débat dans le cadre duquel je parle aujourd'hui, qui est la deuxième lecture. Cela se conclura par un vote de cette Chambre. Ce vote vise à déterminer si oui ou non il y a un appui de principe au projet de loi.

Je voterai sans aucune hésitation pour le principe de ce projet de loi. Par la suite, dans le processus normal des choses, le projet de loi sera envoyé en comité, soit le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, pour qu'il y soit étudié en détail. C'est à ce moment-là qu'il faudra regarder en détail les questions et les préoccupations que j'ai soulevées de façon à ce que ce projet de loi soit non seulement excellent, mais que son application puisse se faire d'une façon cohérente, harmonieuse et efficace.

Je rêve du jour où une fois ces modifications bien pensées, bien travaillées, bien amenées et, en fait, avec l'espoir que tous les partis politiques les appuieront, nous serons en mesure de donner au Canada, grâce à l'initiative prise par notre chef et premier ministre, une nouvelle loi et de nouvelles dispositions qui régiront la transparence des partis politiques et leur fonctionnement au Canada. Je serai extrêmement fier d'en arriver à un vote définitif à cet égard.

• (1055)

[Traduction]

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au nom des résidents de Surrey-Centre dans le débat sur le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique).

Le projet de loi C-24 a pour objet: a) d'imposer des plafonds pour les contributions qui peuvent être apportées aux partis politiques, aux associations de circonscription et aux candidats, notamment les candidats à l'investiture et à la direction; b) d'indemniser les partis pour la suppression des contributions des personnes morales et des syndicats par le truchement de mesures de financement public direct; c) d'élargir la réglementation aux termes de la Loi électorale du Canada en matière d'enregistrement et de comptabilité aux associations de circonscription aussi bien qu'aux candidats à l'investiture et à la direction.

Le projet de loi illustre une fois de plus comment les libéraux, reconnaissant leurs erreurs passées, transforment une bonne idée en mauvaise mesure législative. Un candidat qui a des ressources financières a une campagne et celui qui n'en n'a pas a une cause.

Les ressources financières sont peut-être les mamelles de la politique, mais selon moi les campagnes de financement des partis ont contribué au cynisme qui règne à l'endroit de la vie publique.

À tort ou à raison, les Canadiens croient que l'influence s'achète, et nous ne pouvons les blâmer pour cela. Une étude récente révèle que 17 des 25 principaux entrepreneurs gouvernementaux fédéraux apportent des contributions faramineuses au Parti libéral du Canada. Qui plus est, ces entreprises donnent au Parti libéral, par rapport à tous les autres partis, dans une proportion de 6 pour 1; la proportion est de 30 pour 1 en ce qui concerne les candidats.

Les principaux donateurs ne représentent pas du tout l'économie canadienne. De façon plutôt uniforme, ce sont des entrepreneurs gouvernementaux, des industries réglementées et des sociétés recherchant le changement auprès du gouvernement.

Lorsque j'étais le porte-parole officiel de l'opposition pour les questions relatives à l'ACDI en 2000, j'ai constaté que TecSult, une entreprise québécoise qui avait obtenu contrat par-dessus contrat de l'ACDI, s'était vue octroyer des contrats d'une valeur de 134 millions de dollars depuis 1993 et avait apporté au Parti libéral et à ses candidats des contributions totalisant 137 000 \$ depuis 1995. Après que nous avons soulevé la question la première fois en 1997, TecSult et ses associés ont mené leurs activités sous le nom de Geratec. Cette société a été dissoute peu après, mais l'ACDI a continué de verser des millions de dollars des contribuables aux mêmes mandants.

Pourquoi la ministre responsable de l'ACDI était-elle autorisée à donner des deniers publics à ces sociétés en échange de dons pour le Parti libéral? Les exemples de ce genre pullulent.

Le premier ministre est déterminé à faire adopter le projet de loi C-24, et il est même allé jusqu'à faire planer la menace d'élections à ce sujet. Pourquoi, après dix ans à la tête du gouvernement, s'est-il découvert une telle ferveur pour la réforme du financement des campagnes? Voilà la grande question. On dirait que le premier ministre a dû traverser presque tout le tunnel avant de voir la lumière qu'il y avait au bout. Peut-être le premier ministre veut-il prendre bien soin de son bon ami en politique, l'ancien ministre des Finances, dont il peut lire les pensées et qu'il est de toute évidence déterminé à aider par tous les moyens.

La conversion du premier ministre est sans doute étroitement liée à un effort pour redorer le blason de son gouvernement qui a été pendant si longtemps en proie aux scandales, à la corruption, au copinage, aux allégations voulant qu'il donne un coup de pouce à ses amis libéraux. Le premier ministre devrait rétablir la transparence et un régime de responsabilité dans le processus politique. Ce projet de loi, c'est trop peu et trop tard.

Ma grande objection au projet de loi C-24, c'est qu'il fait disparaître l'incitation à s'adresser aux simples Canadiens et à recueillir des fonds auprès des particuliers. Il décourage et limite la participation individuelle au processus politique.

• (1100)

Au lieu de compter sur des dons, les partis et les politiciens devront compter sur le Trésor public. Cela m'apparaît comme une idée très libérale.

C'est de façon volontaire que le public devrait contribuer à la caisse des partis, et non en vertu de la loi. Le gouvernement reconnaît que le projet de loi portera de 60 p. 100 à 90 p. 100 la part du financement des candidats et des partis politiques assumée par l'État.

Le projet de loi doublera le montant admissible au crédit d'impôt de 75 p. 100 pour contributions politiques, par rapport au crédit de 16 p. 100 pour des contributions à d'autres causes méritoires, telles que la recherche sur le cancer. Ce montant passera de 200 \$ à 400 \$. C'est donc dire qu'il n'en coûtera en réalité que 100 \$ à la personne qui fera une contribution de 400 \$ à un parti politique, le reste de la somme étant aux frais du fisc. Cette mesure pourrait ajouter quelque 15 millions de dollars en subventions des contribuables à la caisse des partis au cours d'une année ordinaire, et environ 40 millions de dollars pendant une année électorale.

Ce n'est pas tout. En vertu du projet de loi, un parti pourrait se faire rembourser 50 p. 100 de ses dépenses électorales, par rapport à 22 p. 100 seulement aux termes de la loi actuelle. Un tel changement signifie que, une fois que la contribution de 400 \$ mentionnée précédemment aura été dépensée, le parti recevra un autre 200 \$ provenant des fonds publics. Les contribuables auront donc payé 500 \$ pour la contribution originale de 400 \$. Bien sûr, plus les dons sont élevés, plus le crédit d'impôt diminue. Mais il y a pire.

Selon les mesures législatives proposées, un parti politique sera autorisé à recevoir une allocation annuelle calculée selon le nombre de votes obtenus au cours de l'élection précédente, pourvu qu'il ait recueilli au moins 2 p. 100 des votes exprimés à l'échelle nationale, ou 5 p. 100 des votes dans les circonscriptions où il a soutenu un candidat. Pour chaque vote obtenu, le parti recevra 1,50 \$ par année. Même ceux qui, contrairement à moi, sont d'accord avec un financement public des partis, devraient trouver excessif le montant de cette allocation.

Si on prenait comme point de repère les résultats de la dernière élection fédérale, en gardant à l'esprit que le taux de participation à cette élection a été le plus bas à avoir été enregistré dans l'histoire récente, si bien que les chiffres fournis pourraient être plus élevés lors des prochaines élections, les partis auraient profité d'une subvention de l'État s'élevant au total à plus de 20 millions de dollars par année.

D'abord, les libéraux adoptent une loi interdisant la soi-disant publicité par des tiers partis, qui empêche les Canadiens d'investir leur argent dans une cause dans laquelle ils ont foi. Et voilà maintenant qu'ils forcent ces mêmes Canadiens à dépenser leur argent dans une cause à laquelle ils ne croient peut-être pas.

Initiatives ministérielles

L'Alliance canadienne croit que les partis politiques devraient dépendre davantage du soutien financier des membres de la base. Les gens verseront des contributions à un parti qui leur donnera la possibilité d'apporter des changements réels dans la façon dont le pays est gouverné. C'est pourquoi nous avons eu autant du succès à attirer les dons de particuliers. En 2001, l'Alliance canadienne avait 49 000 donateurs différents, comparativement à seulement 6 500 pour les libéraux.

Cela mettrait aussi les candidats indépendants et les petits partis marginaux dans une position désavantageuse. Ils ne bénéficieraient pas de chances égales lorsqu'il y a des élections. Le parti au pouvoir, le plus grand parti à la Chambre, continuerait d'être avantagé pendant très longtemps encore.

Le gouvernement croit depuis longtemps qu'il peut dépenser l'argent des Canadiens de façon plus judicieuse que les Canadiens eux-mêmes. Cette attitude doit changer. Les Canadiens peuvent décider eux-mêmes à qui ils veulent donner leur argent. Ils n'ont pas besoin que le gouvernement prenne cette décision pour eux.

Il y a beaucoup d'autres lacunes que je pourrais mettre en évidence. J'ai appris récemment que certains députés ont accumulé des fonds en fiducie contenant des centaines de milliers de dollars. Ce n'est pas juste. Les dispositions à cet égard sont impossibles à appliquer de façon à assurer un certain niveau de reddition de comptes.

Je m'opposerai à ce projet de loi parce qu'il prévoit une augmentation des fonds publics versés aux partis politiques. Je peux appuyer en principe l'établissement des limites pour ce qui est des dons venant de sociétés, de syndicats et de particuliers. Je suis fortement contre l'accroissement du financement public des partis politiques, spécialement lorsqu'il n'est pas lié au soutien financier réel venant des militants d'un parti.

• (1105)

Nous sommes prêts à accepter la formule actuelle de remboursement pour les candidats et les partis en ce qui a trait aux dépenses électorales directes. Nous proposerons des amendements à l'étape de l'étude en comité afin d'empêcher les contributions indirectes au moyen de fonds en fiducie, de rendre le projet de loi plus juste pour les plus petits partis et les candidats autres que les députés sortants, et de limiter l'argent versé par les contribuables aux partis qu'ils n'appuient pas.

Je vais donc m'opposer à ce projet de loi.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, les députés ont parlé de divers aspects du projet de loi C-24, qui s'appuie sur un principe important. Ce principe concerne l'apparence du gouvernement. Comme les députés le savent, il est presque aussi pire qu'une situation semble exister que si elle existe réellement.

Nous vivons dans une société où le dénigrement des politiciens est devenu un passe-temps national. La même chose vaut pour les établissements bancaires. Je déteste les banques, mais j'adore la mienne. Le travail d'un député de l'opposition consiste à se montrer critique et à essayer de présenter les faits de manière à discréditer le gouvernement. On continue de lancer des mots comme «corruption» et «copinage» pour dire que les entreprises achètent les faveurs du gouvernement et obtiennent toutes sortes de contrats parce qu'elles ont versé de l'argent à un parti.

Initiatives ministérielles

Le député a parfaitement raison. Les Canadiens ont l'impression que les contributions des grandes entreprises ont une influence sur les députés, les ministres, les fonctionnaires et le gouvernement dans son ensemble. Le gouvernement a présenté le projet de loi C-24 pour dissiper l'impression négative de l'influence induite que les sociétés et les syndicats exercent sur le gouvernement du Canada et sur tous ceux qui sont visés.

Les Canadiens ne connaissent peut-être pas aussi bien que nous le genre de bureaucratie politique qui a été établie à l'appui de la démocratie parlementaire dont nous bénéficions au Canada de nos jours. Chez nous, la situation diffère de celle qui existe aux États-Unis, où il n'y a pratiquement aucune limite aux sommes d'argent pouvant intervenir en politique. Un membre du Congrès pourrait dépenser entre un et quatre millions de dollars pour une seule campagne électorale. Certains se demandent peut-être pourquoi quelqu'un voudrait dépenser entre un et quatre millions de dollars pour un emploi rémunéré 200 000 \$. C'est absolument insensé. Si l'on examine l'avoir net moyen d'un membre du Congrès, on constate qu'il s'agit essentiellement d'une profession élitiste aux États-Unis. Là-bas, ce sont les personnes fortunées qui dirigent un pays où vivent des citoyens de tous les milieux et de diverses catégories socio-économiques.

Le Canada bénéficie d'une démocratie parlementaire. Les gens devraient comprendre à quel point il est important que des partis politiques puissent exister et que ces partis soient dynamiques.

Grâce aux associations provinciales et territoriales de la permanence nationale des partis, grâce aussi aux associations de circonscription situées dans chacune des 301 circonscriptions du pays, les électeurs peuvent participer au processus démocratique. Ils élaborent les grandes politiques de leur parti respectif. Ils mettent à jour, réexaminent et revoient sans cesse leurs positions dans les grands dossiers de l'heure. Presque toutes les grandes questions politiques sont analysées et bien expliquées afin que les Canadiens puissent comprendre non seulement la philosophie du parti, mais également sa plate-forme électorale, sa vision du Canada et son interprétation des attentes du Canada pour les décennies à venir.

En politique, il faut prendre des décisions et faire des choix. Et il faut de l'argent pour financer le vaste processus que constituent les opérations de l'infrastructure politique. Pour protéger ce processus et surtout pour veiller à ce que tous les Canadiens aient la chance de participer pleinement à notre régime politique démocratique, la Loi électorale du Canada et le règlement connexe nous précisent à combien peuvent s'élever les contributions politiques et les dépenses électorales.

Ces règles existent pour permettre à chaque Canadien de devenir député. Ce n'est pas une question d'argent. Le principe du financement public partiel du processus politique aide les gens à réunir suffisamment de fonds, avec l'appui de tous les Canadiens, grâce au système de crédits d'impôt, afin qu'ils puissent faire valoir leur point et se porter candidats soit en tant que membres d'un parti politique soit en tant qu'indépendants.

• (1110)

Les gens se font de la Chambre une idée très différente de ce qu'elle est en fait aujourd'hui. Nous, députés, ne sommes pas tous des juristes. Nous ne sommes pas tous des entrepreneurs qui ont fait fortune avant de devenir députés. Il y a ici des enseignants et des agriculteurs. Il y a des universitaires. Il y a des juristes et des médecins. Je suis comptable agréé. Il y a des éleveurs, des camionneurs et des chiropraticiens. Il y a d'anciens politiciens

municipaux et provinciaux. La Chambre est un microcosme du Canada.

Les Canadiens devraient savoir que c'est une bonne chose que tous les Canadiens aient la possibilité de participer au processus parlementaire démocratique, de présenter leur candidature à une charge publique et de devenir député. Si le système politique financé par l'État est en général considéré comme pertinent pour le Canada, c'est notamment parce qu'il favorise notre démocratie.

On laisse entendre dans une partie du projet de loi qu'il faut, pour qu'elles participent, faciliter un peu plus les choses à certaines personnes, tels les femmes, les membres des minorités ou les personnes dont la culture ou la religion est particulière.

Je ne suis pas persuadé qu'il suffise de changer le montant d'argent qu'on peut investir dans une campagne électorale pour que quelqu'un arrive à être choisi comme candidat. Voici ce qui arrive, à mon avis, lorsque quelqu'un veut devenir député.

Si l'on menait une étude sur la composition de la Chambre, on découvrirait, je crois, que 80 p. 100 des députés ont une fiche très impressionnante au chapitre des services rendus à la collectivité. Il y a longtemps qu'ils ont commencé à contribuer de façon importante à leur communauté, au sein d'un organisme caritatif, comme entraîneur de balle ou de hockey ou en siégeant au conseil d'administration d'un hôpital. Je siégeais au conseil d'administration d'un refuge pour femmes battues et d'une organisation d'habitation harmonisant le loyer au revenu. J'ai passé neuf ans au conseil d'administration d'un hôpital et j'ai aussi été entraîneur de hockey et de balle.

J'ai fini par comprendre que ce que j'aimais, au fond, c'était d'être avec les gens et de parler avec eux. J'aimais aider les gens à régler leurs problèmes et je tirais satisfaction du fait de faire avancer les choses. Pour toutes ces raisons, j'ai fini par me faire connaître.

Quand j'ai jugé le moment venu et les circonstances favorables, j'ai proposé ma candidature. Je me suis engagé au sein du Parti libéral. J'ai choisi ce parti d'après ce que je savais de son histoire et de son bilan. J'ai réussi à me faire nommer candidat du Parti libéral car j'étais en mesure d'aller vers les gens que j'avais servi dans ma communauté et leur dire: «Voici ce que j'aimerais faire et j'ai besoin de votre aide. Accepteriez-vous de vous joindre au parti? Soutiendriez-vous ma candidature lors des prochaines élections?»

Les gens ne se font plus élire parce qu'ils ont de l'argent. Ils se font élire plutôt pour ce qu'ils ont accompli, et non pas pour ce qu'ils promettent d'accomplir.

Le projet de loi met très largement l'accent sur l'importance de rétablir le respect et l'honneur dans notre profession. Cette profession est des plus honorables et je sais que les députés l'apprécient énormément. Ce processus vise en partie à dissiper l'impression que les gros donateurs exercent une influence induite et que les règles ne sont pas tout à fait adéquates. Il s'agit de faire en sorte que personne ne puisse conclure que l'argent influe sur le sort des lois canadiennes.

Ce projet de loi est une initiative importante sur laquelle nous devons nous pencher. Il comporte de nombreux aspects techniques. Je crois que nous pouvons bien faire les choses. L'objectif primordial, cependant, est de donner une image exacte du gouvernement, car, en cela, nous améliorerons la démocratie au Canada.

Initiatives ministérielles

•(1115)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au nom des électeurs de Brandon—Souris au sujet d'une mesure législative qui, selon moi, est importante pour bon nombre des mêmes raisons que vient tout juste d'évoquer le député de Mississauga.

Il ne fait aucun doute que les Canadiens sont à la recherche d'imputabilité et de transparence, ainsi que de politiciens auxquels ils peuvent faire confiance. Comme le député vient tout juste de le souligner, nous avons dans une grande mesure perdu cette confiance. Si l'on consulte les résultats des sondages, je pense que nous sommes sur le même pied que les avocats ou les vendeurs d'automobiles usagées. Je dois me méfier de ce genre de comparaison, mais j'essaie de faire comprendre que le public a une vision déformée de la politique. Je vois dans cette mesure législative une occasion de regagner une partie de la confiance des Canadiens en général.

Je vais digresser un peu, et je sais que le député n'approuvera pas ce que je m'appête à dire. Lorsque je suis arrivé à la Chambre des communes, j'étais sans doute un peu naïf. Je possédais l'expérience à l'échelon local dont a parlé le député et je n'hésitais pas à déclarer ici que nous pouvions influencer sur le cours des événements, que l'on soit de simples députés ministériels ou encore des députés de l'opposition. J'ai mis un certain temps à me laisser gagner par le cynisme que je manifeste sans doute désormais. Je ne suis pas très cynique, mais je le suis assez pour savoir que l'on ne peut porter un jugement sur une mesure législative en se contentant de l'analyser en surface. Il faut creuser afin d'en déterminer les fondements réels et l'élément moteur.

Le premier ministre a présenté cette mesure législative à la Chambre des communes, geste que je trouve ironique. Le premier ministre a vécu selon les modalités de l'ancien système au cours des 10 dernières années et, subitement, il s'est converti. Il a vu la lumière et il a déclaré que nous devons modifier le système afin que les Canadiens puissent désormais faire davantage confiance aux politiciens et à la politique. Je trouve ironique qu'il ait mis autant de temps à présenter une mesure législative qui corrige les problèmes dont il a manifestement nié l'existence au cours des 10 dernières années, car il a vécu selon les règles du système en vigueur.

Je trouve intéressant que cette mesure ait été présentée sous forme de projet de loi. Elle aurait tout aussi bien pu figurer sur une serviette cocktail, étant donné que d'autres documents déposés à la Chambre auparavant n'ont sans doute pas bénéficié du même accueil sur le plan de la valeur juridique.

J'ai regardé au delà des apparences et j'aimerais vous dire ce que le projet de loi ne fera pas. Il ne redonnera pas confiance aux Canadiens relativement au système politique. Il n'empêchera pas les ministres d'accepter le chalet d'un particulier ou d'une entreprise qui fait affaire avec le gouvernement. Le projet de loi ne fera pas cela. Il ne mettra pas un frein au favoritisme politique qui a cours de l'autre côté de la Chambre. Il n'empêchera pas un ministre d'être envoyé au Danemark après avoir pris soin de ses amis et de sa parenté en leur faisant profiter de ses largesses. Il ne mettra pas fin au népotisme en politique simplement parce que le gouvernement aura réduit le niveau ou le plafond des dons de société.

Ce qui mettrait un frein à tout cela, c'est un changement d'attitude politique complet de l'autre côté de la Chambre, en vertu duquel le gouvernement traiterait les Canadiens avec le respect qu'ils méritent. Un tel changement permettrait aux Canadiens de jouer un rôle plus concret dans le processus politique.

L'Alliance canadienne fulminait contre le fait que les Canadiens seraient forcés de faire des contributions à des partis dont ils s'opposent à l'idéologie ou à l'orientation. Cela est plutôt curieux quand on songe que ce point de vue est exprimé par un parti populiste qui place les droits de la National Citizens' Coalition devant ceux du public. Il est curieux de constater que les droits de la National Rifle Association ont préséance sur ceux des gens que l'Alliance est censée représenter ici.

Il m'est difficile de croire qu'un parti populiste comme l'Alliance dise maintenant qu'il n'est pas juste que les gens soient forcés de contribuer à des partis auxquels ils ne veulent pas contribuer. Quelqu'un aurait même utilisé l'expression «that French party». Non, ce parti francophone, c'est le Bloc québécois, et il recevra lui aussi des contributions du public. Il y a encore des gens au pays qui appuient le Bloc québécois, qui votent pour lui, et ces personnes ont le droit de faire une contribution à ce parti.

•(1120)

Parlons des vraies choses. La réalité aujourd'hui c'est que les Canadiens se désintéressent de plus en plus de la politique. La participation électorale est passée de 75 p. 100 en 1988 à 61 p. 100 à peine en 2000. Cette baisse est déplorable. Il faut raviver l'intérêt des Canadiens à l'égard de la politique. Comment faire? Il faut essayer d'être honnête et de jouer le rôle qui nous revient à la Chambre, en prônant les valeurs et les points de vue de nos électeurs.

Les dispositions financières de la Loi électorale du Canada peuvent s'avérer utiles à cet égard. Comment? La participation à l'investiture est soumise à des limites; les dépenses ne peuvent dépasser la moitié des dépenses permises pour un candidat à une élection. C'est juste. À titre de députés, lorsque nous avons brigué les suffrages, nous avons été soumis aux lois en vigueur et, pour nous, cette formule s'est avérée un succès.

Au cours de la campagne électorale, les dépenses ne pouvaient dépasser un certain plafond et le gouvernement fédéral en remboursait la moitié. Cette formule était juste et facile à appliquer. On demande maintenant aux candidats dans les circonscriptions de conserver cette formule et d'accepter certaines contraintes qui, en pratique, correspondent à un plafond des contributions, en l'occurrence 1 000 \$ pour les entreprises et 10 000 \$ pour les particuliers.

Je ne sais pas ce qu'il en est des autres députés, mais lorsque je rencontre des électeurs dans la rue, mes partisans et mes opposants, je leur mentionne ces chiffres. Lorsque j'explique que la contribution des entreprises est limitée à 1 000 \$ et celle des particuliers à 10 000 \$, les gens pensent que je fais erreur, que ces chiffres n'ont pas de sens et qu'il faut sûrement les inverser. Je leur répète alors que c'est bien ce qui est prévu dans le projet de loi, en l'occurrence 1 000 \$ pour les entreprises et 10 000 \$ pour les particuliers.

Les gens ont l'impression que quelque chose cloche. De toute évidence, les entreprises ont davantage de possibilités de faire des contributions que les particuliers. Je leur dis que c'est précisément pour cette raison que le premier ministre a présenté cette mesure législative, pour dissiper la perception selon laquelle les entreprises exercent une influence politique induite à cause de leurs gros moyens financiers. Que ce changement soit apporté ou non, je demeure sceptique. Je ne sais pas si les choses changeront. Le comité pourrait peut-être examiner cette question plus à fond.

Initiatives ministérielles

Il y a le 1,50 \$ par voix recueillie. Un des partis a dit qu'il n'en était absolument pas question. Ce ne devrait pas être fait, ce ne peut être fait et les citoyens ne devraient pas avoir à consacrer de l'argent à des partis politiques s'ils ne le veulent pas. C'est ce qui se produit à l'heure actuelle pourtant.

Nous contribuons environ 60 p. 100 des dépenses totales quelles que soient les contributions déductibles d'impôt. Nos contributions viennent des deniers publics du fait du remboursement de 50 p. 100 ou 22,5 p. 100 des dépenses aux partis après les élections. Cela représente environ 60 p. 100, un chiffre qui pourrait être porté à 80 p. 100 environ. Nous avons maintenant une population qui a peut-être davantage son mot à dire dans la façon dont le système fonctionne que les sociétés et les particuliers.

Si le premier ministre veut aborder cette question avec honnêteté et franchise, il doit corriger une grave lacune relativement aux fonds en fiducie. S'il a simplement à apaiser ses députés d'arrière-ban en disant qu'on ne va pas s'occuper de ces fonds, le projet de loi est alors déplorable. Il doit y avoir la possibilité de s'attaquer à ces lacunes à l'intérieur de ce projet de loi. Si on peut contourner la loi, alors la population canadienne demeurera méfiante et cynique. Nous devons nous assurer que cet aspect est abordé dans ce projet de loi. Si le gouvernement n'est pas prêt à s'attaquer à cette question dans cette mesure législative, il n'est pas alors disposé à corriger le véritable problème qui se pose dans notre société.

Peu importe ce que mon parti et moi-même disons, même si en tant que parti nous avons proposé certaines suggestions sur la façon dont nous pouvons mieux insérer les contributions dans le système, cette mesure sera renvoyée au comité. J'en reviens à mon cynisme. Je crois honnêtement qu'au comité, avec l'aide des ministériels, nous pourrions modifier le projet de loi pour en faire une meilleure mesure législative.

• (1125)

J'espère contre toute attente que dans le cas de ce projet de loi peut-être, les députés d'arrière-ban et les députés libéraux seront disposés à écouter au comité et à proposer les modifications nécessaires pour améliorer ce projet de loi. S'ils font cela, ils auront réussi dans une large mesure à faire en sorte que les Canadiens aient confiance dans la classe politique.

Soit dit en passant, comme je siège au comité, j'aurai beaucoup plus de temps pour m'adresser non seulement aux témoins, mais aussi aux ministériels.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour parler du projet de loi C-24, la Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique). Ces deux lois sont étroitement liés.

La présentation du projet de loi par le premier ministre l'autre jour a été une expérience intéressante. D'une part, il se lève tous les jours durant la période des questions pour défendre lui et son administration contre les accusations de scandales successifs. Il ne cesse de répéter que tout va bien, que son administration n'a rien à cacher et que personne n'a commis d'irrégularités. D'autre part, il présente un projet de loi en disant que celui-ci permettra d'éliminer le trafic d'influence. Si cela n'existe pas, comme il dit, où est le problème? Je crois que nous devons tous tenir pour acquis qu'il existe bel et bien un problème.

Le premier ministre a affirmé que le projet de loi assurerait une plus grande transparence et une plus grande démocratie. Quelqu'un en face à parlé plus tôt de course à l'investiture. Dans certaines circonscriptions, il n'y a même pas de réunion d'investiture. Le

premier ministre y parachute quelqu'un en disant que cette personne est le candidat qu'il désigne, un point c'est tout. Dans le parti au pouvoir, le premier ministre a le droit de refuser de signer les formulaires d'investiture. C'est loin d'être démocratique. En tout cas, c'est loin d'être la façon dont les choses fonctionnent dans notre parti.

Si les députés veulent parler de lutte en faveur d'une plus grande démocratisation, je leur recommande de ne pas prendre le parti d'en face comme exemple, mais le nôtre. Nos politiques et notre programme électoral s'appuient sur les principes de la démocratie. Nous avons besoin de plus de démocratie à la Chambre et à l'échelle du régime. Maintes et maintes fois nous avons proposé des recommandations auxquelles on aurait pu donner suite. Nous avons examiné tous les aspects de la gouvernance afin de voir ce que nous pourrions faire pour démocratiser davantage le régime parlementaire et faire en sorte que Canadiens aient le sentiment d'avoir leur mot à dire concernant l'administration de leur pays.

Nos idées sont constamment balayées du revers de la main. Des idées aussi simples que faciliter la présentation de projets de loi d'initiative parlementaire pour permettre aux simples députés de s'exprimer et de discuter plus librement des questions soulevées par les électeurs en vue de les incorporer dans des mesures législatives. À chaque fois, elles sont toutefois rejetées.

Le projet de loi propose de retirer aux Canadiens la possibilité d'appuyer le parti qui représente le mieux leurs convictions ou ce qu'ils croient préférable pour le Canada et le gouvernement du Canada. J'ai toujours soutenu, durant mes campagnes et les campagnes de mon parti, que c'était fort bien si une personne voulait contribuer financièrement à un parti. Les gens contribuent parce qu'ils croient aux politiques et aux programmes d'un parti et font confiance à un candidat. Ceux qui font des dons parce qu'ils s'attendent à obtenir quelque chose en retour seront très déçus. Si les gens contribuent financièrement à un parti politique en espérant obtenir quelque avantage pour eux-mêmes ou leur entreprise, alors nous avons effectivement un très grave problème.

Je me souviendrai toujours de la dernière campagne; j'ai reçu un chèque d'une veuve assez âgée qui me faisait parvenir une toute petite somme. Le chèque était accompagné d'une note disant que c'est tout ce qu'elle possédait. La dame disait qu'elle ne pouvait contribuer davantage, mais qu'elle voulait me remettre cette somme afin que je l'utilise pour faire valoir les idées de mon parti et les miennes. Voilà de quoi il s'agit. Si nous retirons cette possibilité, si nous obligeons les gens à faire des dons par le truchement du régime fiscal et à contribuer à des partis politiques auxquels ils ne croient pas, nous supprimons tout ce qui est bien et tout ce qui est nécessaire dans notre régime politique.

Permettez-moi de résumer les effets du projet de loi. Il semble vouloir dédommager les partis politiques pour la suppression des dons provenant de sociétés et de syndicats, des dons qui s'adressent en majorité aux partis et non aux candidats ou aux associations de circonscription. Le projet de loi est rédigé de telle sorte qu'il offre diverses façons de contourner cette règle. La contribution individuelle maximale est assez élevée. Je suis convaincu que si un syndicat ou une entreprise voulait acheminer des sommes vers un parti en particulier, il n'aurait aucune difficulté à le faire malgré les nouvelles règles limitant à 10 000 \$ les contributions des particuliers. Lorsqu'on y songe, le crédit d'impôt maximal qu'un particulier pourrait recevoir correspond à un don de 1 275 \$; alors, si ce particulier donne un montant supérieur à cette limite, il ne le fait pas pour en retirer un avantage fiscal.

•(1130)

Les partis politiques, qui sont au coeur d'un système politique et électoral moderne, sont essentiels à un système démocratique dynamique et viable. Il est de la plus grande importance que différents partis représentent différentes opinions et différents aspects de la société.

Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est la question de savoir si cela devrait s'appuyer sur un financement public direct ou indirect et, dans l'affirmative, dans quelle mesure ou à hauteur de combien. Actuellement, les partis politiques inscrits sont publiquement financés par l'intermédiaire du système fiscal, les contributions donnant droit à une déduction, et par l'intermédiaire du remboursement partiel des dépenses électorales. J'y reviendrai un peu plus tard.

Les candidats sont également remboursés d'une partie de leurs dépenses électorales, tandis que les donateurs peuvent profiter du traitement fiscal favorable des contributions politiques. Il existe un effet cumulatif sur lequel je reviendrai également. Le projet de loi propose de bonifier et d'élargir ce régime.

À l'heure actuelle, les partis inscrits peuvent être remboursés des dépenses encourues pendant la période électorale à concurrence de 22,5 p. 100. Toutes dépenses effectuées pendant la période électorale sont remboursées au parti fédéral ou au parti national à concurrence de 22,5 p. 100. Le taux de remboursement des dépenses électorales des candidats est actuellement de 50 p. 100. Ce que nous dépensons localement pendant la période électorale, les contribuables nous le remboursent à 50 p. 100.

En vertu de la nouvelle proposition, si quelqu'un fait un don de 400 \$, on lui accorde une déduction d'impôt égale à 75 p. 100 de cette somme. Quand un candidat dépense cette somme, on lui en rembourse 50 p. 100. Cela a un effet cumulatif et le contribuable n'arrête pas de financer la campagne électorale.

En ce qui concerne les candidats, le projet de loi propose que le pourcentage de voix qu'un candidat doit obtenir dans sa circonscription pour être admissible au remboursement de ses dépenses électorales soit porté de 15 p. 100 à 10 p. 100. Ce seuil de 15 p. 100 a toujours été le pourcentage en-dessous duquel nous cherchons à maintenir notre opposition ou les gens qui se présentent contre nous pour les empêcher d'être remboursés. C'est un défi supplémentaire quand nous faisons campagne. Ce seuil a maintenant été abaissé à 10 p. 100.

Le projet de loi propose une allocation annuelle. Je veux que les gens comprennent qu'il s'agisse d'une allocation annuelle aux partis inscrits d'un montant de 1,50 \$ par voix recueillie aux dernières élections générales, à condition que le parti en question ait recueilli soit 2 p. 100 des votes valablement exprimés à l'échelle nationale soit 5 p. 100 des votes exprimés dans les circonscriptions dans lesquelles le parti a soutenu un candidat. Les partis politiques recevront cette allocation de 1,50 \$, tous les ans, d'une élection à l'autre. Ce chiffre a apparemment été calculé pour remplacer les dons des sociétés. Je pense qu'il y a d'autres raisons à cela.

Voyons ce qui s'est produit en 1993. À l'élection précédente de 1988, le gouvernement progressiste-conservateur a obtenu une majorité. Cette majorité s'est ensuite effritée, passant de 170 sièges à 2 sièges. Pendant cette période, l'appui pour le parti a périclité. Il a diminué pour atteindre environ 2 p. 100 de ce qu'il était auparavant. Toutefois, pendant la période entre les élections, ce parti aurait continué à recevoir 1,50 \$ pour chaque suffrage exprimé en sa faveur lors de la dernière élection. Entre-temps, l'appui dont il jouissait avait complètement disparu. C'est ainsi qu'au cours des quelques années avant une élection, la situation peut changer du tout au tout. Des

Initiatives ministérielles

personnes qui auraient voté pour le parti mais qui ne l'appuieraient plus continueraient quand même à y verser 1,50 \$ par année.

En plus d'encourager les particuliers à contribuer financièrement, le projet de loi propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu visant à doubler de 200 \$ à 400 \$ le montant maximal autorisé pour les contributions politiques, qui donnent droit à un crédit d'impôt de 75 p. 100, et à relever en conséquence chaque autre tranche du crédit d'impôt jusqu'à concurrence d'un crédit maximal de 650 \$ pour une contribution politique d'au moins 1 275 \$. Les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu entreront en vigueur dès l'année d'imposition 2003.

Si nous augmentons le crédit d'impôt admissible à 75 p. 100, il y aura chez moi un grand dilemme pour une certaine personne. Celle-ci veut faire un don à la Société canadienne du cancer, à la Fondation canadienne du rein, à Enfants-Retour et à d'autres organismes encore, mais elle veut obtenir le même crédit que pour ses contributions à un parti politique, ce qui est impossible.

•(1135)

Bref, nous ne pouvons accorder notre appui à ce projet de loi parce qu'il impose aux contribuables en général le fardeau du financement des partis politiques, plutôt que de l'imposer à une personne qui est en mesure d'appuyer le parti de son choix.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans ce débat historique. Jamais je n'aurais pensé entendre des députés libéraux fédéraux vanter les mérites de René Lévesque.

C'est dans ce sens que je vous dis que c'est un débat historique, un débat qui arrive sur le tard, comme on dit, mais tout de même, il a lieu. Cela fait partie d'un processus d'évolution pour assainir les moeurs politiques.

Quel éclair de génie s'est emparé du premier ministre pour que, à la fin de son mandat, il décide enfin de corriger les nombreuses lacunes qui existaient dans le financement des partis politiques au Canada? Je n'ai pas à répondre à cette question, je n'ai qu'à me réjouir de voir que, finalement, le Parlement canadien pose un geste pour démocratiser davantage nos actions politiques.

Il en reste beaucoup à faire, mais au moins, nous franchissons un pas important. Ce pas important avait déjà été franchi en 1977, au Québec. À partir de ce moment-là, les députés à l'Assemblée nationale ont eu les mains libres puisque, au Québec, ce sont les électeurs qui décident du parti qu'ils veulent appuyer. Et ce choix se fait librement, avec des règles et des normes bien connues.

Il y a longtemps qu'ici, dans cette Chambre, le Bloc québécois a dénoncé les lacunes majeures qui marquaient le financement des partis politiques. Aujourd'hui, je me réjouis de voir que de l'autre côté on parle de René Lévesque comme étant celui qui a changé les règles démocratiques. J'en suis très fier, sauf que de 1977 à 2003, il y a une marge! Et on en est là.

Cependant, lorsque toute la question du scandale des commandites, par exemple, a été publiée largement dans les médias, décriée ici même dans cette Chambre, lorsqu'on a entendu parler de Groupaction, le premier ministre et les libéraux savaient très bien que cette situation était due au fonctionnement de la loi telle qu'elle était. Mais on a encore attendu.

Maintenant, on change. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il attendu aussi longtemps, toléré des scandales aussi importants que ceux que nous avons connus ici depuis les élections de 2000?

Initiatives ministérielles

J'espère que les changements proposés par le gouvernement aujourd'hui sont le début d'un processus de démocratisation dans cette Chambre. On commence par modifier le financement des partis. Il faudra maintenant s'attarder à atténuer les pressions parlementaires, c'est-à-dire tenter de démocratiser la vie parlementaire. On peut parler de la ligne de parti, on peut parler de décisions prises sans consultation des élus.

Ça, c'est de la démocratie. Il ne faudrait pas que le premier ministre actuel—qui va nous quitter on ne sait quand, en partie officiellement, c'est en—février 2004, mais en politique tout peut arriver—quitte et dise à la fin de son mandat: «J'ai posé le geste historique le plus important, j'ai changé la loi du financement politique». Il y a d'autres choses à faire. Il pourrait dire: «J'ai attendu tellement longtemps avant de la modifier, il ne faudrait pas que cela se répète.» À la veille d'une course à la chefferie, il faudrait surtout que ceux et celles qui vont le remplacer maintiennent ces changements.

● (1140)

Personnellement, j'ai l'impression que le député de LaSalle—Énard aura de grosses tentations de revenir à l'ancienne méthode. On peut parler d'assainissement du financement des partis politiques, mais c'est plus compliqué lorsqu'on parle de la façon dont agissent les candidats pour aller chercher l'argent afin de financer leur campagne au leadership. Puisqu'ils auront encore bénéficié largement de contributions de corporations, de compagnies et de petits amis, ils seraient tentés de revenir à l'ancienne méthode pour les récompenser.

Je souhaite que lors des débats qui se poursuivront au cours des prochaines semaines, on entende ces gens et qu'ils prennent des engagements fermes, à savoir que le pas historique franchi par cette Chambre avec le projet de loi C-24 ne soit pas effacé par le remplacement de l'actuel premier ministre.

Il faudrait aussi que tous les partis d'opposition, y compris l'Alliance canadienne, trouvent des solutions alternatives plus convaincantes que celle qui est présentée actuellement. Le débat est loin d'être terminé; il ne fait que débuter.

Je pense que la population de ma circonscription et les gens du Québec sont fiers aujourd'hui de voir qu'on agit finalement, après que le Bloc ait soulevé cette question cruciale du financement des partis politiques à maintes et maintes reprises. Tout comme les autres partis l'ont fait à l'Assemblée nationale lorsque le Parti québécois a été défait, les libéraux ont respecté ces changements profonds eu égard au fonctionnement des partis politiques. Les gens de ma circonscription et du Québec s'attendent à ce que les futurs dirigeants, celui ou celle qui prendra la direction du Parti libéral du Canada, maintiennent les changements apportés. Il ne faut pas reculer, il faut continuer à avancer.

Je pense que le débat, actuellement, doit se faire en fonction des changements qui s'en viennent au Parti libéral du Canada, parce que c'est ce parti qui est au pouvoir. J'invite toutes les personnes, soit les libéraux fédéraux, principalement ceux du Québec, à s'engager publiquement à dire à leurs électeurs et électrices: «Nous allons maintenir ces changements. Il n'est pas question de reculer, peu importe les pressions politiques que nous allons subir avec la campagne au leadership.»

Au Québec, les partis politiques ont été fidèles à ce que René Lévesque avait fait. J'ose espérer que les gens qui continueront à faire l'histoire en cette Chambre demeureront fidèles à ces changements et qu'ils vont continuer à vanter René Lévesque.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, jamais je n'aurais pensé me lever à la Chambre pour remercier les gens d'ici parce qu'ils reconnaissent la valeur de René Lévesque. Peut-on espérer qu'un jour, peut-être, ces gens se lèveront pour dire: «Savez-vous, finalement, le projet de souveraineté-association au Québec, c'est une bonne chose. Cela va résoudre les tensions qui existent d'est en ouest. C'est peut-être la voie de l'avenir pour redéfinir un cadre d'entente historique.»

J'espère que le geste historique posé aujourd'hui va se poursuivre, qu'on va avancer et qu'on ne maintiendra pas notre admiration à l'endroit de René Lévesque sur le seul point du financement des partis politiques. Cela aussi fait partie de l'évolution. Cela aussi s'inscrit dans l'histoire.

En conclusion, je répète que je suis fier des changements proposés par le projet de loi C-24, mais j'insiste encore pour dire que ces changements devront demeurer inscrits dans le fonctionnement des partis politiques, peu importe qui prendra la place de l'actuel premier ministre.

Le pas historique qui a été franchi doit être maintenu. Pour tous les Québécois et de tous les Canadiens, on doit poursuivre dans cette voie de changement.

● (1145)

[Traduction]

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je considère comme un grand plaisir que de prendre la parole au nom des électeurs de Crowfoot relativement aux changements proposés à la façon dont sont financés les partis politiques dans notre pays.

L'Alliance canadienne a été à l'avant-garde de la lutte pour une réforme parlementaire globale s'appliquant tant à la Chambre des communes qu'au Sénat. Nous croyons en la réforme parlementaire. Nous croyons qu'il est nécessaire d'apporter des changements systémiques. Nous croyons fermement que le pays a besoin d'un système plus efficace de démocratie directe afin que la voix du Canadien moyen puisse être entendue. Le seul moment où les citoyens du pays peuvent vraiment faire entendre leur voix, c'est au moment des élections, tous les quatre ans. Nous voulons changer cela.

Les Canadiens ont été effectivement exclus de la tribune où l'on décide comment se déroulera leur vie de tous les jours. Nous avons un gouvernement qui dirige le pays de manière autocratique. Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont eu tendance à accroître leur pouvoir en recourant à la politique du huis clos, une politique qui exclut le Canadien moyen. Seul un groupe sélect, à savoir le Cabinet, le conseil exécutif du gouvernement, qui subit l'influence de groupes d'intérêts spéciaux, des grandes sociétés et des syndicats, prend les décisions relatives à nos orientations et à nos programmes.

L'efficacité des communications entre les citoyens et leurs représentants élus a été amoindrie. Les politiques ne rendent pas des comptes à leurs électeurs de façon quotidienne et, plutôt que de gagner la confiance du public en l'écoutant et en réagissant à ses préoccupations, les élus passent leur temps à faire accepter les programmes et les mesures législatives du gouvernement. Autrement dit, au lieu de représenter leurs électeurs à Ottawa, les élus fédéraux sont devenus les représentants du gouvernement fédéral face à leurs électeurs.

Initiatives ministérielles

Mes collègues et moi, de ce côté-ci de l'enceinte, voulons changer cette triste réalité. Nous sommes déterminés à abolir ce processus décisionnel autocratique en redonnant le pouvoir à ceux qui en sont les vrais dépositaires, les citoyens de notre pays.

Dans un régime de démocratie directe, les Canadiens ont davantage voix au chapitre et ils peuvent faire valoir leur point de vue de diverses façons. La destitution est un processus par lequel les électeurs peuvent demander des comptes à leurs représentants. C'est un processus par lequel, à notre avis, on peut redonner du pouvoir au peuple.

Dans l'état actuel des choses, les élus ne peuvent être congédiés par ceux-là mêmes qui les ont choisis, sauf au moment des élections. Comme on l'a déjà mentionné aujourd'hui, certains partis désignent parfois leurs propres candidats et, dans de tels cas, la population ne peut manifester son mécontentement qu'au moment des élections. D'où l'impression que les politiciens sont au-dessus des règles et des règlements qui régissent les travailleurs canadiens ordinaires. Le fait de permettre à un élu de faire preuve impunément de mauvaise conduite ou d'incompétence est une absurdité qui ajoute à l'apathie politique actuelle au Canada, comme l'ont démontré les dernières élections fédérales où seulement 51 p. 100 des électeurs ont exercé leur droit de vote. Les gens n'ont plus confiance en ce qui se passe à Ottawa.

L'auteur William Mishler écrit:

Les attitudes et comportements politiques sont des choses apprises. L'apathie et l'inactivité politiques caractéristiques d'une grande partie de la population canadienne ne sont pas intrinsèques à la nature fondamentale de l'homme. Elles ne sont ni inévitables ni immuables. La décision de participer ou de ne pas participer à la politique est une réaction qui est en grande partie conditionnée par l'environnement politique.

Notre environnement politique actuel, notre système politique actuel, a produit une nation de gens désabusés qui méprisent les politiciens. La perception selon laquelle il est possible d'obtenir des faveurs d'un politicien en retour de contributions, ce qui est parfois vrai, ne fait qu'envenimer les choses.

Par conséquent, nous voulons réduire l'influence induite qu'exercent les grandes entreprises, les syndicats, les associations ou les particuliers sur les partis politiques et, par le fait même, sur le gouvernement. Voilà pourquoi nous appuyons certains aspects du projet de loi C-24.

● (1150)

Au cours des dernières années, il y a eu des allégations et des preuves selon lesquelles des entreprises ont bénéficié de marchés du gouvernement parce qu'elles avaient contribué dans le passé à des campagnes électorales. L'automne dernier, le solliciteur général en poste a démissionné après que le conseiller en éthique eut jugé que celui-ci n'aurait pas dû intervenir dans une demande de financement présentée par un collègue dont son frère était le directeur.

Au printemps 2002, on a appris que le député de Cardigan avait exercé des pressions auprès de la GRC et du Service correctionnel du Canada en vue d'obtenir des fonds pour un programme de formation policière proposé par le Collège Holland, établissement provincial dirigé par son frère. L'enquête du conseiller en éthique a été déclenchée à la suite de révélations selon lesquelles le ministre du Solliciteur général avait attribué en mai 2001, à l'ami politique du député de Cardigan, un marché d'une valeur de 100 000 \$ pour l'obtention de conseils stratégiques. M. Wilson désirait savoir si ce marché avait été attribué ou non selon les lignes directrices ou les règles pertinentes du Conseil du Trésor.

Il y a à peine plus d'un an, dans le cadre d'un autre incident, M. Paul Lemire a été reconnu coupable d'avoir escroqué DRHC de près de 200 000 \$ sous forme de subventions. Cet homme avait accompagné le premier ministre pendant ses déplacements au cours des élections. Il avait fait partie d'une mission d'Équipe Canada en 1996. Il avait fait des dons à la campagne électorale en 1997. Il a ensuite reçu des millions de dollars en subventions en 1998 alors qu'il faisait l'objet d'une autre enquête pour fraude aux dépens de Revenu Canada, fraude dont il a en bout de piste été reconnu coupable, puis-je me permettre d'ajouter.

J'insiste de nouveau sur le fait que nous devons éviter toute perception, réelle ou imaginaire, selon laquelle on peut acheter des élus en contrepartie de contributions financières ultérieures. En limitant le montant que les sociétés peuvent verser à des partis politiques, le projet de loi C-24 contribuerait à éliminer cette perception. Par conséquent, nous appuyons les parties du projet de loi C-24 qui limiteraient le montant des contributions autorisées aux partis politiques, aux associations de circonscription et aux candidats, y compris aux candidats à l'investiture ou à une course à la direction.

Toutefois, nous n'appuyons pas la partie du projet de loi prévoyant l'indemnisation directe des partis politiques à l'aide de fonds publics pour tenir compte de la perte prévue de rentrées correspondant aux dons des grandes sociétés et des syndicats. Nous n'accepterons jamais le fait que, étant donné que des partis peuvent perdre des dons venant de syndicats ou de grandes sociétés, nous devons alors compenser en leur attribuant encore plus d'argent venant de nos impôts.

Comme l'a dit le chef de l'opposition, le projet de loi C-24 «est simplement une solution autocratique à un problème démocratique», dans la mesure où il accroîtrait les subventions consenties aux partis politiques avec l'argent des contribuables. Autrement dit, les contribuables canadiens n'auraient rien à dire quant au choix du parti auquel irait l'argent qu'ils ont durement gagné. Un partisan du NPD pourrait en bout de piste appuyer l'Alliance canadienne, tandis que nos partisans pourraient en dernière analyse contribuer au financement du Bloc québécois.

Bien des gens ne le savent probablement pas, mais les partis politiques sont déjà fortement subventionnés par les contribuables. Les dons versés à un parti sont subventionnés grâce à un crédit d'impôt qui permet de récupérer jusqu'à 75 p. 100 du don. Ensuite, les dépenses admissibles des candidats sont remboursées jusqu'à concurrence de 50 p. 100, tandis que les partis récupèrent jusqu'à 22,5 p. 100 de leurs dépenses électorales, après chaque élection. Pour donner une idée de ce que cela représente, à l'occasion des élections de l'an 2000, ces remboursements ont coûté aux contribuables canadiens un peu plus de 31 millions de dollars versés aux candidats, ainsi que 7,5 millions de dollars versés aux partis politiques pour leurs dépenses électorales admissibles. À l'heure actuelle, sous ce seul rapport, les contribuables versent déjà une subvention correspondant à un peu moins de 40 p. 100 du financement des partis au Canada.

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes en faveur de la partie du projet de loi qui limiterait le montant des dons des sociétés aux partis. Cela pourrait aider les Canadiens à croire de nouveau en l'intégrité de leurs représentants élus. Nous croyons que, si les gens veulent faire des dons à un parti politique, s'ils croient à ce parti, à ses politiques ou à son représentant dans une circonscription, ce sont leurs contributions qui doivent financer ce parti.

Initiatives ministérielles

Par contre, nous nous opposons farouchement à toute augmentation du financement des partis politiques par l'État. En démocratie, il est tout simplement condamnable de forcer des Canadiens, des citoyens qui travaillent fort, à soutenir certains partis politiques. Tout électeur devrait avoir le droit de choisir le parti qu'il veut soutenir.

• (1155)

En guise de conclusion, permettez-moi de citer le chef de l'opposition. Il a dit que «la véritable nature du projet de loi consiste simplement à remplacer les dons des grandes entreprises et des grands syndicats dont le gouvernement [libéral] est si friand par des fonds du contribuable». Selon lui, le projet de loi force simplement les Canadiens «à financer des partis politiques auxquels ils ne souscrivent pas nécessairement».

Voilà pourquoi nous n'appuierons pas le projet de loi C-24.

M. James Moore: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est toujours important, lorsque nous débattons un projet de loi important, surtout lorsqu'il est d'initiative ministérielle, que plus d'un député libéral sur 180 soient présents à la Chambre. Pouvez-vous vérifier s'il y a quorum?

Le vice-président: Il y a quorum. Nous reprenons le débat.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi.

Mon collègue a souligné qu'il ne s'agit pas tant d'une initiative ministérielle que d'une question qui concerne le Parlement, la démocratie et l'action. Il me semble que le Parti libéral ne sache pas faire la distinction entre gouverner un pays et présenter des règles de fonctionnement de la démocratie.

La démocratie est l'engagement que tous les citoyens du Canada prennent pour choisir leur gouvernement, le critiquer et examiner ses politiques avant leur adoption. Au moment des élections, si les réalisations du gouvernement ne plaisent pas aux électeurs, ils peuvent voter pour un autre parti.

Le premier ministre veut laisser un grand héritage, bien que je ne sois pas sûr pourquoi, car il a eu neuf ans pour le faire et n'a rien fait. Quoi qu'il en soit, il estime aujourd'hui que, au cours de sa dernière année au pouvoir, il devrait laisser une sorte d'héritage tangible. Il pense que ce projet de loi fait partie de cet héritage. Ce n'est pas un héritage. Il a adopté une approche autocratique. Il s'est réuni avec le caucus du Parti libéral, un mercredi matin, et a dit à ses députés de voter pour ce projet de loi. Ensuite, il l'a imposé à tous les autres partis politiques à la Chambre, et le pays doit accepter l'opinion d'un homme au sujet de la démocratie. C'est inadmissible. C'est pourquoi le projet de loi est déplorable.

Le projet de loi C-24 est déplorable parce qu'il traduit l'opinion d'un seul homme. Il aurait dû être le fruit des négociations de tous les partis, il aurait dû être appuyé par tous les partis. Ainsi les partis représentant tous les Canadiens qui ont voté lors des dernières élections auraient pu avoir voix au chapitre sur le fonctionnement de la démocratie au Canada. Le simple défaut fondamental du projet de loi, c'est qu'il s'agit de la démocratie selon l'opinion d'un seul homme. Cela nous montre bien que le projet de loi est déplorable.

Lorsque l'histoire examinera le legs de l'actuel premier ministre, elle dira qu'il a échoué. Il a échoué à bien des égards, mais il a échoué encore une fois en imposant ce projet de loi à tous les Canadiens.

Nous savons tous que le projet de loi enlève aux sociétés et aux syndicats le droit de participer au processus démocratique. De par leur nature même, les syndicats font partie du processus démocratique puisqu'ils représentent leurs membres. Dans les pays

développés, les sociétés ont permis de rassembler les capitaux et la main-d'oeuvre en vue de créer offrir la prospérité ainsi que les biens et les services dont nous jouissons au Canada et ailleurs dans le monde occidental. Ce projet de loi leur interdit également toute participation.

La prochaine fois, nous pourrions nous rendre compte que les groupes locaux et les organismes qui veulent jouer un rôle dans le processus démocratique seront considérés comme illégaux. Plutôt que de réglementer certains secteurs de notre société, nous devrions peut-être contrôler les partis politiques. Nous ne devrions pas contrôler les gens. Cela me semble plutôt simple à faire.

Il n'y a rien dans la mesure législative qui permet d'exercer un contrôle sur les partis politiques une fois qu'ils ont obtenu de l'argent, et une bonne partie de cet argent provient des contribuables. Aussi, ils n'ont aucun compte à rendre aux gens qui leur ont fourni ces sommes. C'est là une lacune importante. Le gouvernement affirme que les partis politiques constitueront dorénavant une nouvelle institution qui sera inscrite sur le registre gouvernemental d'aide sociale. Ils recevront un chèque du gouvernement, de l'argent provenant des contribuables, que ces derniers appuient leur idéologie ou non. Les contribuables n'ont rien à dire. Les électeurs n'ont rien à dire. Les gens qui s'opposent à la philosophie d'un parti n'ont rien à dire. Le chèque sera remis. Du point de vue du Parti libéral, ce n'est peut-être pas une mauvaise chose.

• (1200)

Il y a quelques semaines, un journaliste a dit à la radio qu'il semblait bien que l'ex-ministre des Finances avait aspiré tous les fonds libéraux disponibles au Canada. Ce sont les mots mêmes du journaliste. Le Parti libéral ne trouve plus d'argent à ramasser, si bien qu'il doit négocier avec son banquier le rééchelonnement du remboursement de sa dette, faute de disponibilités.

Ne serait-il pas plus pratique de recevoir un chèque mensuel des contribuables? Le parti n'aurait alors pas de problème à honorer ses versements bancaires. Je crois bien que la mesure législative a été motivée en bonne partie par cette arrière-pensée.

La démocratie consiste à susciter l'engagement des citoyens. Or, ceux-ci sont mis de côté dans le projet de loi. Nous savons tous ce que signifient les élections: porte-à-porte, distribution de dépliants, consultations communautaires et participation des citoyens dans un débat public. Permettez-moi de rappeler à la Chambre qu'un ancien premier ministre a déjà dit que les élections n'étaient pas propices à la tenue d'un débat public. Pour ma part, je crois que les élections sont le moment de tenir un débat public et de faire participer les citoyens.

Le projet de loi marginalisera les citoyens et leur donnera l'impression de ne pas apporter une contribution importante puisqu'on n'aura plus besoin de leur appui financier. En tant que politiciens, nous n'aurons plus à solliciter des fonds. Nous n'aurons plus besoin de politiques qui résonnent et suscitent l'adhésion pour que les citoyens appuient financièrement notre cause politique.

Désormais, le chèque des contribuables, dont le montant sera établi en fonction des votes recueillis aux dernières élections, arrivera par la poste. Il ne devrait pas en être ainsi. Voilà une façon d'assurer que le parti qui a remporté la victoire aux dernières élections recevra le plus gros montant, si bien qu'il aura une chance énorme de remporter les prochaines grâce aux deniers publics uniquement.

Initiatives ministérielles

Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre penserait que c'est là un bon héritage à laisser. Si la population ne participe pas activement au processus, si nos jeunes ne participent pas activement au processus et si c'est le contribuable qui paie la note, alors la démocratie deviendra encore plus problématique dans cet endroit appelé Ottawa.

Ottawa est loin de la circonscription de St. Albert, en Alberta, que je représente. Je suis certain que beaucoup de gens de ma circonscription ne sont jamais venus à Ottawa. Ils n'ont jamais vu cet endroit merveilleux, ce creuset de la démocratie. Ils ne voient que ce qui est diffusé à la télévision. Tout cela se passe très loin d'eux, à des milliers de milles, à cet endroit où les politiciens font des règles et prennent des décisions qui semblent ridicules, inexplicables et inimaginables. Pourtant, cela a un impact sur leur vie de tous les jours et sur leur participation à la démocratie.

Les politologues déplorent le fait que le taux de participation aux élections ne cesse de diminuer. Ils signalent aussi un fait moins connu, soit que ce sont les plus jeunes qui ne votent pas. Si les plus jeunes ne votent pas, s'ils ne participent pas activement à la démocratie, le fondement de notre démocratie s'affaiblira à mesure qu'ils vieilliront. Le projet de loi C-24 ne fera que l'affaiblir encore davantage.

La démocratie est une fleur fragile qu'il faut défendre et protéger. Malheureusement, nous devons parfois aller faire la guerre, même si j'espère que ce ne sera pas pour bientôt. Lorsque nous allons faire la guerre, c'est pour défendre la liberté et la démocratie. Les gens ont compris ce que signifie la démocratie. Comme beaucoup de gens le savent, il y a une organisation appelée GOPAC, ou Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, qui essaie d'accroître l'efficacité des parlements et des assemblées législatives partout dans le monde parce que, à certains endroits, ils sont totalement inefficaces.

Je cite toujours le Zimbabwe, l'Ukraine et le Pérou comme des exemples de pays qui ont des présidents élus et des parlements élus. Cependant, dans les trois cas, les dirigeants élus ont été impliqués dans des affaires de meurtre parce que les parlements sont totalement inefficaces. Ils en sont venus à jouer un rôle complètement marginal. Le projet de loi à l'étude engage le Canada dans la même voie. Cette institution ne joue plus qu'un rôle marginal; les députés parlent toute la journée, mais n'accomplissent pas grand-chose.

Je tiens à dire clairement à la Chambre que je suis absolument contre ce projet de loi.

• (1205)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi. Malheureusement, ce dernier n'est guère plaisant à lire ou à examiner. Dans les dix minutes qui me sont imparties, il y a cinq aspects que je voudrais aborder au sujet du projet de loi C-24, celui sur le financement des libéraux.

Premièrement, on ne règle rien en faisant dépendre des contribuables plutôt que des sociétés et des syndicats le financement des campagnes électorales.

Deuxièmement, l'Alliance canadienne s'oppose à l'octroi de subventions directes aux partis politiques. Tout financement public accordé à des partis politiques doit reposer sur des dons consentis de manière volontaire par des particuliers.

Troisièmement, il est fondamentalement inacceptable d'obliger les Canadiens à verser des recettes fiscales à des partis politiques qu'ils n'appuient pas ou avec lesquels ils sont en profond désaccord.

Quatrièmement, le projet de loi ne limite absolument pas les dons faits aux fiducies personnelles des politiciens. C'est là une grande faille qui permettrait à des particuliers, à des sociétés et à des syndicats de contourner les nouvelles limites de dons prévues dans le projet de loi.

Cinquièmement, il est inquiétant qu'au moment où le monde entier s'intéresse à des questions qui débordent le cadre de cet endroit, notamment à la situation en Irak et au financement des soins de santé, les libéraux concentrent leurs efforts sur ce qui les fera réélire et ce qui procurera à leur parti le plus grand gain financier possible dans les mois à venir, alors que nous nous dirigeons vers la prochaine campagne électorale fédérale.

Je vais parler de certains aspects du projet de loi et des réserves que j'ai à leur sujet.

Tout d'abord, aux termes de cette mesure législative, les sociétés, les syndicats ou les associations enregistrées peuvent verser un maximum de 1 000 \$ par année à l'ensemble des associations de circonscription, des candidats à l'investiture ou des candidats à une élection générale de chaque parti politique. Par conséquent, ils peuvent verser un maximum de 1 000 \$ par année, multiplié par le nombre de partis politiques enregistrés. Je n'ai pas trop de réserves par rapport à cette partie du projet de loi, même si je n'aime pas l'idée de limiter le montant qu'un particulier ou une société pourrait verser à un parti politique.

En ce qui concerne les campagnes électorales, j'estime que la question n'est pas de savoir combien un individu ou un groupe de personnes organisées collectivement devrait être autorisé à donner, mais combien les candidats devraient pouvoir dépenser pendant une campagne et de quelle façon ces sommes devraient être dévoilées.

Un citoyen canadien ou un résident permanent peut faire une contribution annuelle maximale de 1 000 \$, que l'argent aille à une association de circonscription, à un candidat qui se présente pour représenter un parti, à un candidat à des élections générales, à un parti inscrit, ou à une combinaison de ces possibilités et ce, pour chaque parti politique. En outre, cette personne peut fournir une somme supplémentaire de 10 000 \$ pour les candidats à la direction de n'importe quel parti politique, plus un autre montant de 10 000 \$ pour un candidat à des élections générales qui n'est pas nommé par une formation politique. Par conséquent, cette personne peut faire une contribution annuelle maximale de 10 000 \$, multipliée par le nombre de partis politiques inscrits, plus des sommes additionnelles dans n'importe quelle année où un parti politique tient une course à la direction, ou que des élections générales ont lieu. Tous ces plafonds de contribution seront automatiquement indexés afin de tenir compte de l'inflation.

Le projet de loi veut interdire les contributions indirectes afin d'essayer d'empêcher le financement par fiducie. En fait, si l'on examine attentivement cet aspect, on constate que, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne permet pas d'atteindre cet objectif de façon efficace. Le crédit d'impôt pour contributions politiques sera augmenté de façon à correspondre à 75 p. 100 des 400 premiers dollars, au lieu des 200 premiers dollars, et le montant maximal du crédit d'impôt passera de 500 \$ à 650 \$.

Initiatives ministérielles

Un grand nombre de personnes qui n'ont pas fait de dons à des partis politiques ne savent pas que si, à l'heure actuelle, elles donnent 200 \$ à un parti politique, l'année suivante elles recevront un crédit d'impôt de 150 \$. C'est une façon d'orienter l'assujettissement fiscal vers un parti politique en particulier, jusqu'à concurrence de 75 p. 100 du premier don de 200 \$. Étant donné que le coût réel pour le contribuable est de 50 \$, un montant de 150 \$ est déduit du montant d'impôt à payer. Ce n'est pas un reçu aux fins de l'impôt.

En d'autres mots, si une personne n'a absolument aucun assujettissement fiscal, qu'elle gagne 8 000 \$ en tant qu'étudiant ou autre, et qu'elle décide de donner 200 \$ à un parti politique, cette personne reçoit un chèque de 150 \$. Il s'agit d'un crédit et non d'une déduction. Les libéraux veulent maintenant faire passer le montant de 200 \$ à 400 \$, et ils veulent encourager les gens à donner plus aux partis politiques afin que ceux-ci aient plus d'argent.

Sur ce, j'aimerais laisser un peu de côté les détails du financement des campagnes politiques. Je trouve absurde que les libéraux, après une décennie au pouvoir, s'ils veulent encourager les gens à se mêler un peu plus de politique, ne les incitent pas à s'engager davantage dans le dialogue, les débats, l'activisme et des activités bénévoles. Au lieu de cela, ils veulent plus de leur argent. Pour un don de 200 \$ aujourd'hui, le donateur reçoit 150 \$ en crédit d'impôt. Les libéraux veulent porter de 200 \$ à 400 \$ la contribution admissible à un crédit d'impôt, de telle sorte que, pour un don de 400 \$ à un parti politique, la personne recevra en retour un crédit d'impôt de 300 \$.

Les libéraux ne vont pas laisser leurs députés voter librement à la Chambre. Ils ne vont pas accorder aux Canadiens la possibilité de demander un rappel. Ils ne vont pas les autoriser à commander un référendum sur une question si difficile et si compliquée que les politiciens n'ont pas le courage d'en parler. Les libéraux ne vont pas fournir ces moyens aux Canadiens, mais ils veulent plus d'argent. Ils se proposent donc d'assouplir les lois pour pouvoir mieux piger dans leur portefeuille. Voilà ce qu'ils vont faire.

●(1210)

C'est le genre de mentalité libérale qui, au lieu d'enrichir le système, met plus d'argent dans les poches des politiciens.

La partie la plus absurde et la plus irritante du projet de loi prévoit le versement d'une allocation annuelle, payée à même l'argent des contribuables, à chaque parti politique s'étant rendu admissible à un remboursement de ses dépenses électorales au cours de l'élection de l'an 2000. Cette allocation s'élèvera à 1,50 \$ pour chaque vote valablement exprimé au cours de l'élection générale précédente. La part de chaque parti admissible sera établie en fonction du pourcentage des votes valides obtenus par ce parti.

Les partis politiques jouiront donc d'une subvention permanente et d'une distorsion permanente du système de financement politique au pays.

Aux dernières élections fédérales, le Parti libéral a remporté un peu plus de 40 p. 100 du vote, l'Alliance canadienne, 25,5 p. 100, le Bloc québécois, 10 p. 100, le NPD, 8 p. 100 et les conservateurs, un peu plus de 12 p. 100. Conformément au plan libéral, le Parti libéral du Canada recevrait le nombre de suffrages exprimés, soit 5,2 millions, multiplié par 1,50 \$. Pour chaque année entre les élections de 2000 et la prochaine année d'élection, soit 2004 ou 2005, ils recevraient des contribuables 1,50 \$ pour chacun des votes qu'ils ont obtenus aux dernières élections. L'Alliance canadienne toucherait 1,50 \$ pour chacun des 3,2 millions de votes qu'elle a remportés aux dernières élections.

Ce plan est doublement absurde. D'abord, les contribuables seraient forcés de financer des partis politiques. Ensuite, qu'ils le

veillent ou non, les contribuables seraient légalement tenus de financer la permanence de l'hégémonie libérale. Ils seraient obligés d'accorder aux libéraux un avantage financier sur les autres partis politiques. Cela aurait force de loi. Voilà comment les libéraux veulent encourager la participation politique.

La meilleure manière d'encourager la participation politique est de réformer la présente institution de telle sorte qu'il y ait plus qu'un libéral sur 180 qui participe aux débats de la Chambre. Voilà comment on encourage les gens à participer à la démocratie. Un seul des 180 libéraux est présent à la Chambre. C'est pathétique. Pour que davantage de gens participent aux débats politiques, à notre processus politique et au dialogue politique, il faut réformer l'institution du Parlement et le mécanisme au moyen duquel des gens sont élus.

La politique devrait inspirer les gens. On n'inspirera personne en légalisant un biaisement financier permanent du système, qui fera que le Parti libéral du Canada sera soutenu par l'argent des contribuables d'une façon exagérée et injuste qui lui assurera en permanence la direction de ce régime unipartite perpétuel que nous avons au Canada. Cela détruira complètement notre gouvernement.

●(1215)

Dans une autre partie du projet de loi, on précise que les dépenses de campagne d'investiture seront plafonnées à 50 p. 100 des dépenses autorisées pendant la période électorale pour les candidats participants à des élections générales dans une circonscription donnée. Sauf erreur, le maximum qu'une personne puisse dépenser dans une campagne, dans la plupart des circonscriptions, se situe entre 68 000 \$ et 72 000 \$. La moitié de cette somme, environ 35 000 \$, constitue le plafond des dépenses autorisées pour les campagnes électorales individuelles.

Par principe, je ne suis pas d'accord pour qu'on limite le montant que les individus peuvent verser aux campagnes électorales. Le plafonnement des dépenses n'est pas nécessairement une mauvaise idée en soi, mais ce type de plafonnement s'avère généralement inutile.

Si nous imposons l'obligation de rendre compte de telles contributions dans les 48 heures, ce pourrait être fait par voie électronique, par Internet, et tout le monde saurait quelle somme a été donnée, qui l'a donnée et qui l'a reçue. Il ne serait alors pas nécessaire d'imposer les plafonds envisagés dans le projet de loi car les responsabilités seraient assumées.

Si un parti politique ou un individu accepte une contribution, quelle qu'en soit l'importance ou la provenance, c'est-à-dire qu'elle provienne d'un organisme ou d'un particulier, le fait d'accepter cette contribution entraîne une prise de responsabilité qui est associée au fait d'accepter cet argent, à savoir qu'ils savent qu'ils risquent de se laisser influencer par le point de vue du donateur, que ce soit un individu, un groupe ou un syndicat. J'estime qu'on est tout à fait fondé d'exiger la transparence totale des dons.

Initiatives ministérielles

Il est foncièrement immoral et contraire à la démocratie d'obliger les citoyens à assumer le coût des campagnes électorales des politiques. Il est contraire à la démocratie d'obliger les contribuables à financer des partis politiques avec le point de vue desquels ils ne sont pas d'accord. On a vu ce que cela a donné quand des syndicats se sont mis à financer des partis politiques sans avoir l'assentiment des membres. Il est aujourd'hui question de financer des partis politiques, par exemple le Bloc québécois dont les membres veulent se séparer du Canada et le détruire. C'est un tort que de demander à des gens de ma circonscription ou de toute autre circonscription de financer la destruction du Canada.

• (1220)

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai certes écouté attentivement les commentaires de mon collègue. Néanmoins, j'aurais souhaité que davantage de députés libéraux soient ici pour tirer une leçon de ces commentaires. Je signale qu'à peine un député sur les 172 que compte le caucus libéral est ici présent. Je trouve cette situation plutôt navrante lorsqu'on aborde une question de cette importance.

Les récents événements et les révélations au sujet des événements passés...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je rappelle au député qu'on ne doit pas faire mention de la présence ou de l'absence des députés à la Chambre.

M. Vic Toews: Madame la Présidente, vous pouvez peut-être vérifier s'il y a quorum.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il y a quorum. Reprise du débat.

M. Vic Toews: Madame la Présidente, je ne ferai aucun commentaire au sujet des députés qui s'en vont.

Par suite d'une série de scandales concernant la mauvaise utilisation des deniers publics et ayant entraîné la démission de certains ministres, de plus en plus de Canadiens se désintéressent du processus politique.

Néanmoins, au lieu de s'attaquer de plein front aux scandales de nature éthique qui ont frappé le régime libéral, le premier ministre a plutôt décidé d'imputer aux médias et à l'opposition le blâme pour le haut niveau de cynisme qui règne au sein de l'électorat. De toute évidence, les Canadiens n'étaient pas convaincus et ne sont toujours pas convaincus de la sincérité des mesures gouvernementales en dépit des nouvelles règles, par ailleurs vagues, et du nouveau code de conduite présentés par le premier ministre.

Le premier ministre vient maintenant de présenter le projet de loi C-24 en vue d'essayer de calmer les critiques concernant les manquements de son gouvernement au code d'éthique. Le projet de loi n'est cependant qu'un autre exemple de la raison du désillusionnement des Canadiens à l'égard du gouvernement libéral.

La politique selon les libéraux me rappelle la définition qu'en faisait Groucho Marx: l'art de chercher des problèmes, d'en trouver partout, de mal les diagnostiquer et de proposer les mauvaises solutions. Le projet de loi C-24 rejoint parfaitement cette définition.

Dans sa dernière tentative en vue d'éliminer l'odeur de scandale entourant sa gestion de l'argent des contribuables, le gouvernement libéral a présenté un projet de loi qui, entre autres choses, interdirait aux entreprises et aux syndicats de contribuer aux partis politiques.

Ces dispositions empêcheront peut-être d'autres scandales comme ceux liés aux contrats de publicité et de commandites accordés en échange de contributions au Parti libéral, mais elles placent le fardeau très lourd du financement des partis politiques fédéraux sur les épaules des contribuables.

En vertu de la nouvelle réglementation, chaque parti politique recevrait 1,50 \$ pour chaque vote obtenu lors des dernières élections fédérales, ce qui se traduirait par des dépenses annuelles additionnelles d'environ 23 millions de dollars les années où il n'y a pas d'élection, 40 millions de dollars les années d'élection, ou 110 millions de dollars durant les quatre années normales du mandat d'un gouvernement.

Un collègue et moi discutons récemment de la tradition de passer le chapeau aux réunions politiques. En vertu du projet de loi, il faudrait divulguer le nom de toute personne qui mettrait dix dollars ou plus dans le chapeau. Passer le chapeau est une longue tradition de l'ancien Parti réformiste, une tradition qu'entretient l'Alliance canadienne. Imaginez passer le chapeau à une réunion politique en annonçant que les personnes qui donneront dix dollars ou plus devront laisser leurs coordonnées. C'est ce genre de disposition très mal inspirée que veut faire adopter le gouvernement. Il veut décourager l'électeur ordinaire de participer aux réunions politiques et de contribuer volontairement au parti de son choix.

Tous les partis politiques bénéficieraient du projet de loi C-24, mais le Parti libéral du Canada est celui qui en bénéficierait le plus. Endetté et incapable de lever les fonds dont il a besoin pour remporter les prochaines élections, parce que l'ancien ministre des Finances aurait ramassé tous les dons disponibles des entreprises pour renflouer sa propre caisse électorale secrète, le Parti libéral recevrait près de 8 millions de dollars par année aux termes de cette proposition.

Comme un député libéral l'a dit clairement: «Il sera beaucoup facile de recueillir des fonds et de réduire la dette.» Quelle déclaration remarquable. C'est comme si un voleur entrait dans une banque où tout le monde est déjà ligoté et disait qu'il sera beaucoup plus facile de voler des banques. Ce le sera, mais quelle conduite honteuse.

• (1225)

Comme il fallait s'y attendre, le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois ont rapidement approuvé ce nouveau stratagème qui vise à soutirer de l'argent au contribuable canadien. Par ailleurs, je suis fier de dire que l'Alliance canadienne et le chef de l'opposition officielle s'élèvent vivement contre cette ponction fiscale. Après la présentation du projet de loi, notre chef a déclaré:

On a vraiment raté l'occasion d'opérer une réforme responsable du financement politique. La proposition des libéraux ne fait que remplacer une dépendance envers les fonds des entreprises et des syndicats par une dépendance envers les fonds des contribuables. Ce n'est acceptable—ni pour l'Alliance, ni pour la population canadienne.

Je sais que cela n'est certes pas acceptable pour les habitants de la circonscription de Provencher. Un de mes électeurs, M. Tim Plett, a rédigé un éditorial dans le *Carillon* de Steinbach pour exprimer son désaccord sur le projet de loi. Je voudrais saisir l'occasion pour citer un passage de cet éditorial. M. Plett dit:

Initiatives ministérielles

Aux termes du projet de loi, les sommes qui proviennent maintenant des coffres des entreprises et des syndicats viendront plutôt du Trésor fédéral. Il semble donc fort probable que les élections coûteront encore plus cher; en outre, les contribuables pourraient être appelés à appuyer des partis bien malgré eux, par le truchement de leurs impôts. Le projet de loi semble aussi avantager le parti au pouvoir puisque le financement sera attribué proportionnellement au nombre de sièges détenus à la Chambre des communes. Si les électeurs sont cyniques au sujet de la démocratie, c'est beaucoup plus à cause de ce qui se passe après les élections qu'à cause du mode de financement des campagnes électorales. Si le cynisme et l'apathie des gens causent déjà problème, ce projet de loi ne fera rien d'autre que jeter de la poudre aux yeux.

La déception de M. Plett devant les mesures que prend le gouvernement au sujet du financement des partis politiques est représentative d'une attitude assez répandue au sein de la population canadienne, et certainement chez les gens de ma circonscription, car on croit en général qu'il faut regarder les politiciens d'un oeil méfiant et que les gouvernements protègent d'abord leurs propres intérêts avant de protéger ceux de la population.

Par contre, la position de l'Alliance canadienne reflète beaucoup plus fidèlement les valeurs canadiennes. Nous croyons que tout appui public à l'égard des partis politiques doit prendre la forme de dons faits volontairement par des particuliers et non celle de formules mathématiques fondées sur les résultats des élections antérieures et de sommes additionnelles soutirées aux contribuables.

L'Alliance canadienne s'oppose à toute augmentation des subventions aux partis politiques financées par l'argent des contribuables, mais nous pouvons souscrire, du moins en principe, à l'idée de fixer certaines limites aux dons des sociétés, des syndicats et des particuliers.

Il faudrait modifier le projet de loi pour empêcher les contributions indirectes par le truchement des fiduciaires et pour que ses dispositions soient plus équitables à l'égard des petits partis et des candidats non élus. Nous ne devons jamais tenir pour acquis que, puisque nous siégeons au Parlement aujourd'hui, les électeurs du Canada voudront que l'on y siège demain. Cette façon de penser équivaut à un préjugé favorable envers les représentants élus.

Sans ces modifications en profondeur, mes collègues de l'Alliance canadienne et moi-même ne pourrions appuyer ce projet de loi qui n'est, au mieux, que de la «poudre aux yeux» comme l'a dit mon électeur, et, au pire, une cynique tentative en vue de transformer l'argent durement gagné des contribuables canadiens en avantage politique pour le Parti libéral au pouvoir.

● (1230)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir la possibilité de formuler brièvement des observations dans le cadre de ce débat sur le projet de loi C-24 dont nous sommes maintenant saisis, projet de loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu, puisque ces deux lois portent sur le financement des partis politiques et le financement électoral.

Je suppose qu'on pourrait décrire de façon très large l'objet du projet de loi C-24 en donnant deux explications. Tout d'abord, c'est un projet de loi tendant à faire en sorte que la politique ne soit plus une affaire de gros sous; ensuite, il vise à créer des conditions plus équitables pour les candidats à des postes politiques ainsi que pour les partis politiques cherchant à être représentés à la Chambre des communes. Cela leur permettra de participer plus pleinement non seulement au débat politique, mais à la prise de décisions politiques au Parlement du Canada.

Tous les députés et, selon moi, les Canadiens savent que le Nouveau Parti démocratique a toujours voulu exclure les gros sous de la politique. C'est pourquoi, lorsque le Nouveau Parti démocratique détenait la balance du pouvoir au niveau fédéral de 1972 à

1974, sous un gouvernement libéral minoritaire, il a réclamé avec vigueur et obtenu des réformes au sujet du financement des partis politiques et du financement électoral. Je pense qu'on considérerait que la plus importante à l'époque était la divulgation complète des sources du financement des partis politiques et des montants en cause.

Je crois qu'au fil des ans, cela a contribué à dévoiler un peu le vrai visage des partis politiques qui affirment dans leur programme électoral vouloir défendre également les intérêts des travailleurs, des petites entreprises et de tous les Canadiens, y compris les plus défavorisés. Ce qui se produit souvent lorsque ces partis politiques sont élus pour gouverner, c'est qu'il apparaît subitement que ces partis bénéficiant de gros capitaux, que ce soit l'argent de grandes sociétés ou de personnes très nanties, prennent des décisions, adoptent et mettent en oeuvre en fin de compte des politiques qui vont à l'encontre de toute prétention de représenter les gens ordinaires, de remplir un engagement à réduire l'écart entre les riches et les pauvres ou à créer des chances égales pour les grandes sociétés et les petites entreprises, par exemple.

Les exemples font légion, mais, bien entendu, c'est celui du Parti libéral qui revient le plus souvent. Du fait de l'énorme base financière dont jouissent les candidats libéraux et du fait que le parti lui-même est surtout représentatif du secteur privé au Canada, les libéraux ne tiennent pas souvent leur promesse de représenter les citoyens ordinaires de façon plus équitable même quand ils s'y étaient engagés durant la campagne électorale.

J'étais présente à la Chambre lorsque le premier ministre a parlé de ce qui l'a poussé à présenter cette mesure. Il n'est guère utile à mon avis de chercher des motifs, mais lorsqu'il a dit qu'il était important selon lui de bannir les gros sous de l'activité politique, je n'ai pu m'empêcher de me demander pourquoi il lui a fallu presque 40 ans de vie publique pour se rendre compte que c'était là une chose importante à faire. Je n'ai pu m'empêcher de me demander si ces motifs avaient moins à voir avec le bannissement des gros sous de la politique qu'avec l'obstruction des ambitions du député de LaSalle—Énard qui veut le remplacer, étant donné que le successeur le plus probable du premier ministre actuel jouit en réalité d'un financement très solide venant du milieu des gros capitaux, tant du côté des sociétés que du côté des citoyens bien nantis.

● (1235)

Cela étant dit, j'ajoute que, quels que soient les motifs, qui n'auront en réalité aucun effet à long terme sur la mesure elle-même, il faut se réjouir de pouvoir enfin envisager des réformes ayant quand même une certaine portée. Je tiens à répéter ce que mes collègues qui ont déjà pris la parole ont affirmé: nous appuyons fermement la mesure législative dont nous sommes saisis. Bien sûr, des difficultés surgissent inévitablement des détails. À notre avis, il y a des éléments du projet de loi qu'il faut absolument modifier, ou qu'il faut absolument reconnaître comme étant contraires à l'objet avoué de cette mesure législative.

Je ne peux m'éterniser sur tous les exemples que je pourrais donner, mais permettez-moi d'en relever un en particulier, soit la somme de 10 000 \$ fixée comme contribution maximale autorisée.

Initiatives ministérielles

J'ai remarqué qu'un certain nombre de députés libéraux, des femmes en particulier, ont très bien accueilli, et avec raison, certaines dispositions du projet de loi, et je les en félicite. Ils ont souligné que, dans bien des cas d'investiture libérale dans le passé, l'argent a défait non seulement des candidates, mais encore des candidats des minorités visibles ainsi que des candidats disposant de moins de moyens financiers. Une députée libérale a été assez honnête pour avouer, et je l'admire pour cela, avoir dépensé 100 000 \$ uniquement pour pouvoir être candidate libérale dans sa circonscription. Elle n'était pas obligée de le dire, mais aux termes du présent projet de loi, les candidats doivent le faire. Auparavant, ils n'étaient pas tenus de le faire. Toutefois, je l'admire de l'avoir divulgué. Elle a la conviction que si elle n'avait pas dépensé ces 100 000 \$ elle n'aurait pas remporté l'investiture.

Cependant, je dois dire que cela met en évidence quelques faiblesses tant en ce qui concerne le plaidoyer du gouvernement en faveur des mesures proposées que la crédibilité de ces dernières. Tout parti politique en faveur d'une plus grande diversité et d'une plus grande équité quant aux gens qui se lancent en politique doit d'abord mettre de l'ordre dans ses affaires, c'est-à-dire qu'il doit prévoir des poids et contreponds pour compenser l'effet des grosses contributions financières.

Je trouve vraiment surprenant que le Parti libéral, s'il veut vraiment limiter l'effet des grosses contributions financières, n'ait pas fait ce que le Nouveau Parti démocratique a fait, par exemple, en l'absence de loi fédérale liant tous les partis politiques, tous les candidats politiques et tous les candidats à l'investiture. Je trouve surprenant qu'il n'ait pas imposé des limites dans son propre parti, car il va de soi que nous sommes responsables de la gestion interne de notre parti en fonction de règles sensées. Quoi qu'il en soit, quelle que soit la motivation du gouvernement, nous devons nous réjouir du fait que le gouvernement se soit finalement décidé à agir à cet égard.

Je voudrais ajouter quelque chose au sujet de la limite de 10 000 \$. Si l'objet réel du projet de loi est de réduire l'impact des grandes contributions, alors il faudrait reconnaître que, à 10 000 \$, la limite est beaucoup trop élevée. Sinon, on pourrait en conclure que le gouvernement, qui affirme aux Canadiens vouloir faire adopter ce projet de loi dans le but d'uniformiser les règles du jeu et d'abolir l'influence indue exercée par ceux qui versent des contributions énormes, est tout à fait inconscient du fait que la vaste majorité des Canadiens ne pourraient jamais verser une contribution de 10 000 \$, même en allant puiser jusqu'au plus profond de leurs poches. Les travailleurs ordinaires, les personnes âgées, les gens à revenu fixe, la famille moyenne qui arrive à peine à joindre les deux bouts et à payer toutes ses factures à la fin du mois n'en ont tout simplement pas les moyens. Cela est en parfaite contradiction avec l'objectif que le gouvernement dit poursuivre.

Deuxièmement, ne pas appliquer cette limite à la contribution totale d'un particulier ou d'une entité, c'est laisser la voie libre à ceux qui ont les moyens de faire des contributions de 10 000 \$ ici et là, de verser 10 000 \$ au candidat libéral, mais aussi au candidat conservateur et au candidat de l'Alliance, sachant qu'ils appuient essentiellement les mêmes politiques, et ce, dans le but d'assurer la défaite du candidat néo-démocrate qui refuse de représenter le grand capital. Ce serait en fait une limite de 30 000 \$ qu'on établirait pour les contributions aux partis de la droite afin de contrarier ceux qui veulent un Parlement plus représentatif.

• (1240)

On pourrait dire bien des choses au sujet de ce projet de loi. Si le gouvernement veut vraiment limiter les grandes contributions

politiques, j'espère qu'il prendra au sérieux la nécessité d'apporter des amendements à cette fin.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Madame la Présidente, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-24. Je remercie le député d'en face de ses applaudissements. En guise de réponse, je lui dirai que je ne pense pas avoir jamais vu un projet de loi aussi intéressé que celui-ci. Le député voudra peut-être s'abstenir d'applaudir.

Un certain nombre de raisons peuvent inciter des partis à appuyer le projet de loi. Nous savons qu'au moins trois d'entre eux ont une lourde dette, et ils ne demandent pas mieux que de se faire renflouer par les contribuables. L'un de ces partis, en particulier, a pour principe de ne jamais rien refuser. Nous le constatons régulièrement, car son chef non élu ne se fait pas prier pour déjeuner à l'oeil dans le salon des députés.

Le projet de loi n'est certainement pas une mesure propre à assurer un leadership. Il tient plutôt de l'indolence et de l'égoïsme.

Le projet de loi a trois objectifs. Le premier est de restreindre le montant des contributions aux partis politiques, aux associations de circonscription et aux candidats, ce qui englobe les candidats à l'investiture ou à la direction d'un parti. Le projet de loi limite plus particulièrement les dons des sociétés et des syndicats, mais nous commençons à entendre des députés ministériels grommeler parce qu'ils souhaitent l'élimination des limites sur certains dons des sociétés.

Le deuxième objectif du projet de loi est de compenser par un financement public direct les pertes de revenus que les partis politiques essuieront du côté des dons des grandes sociétés et des syndicats.

Le troisième objectif est d'étendre l'application de la Loi électorale du Canada, pour ce qui est de l'enregistrement et des états financiers, jusqu'au niveau des associations de circonscription et des candidats à l'investiture et à la direction des partis.

Les contributions ne pourraient être faites que par des Canadiens et des immigrants reçus. Ils pourraient donner un maximum de 10 000 \$ par année à chaque parti, ce qui englobe les associations de circonscription et les candidats à l'élection et à l'investiture. Les particuliers pourraient également donner 10 000 \$ par année aux candidats à la direction d'un parti. Nous constatons que les restrictions imposées aux particuliers ne sont pas particulièrement contraignantes.

Les personnes morales, les syndicats et les associations n'auraient pas le droit de faire des dons à l'exception d'une contribution maximale de 1 000 \$ pour chaque donateur par parti. Ces dons ne pourraient être versés qu'à des associations de circonscription, à des candidats aux élections et aux candidats à l'investiture et non aux partis mêmes. On tente faiblement aussi dans le cadre de ce projet de loi d'interdire les dons indirects, c'est-à-dire tout don qui pourrait être versé par une personne ou autre entité qui aurait reçu cette somme d'un tiers voulant la faire parvenir au parti politique. Quand j'ai lu le projet de loi, je me suis dit que c'était là une tentative bien discrète en vue d'empêcher ces dons.

Initiatives ministérielles

En ce qui a trait aux dispositions portant sur la rémunération, le gouvernement a décidé de se servir de l'argent des contribuables pour financer directement les partis politiques. Les partis recevraient une allocation annuelle équivalant à 1,50 \$ pour chacun des votes que chaque parti a obtenus lors de l'élection générale précédente. Quand j'ai lu le terme allocation dans le projet de loi, cela m'a rappelé mon enfance, alors que je devais demander mon allocation hebdomadaire à mes parents. Le gouvernement veut qu'on le considère comme une mère qui distribue l'argent à ses partis politiques. C'est ainsi que les choses se passeraient.

Les crédits d'impôt seraient également accrus de 75 p. 100 sur la première tranche de 400 \$, au lieu de 200 \$, jusqu'à un maximum de 650 \$ au lieu de 500 \$. De même, on augmenterait les remboursements aux partis politiques ainsi que les frais maximums admissibles par électeur. Chose incroyable, le coût des sondages menés pour les partis politiques, qui constituent fondamentalement de la propagande pour la campagne, seraient remboursés à même les fonds publics. C'est un peu ridicule.

Le gouvernement réglerait les multiples façons qu'il a d'assurer le contrôle bureaucratique qu'il exerce sur les partis politiques jusqu'au niveau des associations locales, des candidats à l'investiture ainsi que des candidats à la direction. On exigerait beaucoup des candidats à l'investiture, des gens ordinaires qui ont décidé d'essayer de se faire élire.

En lisant le texte du projet de loi, je me suis dit que les règles qui s'appliquaient à ceux qui tentaient de se faire élire étaient beaucoup trop exigeantes. Ces personnes devraient pouvoir compter sur les services d'un agent financier et d'un vérificateur et remplir des rapports. J'ai fait quelques calculs et il pourrait y avoir de 3 500 à 4 500 personnes qui devraient remplir des formulaires et les envoyer au gouvernement pour s'assurer qu'ils ont bien fait ce qu'ils devaient faire. Et tout cela seulement au niveau de l'investiture.

Il en résulterait un alourdissement dérisoire de la bureaucratie locale. Les règles actuelles en matière de divulgation s'appliqueraient aussi aux candidats à l'investiture des associations de circonscription et aux candidats à la direction.

• (1245)

Les associations de circonscription seraient touchées, dans la mesure où elles devraient s'inscrire, présenter des rapports annuels et avoir recours, à longueur d'année, aux services de directeurs généraux, d'agents financiers et de vérificateurs. Ce serait, en définitive, une situation rêvée pour les bureaucrates, mais un cauchemar pour toute autre personne.

Le projet de loi aura des répercussions énormes. Dans l'optique du gouvernement, il y a actuellement un problème et, selon lui, ce problème concerne l'image des politiciens, dont la réputation est ternie. Des choses comme le scandale de DRHC, l'affaire du terrain de golf et de l'hôtel et les scandales de publicité ont contribué à ternir la réputation du gouvernement. Ce dernier a même été obligé d'envoyer en hâte l'un de ses ministres au Danemark.

Nous sommes tous conscients que le gouvernement est sous l'influence de quelques sociétés. Hier, pendant la période des questions, quelqu'un disait que deux sociétés, Nortel et Bombardier, détiennent 50 p. 100 des prêts accordés par la Banque de développement du Canada. Ce sont deux sociétés parmi d'autres qui entretiennent des liens étroits avec le gouvernement.

La solution du gouvernement n'est pas de changer la réalité, mais d'en modifier la perception, pour faire croire aux gens qu'il fait quelque chose. Dans l'opinion des gens, toutefois, le problème tient à un manque d'obligation redditionnelle. L'absence d'obligation

redditionnelle est manifeste aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parti libéral.

Les gens qui désirent devenir membres du Parti libéral ne le peuvent pas nécessairement. Quel parti démocratique fonctionnerait de cette façon? Il y a quelque temps, une vice-présidente de l'une des associations de circonscription de la Colombie-Britannique a fait paraître une lettre dans un journal, dans laquelle elle demandait pourquoi il faudrait vendre des cartes de membres à des non-libéraux. Elle ne voulait pas permettre à tous les Canadiens d'acheter leur carte de membre du Parti libéral.

On sait que la question des investitures pose un problème au sein du Parti libéral, car de nombreux candidats libéraux sont nommés, ce qui leur permet d'éviter le processus d'investiture. La plupart d'entre eux n'auront probablement pas à déposer de rapport car, étant nommés, ils n'ont pas à engager de dépenses.

On sait aussi que les nominations au Cabinet reposent sur une liste de critères, dont la compétence des candidats ne fait pas partie. On en constate les résultats tous les jours. Il y a donc aussi un problème à ce niveau au sein du Parti libéral.

Le premier ministre nous a dit qu'il n'a besoin de personne et qu'il peut faire ce qu'il veut. Que devient la reddition de comptes aux Canadiens dans tout cela?

À l'extérieur du gouvernement, on croit que celui-ci ne peut administrer judicieusement et sûrement les deniers publics. Il y a eu le scandale du ministère du Développement des ressources humaines dont j'ai parlé plus tôt. Le registre des armes à feu illustre aussi l'échec du gouvernement à gérer les fonds publics. On reconnaît le problème, mais pourquoi essayer de le régler en l'amplifiant? Une solution permettant aux partis politiques d'échapper davantage à leur obligation de rendre compte ne donnera pas de résultat.

Le gouvernement libéral recevrait près de 8 millions de dollars grâce à l'impôt de capitation prévu dans la mesure, soit un montant plus élevé que les 6,5 millions de dollars qu'il a obtenus en dons l'année dernière. Si l'on met un terme ou si l'on restreint les dons des sociétés, pourquoi n'obligerait-on pas les partis à compenser en sollicitant d'autres donateurs? La réalité est que les libéraux n'ont pas d'appui public pour cela.

L'Alliance canadienne a reçu des contributions venant de 50 000 particuliers l'année dernière, alors que seulement 5 000 particuliers ont fait un don au Parti libéral. Moins de 10 p. 100 des particuliers qui ont appuyé notre parti étaient disposés à appuyer le parti au pouvoir. Celui-ci a reçu seulement 19 p. 100, ou un dollar sur cinq, provenant des poches des particuliers. Il doit le reste aux remboursements d'impôt des grosses sociétés. Comme mon collègue de Fraser Valley l'a dit hier, les libéraux mourraient de faim s'ils devaient compter sur l'électeur moyen.

Les libéraux ne veulent pas dépendre de la population en général. Cela n'a jamais été plus évident qu'hier, lorsque le député de Davenport a pris la parole. Il s'en est pris à notre chef parce que ce dernier avait affirmé la semaine dernière que, comme les marchés, les partis politiques devraient rendre des comptes aux personnes qui ont besoin d'eux et qui les réclament. Cela me semble parfaitement raisonnable.

Le député de Davenport a dit que c'était là une notion qu'il rejetait et que rejetteraient sans doute la plupart des députés. Il a ajouté que les partis politiques n'étaient pas une denrée commerciale. C'est peut-être comme cela dans ses rêves. Peut-être qu'il siège au gouvernement depuis un peu trop longtemps. Il ne peut pas dire que les partis ne devraient pas rendre des comptes aux personnes qui ont besoin d'eux et qui les réclament.

Initiatives ministérielles

Le député a également affirmé que les partis politiques n'avaient rien à voir avec le marché. C'est évidemment le contraire qui est vrai. Le marché de l'opinion publique se manifeste chaque fois qu'il y a des élections, et on s'attend à ce qu'il détermine l'appui accordé aux partis politiques.

L'Alliance canadienne a des solutions fort simples. L'une d'elle consiste à réduire les limites imposées aux donateurs lorsqu'il y a des problèmes. Deuxièmement, les partis politiques devraient être forcés d'obtenir leur financement de leurs propres partisans, et non des contribuables. Troisièmement, on devrait faire quelque chose dans ce projet de loi pour régler le problème de l'influence. Nous avons besoin d'une norme de conduite pour les gens qui ont une véritable influence, soit les ministres et le premier ministre. Les simples députés ont de l'influence en tant que groupe, mais les ministres peuvent exercer une influence directe. Il faut vraiment faire quelque chose à ce sujet, et il n'y a rien de prévu dans le projet de loi.

• (1250)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est un privilège insigne pour moi que de prendre la parole sur ce projet de loi au nom des électeurs de Yellowhead.

Cette mesure législative extrêmement importante s'impose depuis longtemps. Elle s'impose depuis longtemps en raison de ce que j'estime être une détérioration de la démocratie au Canada. Il est vraiment navrant de voir les situations désastreuses créées par certains ministres et certaines personnes qui ont laissé la corruption infiltrer leurs responsabilités professionnelles à titre de politiciens.

J'ai été élu au Parlement pour la première fois lors des dernières élections générales. Lorsque je retourne dans ma circonscription, je dis bien discrètement aux gens que je suis un politicien. À l'aéroport, les gens ne savent pas nécessairement qui je suis et je suis un peu gêné de leur dire que je suis un politicien, à cause de la connotation associée à ce mot. Les gens n'aiment pas les politiciens provinciaux et encore moins fédéraux. Le mot «politicien» a une connotation péjorative. Il en est ainsi à cause du manque de performance, de crédibilité et d'éthique qui caractérise tellement le gouvernement d'en face.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons été à même de constater le peu de contrôle exercé par les Canadiens sur la politique fédérale et sur les décisions prises à la Chambre. Cette situation est vraiment troublante. Nous venons ici et nous disons que nous vivons dans un pays démocratique. Nous venons ici pour discuter de questions nationales et pour adopter des lois qui sont bonnes pour les citoyens du Canada. Pourtant, les mots prononcés dans le cadre de nos débats sonnent creux, parce que personne n'écoute ici. Personne ne comprend qu'il n'y a pas de vrai débat ici, parce que ceux qui prennent les décisions sont complètement liés par la position de leur parti, particulièrement de l'autre côté de la Chambre. Les députés d'en face se comportent comme des animaux savants. Ils ne votent pas selon la conscience et la volonté des personnes qui les ont envoyés ici.

Le nom indiqué sur ce pupitre est bien le mien, mais ce siège ne m'appartient pas. C'est celui de chaque homme, chaque femme et chaque enfant de la circonscription de Yellowhead. On oublie trop souvent dans cette Chambre qui nous sommes censés représenter.

Et on nous présente un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui fait glisser encore plus bas la démocratie. Il est honteux de présenter une telle mesure législative et de renoncer à assurer un gouvernement du peuple, un gouvernement démocratique, dans notre pays. Cette situation doit changer.

Mon grand-père s'est battu pour la liberté et la démocratie au cours des deux guerres mondiales, et je trouve ennuyant que, bien souvent, les députés dans cette Chambre n'ont pas le courage de se battre pour la démocratie, au nom des gens qui les ont élus. Il faut que cela change si on veut vraiment former une nation démocratique et avoir un gouvernement responsable envers la population.

Pourquoi le gouvernement nous présente-t-il ce projet de loi? Certains diront que c'est parce qu'il ne sait plus ce qu'il fait, mais je pense qu'il y a trois raisons qui l'ont motivé.

Premièrement, les Canadiens pensent que le gouvernement fédéral est à la solde des grandes sociétés. On a vu les scandales qui ont éclaboussé des ministres. Les gens pensent que le gouvernement est rongé par les scandales et ils lui ont retiré leur confiance.

Ce projet de loi vise à redorer le blason du gouvernement. Mais on ne peut pas faire cela en s'éloignant encore davantage des gens que l'on essaie de représenter, mais en se débarrassant des scandales et de la corruption qui on érodé leur confiance.

La deuxième raison, c'est que le gouvernement libéral ne peut pas payer les dettes de son parti. Ce parti est lourdement endetté. Le premier ministre a dit publiquement qu'il ne laissera pas un parti et un gouvernement endettés. Comment ce parti se débarrassera-t-il de ses dettes? Le gouvernement présente un projet de loi qui oblige l'électorat, les Canadiens et les Canadiennes ordinaires qui travaillent d'arrache-pied, à payer les dettes de ce parti. C'est scandaleux.

• (1255)

La troisième raison, c'est que des considérations politiques à l'intérieur du parti interviennent en l'occurrence. Nous devrions nous demander pourquoi le premier ministre, à la fin de son mandat, veut modifier les règles de fonctionnement de la politique dans notre pays. De nombreux députés qui ont parlé du projet de loi se sont demandé ce qui motivait le premier ministre à présenter pareille mesure à la onzième heure? Est-ce la culpabilité ou la mesquinerie politique personnelle qui motive cette décision? Nous devons discerner et prendre en considération tous ces facteurs en examinant ce projet de loi.

Si l'on fait abstraction de la stratégie médiatique et des beaux discours des libéraux, on peut simplement dire que le gouvernement remplace une dépendance aux dons des grandes entreprises et sociétés par une dépendance au financement direct par les contribuables. C'est principalement pour cette raison que je m'oppose au projet de loi.

Le gouvernement libéral ne favorise pas vraiment la démocratie ni la participation des citoyens. Il l'a prouvé. Voilà pourquoi nous sommes tellement nombreux de ce côté-ci de la Chambre à réclamer un vote libre sur les projets de loi. De deux choses l'une. Ou un projet de loi est bon pour les Canadiens et est approuvé par 50 p. 100 plus 1 des députés qui représentent leurs électeurs et les Canadiens en général, ou il ne l'est pas. S'il n'est pas bon pour les Canadiens, il devrait être modifié jusqu'à ce qu'il obtienne l'appui d'une majorité de députés. C'est ce que veulent la démocratie et l'intérêt supérieur des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Des députés libéraux m'ont dit que tous les votes étaient libres. Ils savent que, dans les faits, les votes ne sont pas libres, mais reflètent la ligne de parti. Ou alors, si les votes sont effectivement libres, les députés libéraux se trompent certes sur beaucoup de questions. Ce qui est plus troublant encore, c'est que le gouvernement a imposé, au cours de la dernière session seulement, 73 motions d'attribution de temps et 9 motions de clôture. Lorsqu'il décide unilatéralement de clore le débat à la Chambre et d'adopter une mesure législative sans tenir compte de ce qu'en disent les représentants des Canadiens, il se moque de cet endroit-ci.

J'ai la chance de représenter ici la vaste circonscription rurale de Yellowhead. Il m'est plus facile de transmettre à mes électeurs toutes les questions dont nous débattons ici que si je représentais une vaste circonscription urbaine. Je peux publier une chronique ou un communiqué dans la plupart des 13 ou 14 journaux de ma circonscription. Je peux informer mes électeurs de ce qui se passe ici au moyen de la radio. C'est ainsi que mes électeurs sont beaucoup plus au fait de ce qui se passe à Ottawa que les électeurs d'une vaste circonscription urbaine.

J'estime que c'est un honneur pour moi, en ma qualité de parlementaire, que de pouvoir faire avec eux le point de la situation et leur expliquer en quoi ils seront touchés par les lois dont nous discutons ici. Malgré tout cela, quand je rentre dans ma circonscription, je m'aperçois que mes électeurs se sentent tenus à l'écart. Ils ont l'impression qu'on ne les entend pas. Je m'appuie pour dire cela sur le taux de non-participation des Canadiens lors des dernières élections générales où 40 p. 100 des électeurs ne se sont pas prévalus de leur droit de vote. Seulement 60 p. 100 des Canadiens ayant voté, il est aisé de voir que la démocratie ne se porte pas bien dans ce pays.

J'ai exercé pendant un certain temps le rôle de conseiller municipal et j'ai également travaillé pour le gouvernement de ma province en tant que responsable régional en matière de soins de santé. Je suis bien plus au courant de ce qui peut se produire à ces niveaux de gouvernement et de la façon plus dynamique avec laquelle nous pouvons y représenter la population. Il faut absolument comprendre qu'il y a lieu de libérer la Chambre de l'emprise du cabinet du premier ministre et de la tribune de la presse, et de redonner le pouvoir aux Canadiens.

En vertu de ce projet de loi, les contribuables contribueront 1,50 \$ chacun au financement des partis politiques du Canada. Or il nous faut vite comprendre que ce n'est pas dans le plus grand intérêt du Canada. Cette initiative risque d'aliéner bien plus que 40 p. 100 des Canadiens, car non seulement nos concitoyens auront l'impression qu'on ne leur prête pas l'oreille, mais ils penseront également qu'on n'a même pas besoin d'eux pour contribuer au parti de leur choix afin d'influencer les décisions qui sont prises dans cette institution.

• (1300)

C'est cette partie qui est regrettable dans le projet de loi et qu'il convient de rectifier. Quand la mesure sera renvoyée au comité, et au fur et à mesure des étapes qu'elle franchira, j'ose espérer que l'on prendra en considération ces questions importantes, pour nous assurer que le Canada demeure une véritable démocratie.

M. Deepak Ohrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-24.

Avant d'entrer dans les détails du projet de loi et d'expliquer pourquoi je ne l'appuierai pas, permettez-moi de vous raconter une expérience que j'ai vécue il y deux ans alors que j'accompagnais le ministre du Commerce international à Washington dans le cadre

d'une conférence sur la mondialisation. Pendant le discours du ministre à l'heure du midi, j'en ai profité pour m'entretenir avec quelques-uns des Américains qui se trouvaient dans l'auditoire. Ils ont fait une observation très intéressante. Ils ont dit qu'ils trouvaient extrêmement agréable de s'entretenir avec des élus du Canada parce que ceux-ci écoutaient et prêtaient attention à ce qu'on leur disait.

Leur explication était que c'était parce que les membres du Conseil privé et les autres membres de la délégation étaient élus et qu'ils devaient par conséquent rendre des comptes aux électeurs. À Washington, à l'exception du président des États-Unis, qui est élu, les secrétaires d'État sont nommés par le président d'où leur attitude «c'est ma façon de faire ou rien du tout». Seul le président doit rendre des comptes aux électeurs. Les personnes à qui j'ai parlé m'ont expliqué que les élus doivent rendre des comptes à leurs électeurs, tandis que les autres, qui ne sont pas élus, ne sont pas obligés d'écouter la population. Comme ils ne sont pas obligés d'écouter la population, il leur arrive de prendre des décisions sans tenir compte de ce que les gens souhaitent.

Qu'est-ce que cela a à voir avec le projet de loi C-24? Cela a à voir avec l'obligation de rendre des comptes. Le projet de loi C-24 parle du financement des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats et de l'investiture. C'est une tentative de la part du gouvernement de remplacer l'obligation de rendre des comptes au peuple par la dépendance envers l'État pour ce qui est du financement des partis politiques. Le financement des partis politiques est l'un des aspects les plus importants de la démocratie car il nous oblige à rendre des comptes à nos électeurs.

Le raisonnement du gouvernement en l'occurrence est le même que lorsqu'il dit qu'il ne veut pas être pris en otage par les entreprises, par les syndicats ou par d'autres organismes ni être indûment influencé par ces derniers. Il veut que le tout soit transféré au gouvernement de manière à échapper davantage à l'obligation de rendre des comptes.

Le Parti libéral est incapable de recueillir de l'argent auprès des particuliers. Il a toujours compté sur les dons des grandes sociétés. Quant aux autres partis, le Nouveau Parti démocratique est un exemple typique. Il est totalement déconnecté du peuple canadien car ses fonds viennent des syndicats. Sa constitution permet aux syndicats d'avoir sur les affaires du parti une influence disproportionnée par rapport aux gens ordinaires.

Étant un nouveau parti, l'Alliance canadienne, ex-Parti réformiste, est financé dans une plus grosse proportion par des Canadiens ordinaires. En tant que tel, nous leur devons des comptes, moi y compris. Les contributions des gens de ma circonscription à ma caisse électorale se situent en moyenne entre 100 \$ et 150 \$. Si j'ai besoin d'argent, je dois m'adresser à eux et me montrer sensible à leurs besoins. Ils sont heureux de participer au processus politique et de contribuer à la démocratie.

• (1305)

Le fait que nous soyons saisis maintenant de ce projet de loi, alors que le premier ministre a déjà déclaré qu'il ne se représenterait pas, soulève une ou deux questions. Il a présenté le projet de loi en disant que nous devons réformer le financement des partis politiques parce que nous voulons éviter que les grandes entreprises exercent une influence indue. Réfléchissez un instant au moment choisi pour présenter le projet de loi. Le premier ministre a déclaré qu'il ne se représentera pas et qu'il ne doit de comptes à personne, comme il aime le souligner.

Initiatives ministérielles

Si on étudie l'histoire du Parti libéral, on s'aperçoit que c'est ce parti qui a le plus bénéficié des dons des sociétés. Pourquoi est-ce que le parti qui a toujours bénéficié le plus des dons des sociétés aurait soudainement une conscience le poussant à dire que non, il n'en veut plus? Jusqu'à maintenant, c'est lui qui a été le plus avantage et maintenant il dit que c'est une mauvaise chose. On se demande pourquoi. Si on regarde le financement du Parti libéral on ne peut que se poser la question pourquoi maintenant?

Si le premier ministre pensait pouvoir arrêter son opposant, je crois qu'il est trop tard et que ce gros poisson est déjà sorti du filet. Il a déjà amassé une fortune grâce à des contributions faites par des entreprises. Je suis certain que 90 p. 100 du financement de l'ancien ministre des Finances vient des entreprises, ce qui s'avère tout à fait contraire au but visé par cette mesure législative. Par conséquent, on peut mettre en doute l'objet même du projet de loi, quoi qu'en dise le gouvernement.

On secoue la tête et on se demande ce qui s'est passé. Pourquoi les Canadiens devraient-ils dorénavant assumer la responsabilité du financement des partis politiques? Qu'en est-il de cette démocratie populaire où il faut faire une contribution financière pour participer?

Si les gens sont heureux et si nous répondons à leurs demandes, ils feront des contributions financières. L'obligation des représentants élus de rendre des comptes constitue l'élément clé. Le projet de loi supprimerait cette obligation et créerait une bureaucratie fédérale qui s'immiscerait dans les affaires des partis parce que leur financement viendrait du gouvernement.

Nous nous opposons à cette mesure législative parce que, entre autres, elle enlève aux Canadiens de la base le droit d'exiger des comptes et qu'elle donne plutôt ce droit au gouvernement. Ainsi, le parti au pouvoir n'aurait pas de comptes à rendre au public canadien. Voilà la marque de commerce du Parti libéral et du premier ministre qui a fièrement déclaré qu'il s'en allait et qu'il n'avait de comptes à rendre à personne et qu'il pouvait présenter ce genre de mesure.

Le premier ministre siège à la Chambre depuis quarante ans et nous lui reconnaissons le mérite de cette réalisation. Il évolue dans l'arène politique depuis un long moment déjà. Il a été témoin d'énormément de choses et a respecté la tradition. Toutefois, sa déclaration selon laquelle il n'a de comptes à rendre à personne va certainement à l'encontre de sa philosophie. Comment peut-il faire une telle affirmation au moment où il s'appête à quitter la Chambre après y avoir siégé pendant quarante ans.

En bref, compte tenu des antécédents du gouvernement, l'objet de la mesure législative et le moment choisi pour la présenter engendrent la suspicion. De ce fait, nous nous opposons au projet de loi.

• (1310)

M. Joe Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations au sujet des propos que j'ai entendus au cours de la dernière heure. L'intervenant précédent a parlé du caractère incriminant de la corrélation entre les dons des entreprises et le Parti libéral. Je présume que c'est le danger que présentent les statistiques.

Si nous regardons le financement politique dans les démocraties modernes, nous constatons que le parti qui est au pouvoir reçoit davantage de dons des entreprises. Il ne reçoit pas des dons parce qu'il a une allégeance en particulier, mais parce qu'il est perçu comme exerçant une influence sur les mécanismes de fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Je ne crois pas qu'il soit équitable de dire que les libéraux reçoivent cet argent des entreprises tout simplement parce qu'ils sont des libéraux. Au cours des brèves

périodes de l'histoire de notre pays où les libéraux n'ont pas été au pouvoir, les gouvernements de l'heure ont reçu des montants équivalents de la part des entreprises.

Je crois que cela souligne l'intention du projet de loi. Le projet de loi tente de supprimer cet élément de l'équation, car, qu'il soit réel ou apparent, il n'a pas de raison d'être.

Je vais parler un peu de ce que nous tentons d'accomplir. Il faut certes que ce projet de loi soit débattu vigoureusement. Je suis heureux de constater que tel est le cas.

J'ai eu la chance de fréquenter une école de commerce aux États-Unis. L'un des cours que j'ai dû suivre à cette école portait sur les relations avec les gouvernements, ou le lobbying. Je dois préciser que les relations entre les entreprises et le gouvernement sont beaucoup plus complexes et délicates aux États-Unis qu'au Canada. Franchement, je peux affirmer sans crainte que nous avons ici un système qui mérite d'être sauvegardé. Ici, la politique publique est beaucoup moins influencée par les comités d'action politique et elle est beaucoup moins financée par des capitaux d'origine douteuse, par ce qu'on appelle l'argent noir dans le système politique américain. Nous pouvons tous reconnaître que nous essayons de supprimer entièrement les interventions de ce genre.

L'Alliance canadienne semble rebutée par le fait que nous allons transférer la responsabilité aux contribuables. Je n'y vois aucun problème car, après tout, nous représentons les contribuables.

Des voix: Oh, oh!

M. Joe Jordan: Tout cela est fort bien, mais n'oublions pas une chose. Rappelons-nous que, durant le débat sur Kyoto, le porte-parole de l'Alliance canadienne en matière d'environnement a déclaré que la position de l'Alliance à l'égard du Protocole de Kyoto faciliterait les efforts de financement de son parti.

Alors merci beaucoup. Merci de lever le rideau et d'admettre l'une des pires craintes des Canadiens, soit que les objectifs légitimes de la politique publique ne subissent l'influence de l'argent; le silence est vraiment assourdissant ici maintenant. Les députés de ce parti devraient relire la définition de démocratie dans le dictionnaire.

L'autre point, c'est qu'un député a pris la parole pour déplorer l'opinion de la population sur les politiciens. Je dois dire qu'aucun parti n'a fait davantage pour détruire la perception publique à l'égard des politiciens que le Parti réformiste/l'Alliance canadienne dont un candidat a déclaré durant un débat...

Une voix: Que dire des milliards de dollars gaspillés pour le registre des armes à feu?

Une voix: La vérité fait mal.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'était même pas à sa place quand il a chahuté.

• (1315)

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, j'ai déjà été enseignant. J'espère seulement que les Canadiens comprennent que je présente ce que je considère comme des faits raisonnables, mais je dois composer avec un comportement de la part d'Alliancistes que je ne tolérerais pas de la part d'élèves de deuxième année.

Le problème avec les députés alliancistes, c'est qu'ils ont une solution toute faite à tous les problèmes. Pour eux, tout est blanc ou noir. À force de répéter leurs solutions simplistes, ils finissent par croire qu'elles sont les bonnes.

Nous nous efforçons de trouver un juste milieu, et j'estime que c'est un débat légitime que celui que nous tentons d'avoir.

Initiatives ministérielles

Revenant à la question de l'image, je me souviens de la campagne de 1997 et des débats tenus à cette époque. Il y avait un candidat réformiste qui parlait des pensions. Le régime de pensions en or des députés était le pire qui puisse exister sur toute la planète, car il était trop généreux. Il est arrivé ce qui devait arriver, et tous les députés alliancistes ou réformistes touchent maintenant cette pension. Cette question semble s'être volatilisée.

M. Werner Schmidt: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député a dit que c'était le cas de tous les députés alliancistes et réformistes, mais c'est faux.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Ce n'est pas un recours au Règlement. Je remercie le député.

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, vous comprenez maintenant que, quand je dis par votre entremise aux Canadiens que c'est noir ou blanc, ces députés paniquent. Ils disent que c'est beaucoup plus compliqué que je le laisse entendre.

Ils ont fait campagne contre le régime de retraite. Ils ont accepté leur pension. Noir ou blanc.

Ils rendront des comptes aux Canadiens. Je ne vais plus poursuivre sur cette question.

Je ne suis intervenu que pour parler du niveau du débat. Le député parle de vérité. Selon moi, nous essayons, par l'entremise de cette mesure législative, de ramener le processus politique à un niveau où les gens peuvent y participer. Dans ma circonscription, par exemple, je peux dépenser 73 000 \$. Selon moi, c'est trop. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de dépenser 73 000 \$ pour mener une campagne électorale à l'échelon fédéral. Je me permets de souligner que si nous ne réduisons pas le rôle de l'argent dans le système, nous allons nous placer dans une situation où seule une catégorie donnée de Canadiens sera en mesure de se présenter aux élections. À mon avis, le système est moins bon si nous empruntons cette voie.

Une voix: C'est vous qui nommez des candidats.

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, j'espère que ces interruptions ne réduisent pas mon temps de parole.

Il a notamment été question hier des dépenses des tiers. Je ne dis pas que j'ai raison. Je veux tout simplement que nous en parlions. Je ne veux pas frapper là où le bât blesse. J'essaie de discuter de cette question.

Tenons pour acquis qu'il existe des tiers comme la National Citizens' Coalition quoique, comme mon collègue l'a souligné hier, cette coalition ne représente certes pas les citoyens, et c'est un nom étrange pour ce groupe. Si cette coalition dispose d'un pouvoir illimité de dépenser de façon ciblée, les politiciens doivent alors être en mesure de se défendre. Ce n'est pas la démocratie. C'est la politique animée par l'argent. Réduisons le rôle que joue l'argent. Réduisons l'argent qu'il y a dans le système. Si une personne n'est pas d'accord avec la façon dont les choses se déroulent, elle devrait pouvoir faire de la politique. L'argent ne devrait pas être un obstacle.

Ce qu'a dit le député en ce qui concerne les dons des sociétés, c'est que le parti au pouvoir semble être en mesure de recueillir plus d'argent que...

Une voix: Oh, Oh!

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse de nouveau auprès du député, mais vous aurez tous vos 10 minutes de gloire si vous voulez bien faire preuve de patience.

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, je suis surpris de la réaction. J'essaie simplement de participer à la discussion.

Si nous pouvons éliminer le problème posé par la question de l'argent, il est légitime de discuter comment on peut y arriver. Je suis tout à fait disposé à discuter de cela, mais je pense que l'objectif mérite d'être poursuivi et qu'il mérite aussi un débat légitime et éclairé.

Si je suis venu ici aujourd'hui, c'est entre autres parce que je devinais la présence d'un élément partisan, et j'espère que nous pourrions diluer celui-ci quelque peu. Je représente une circonscription qui longe la frontière. J'ai un collègue dans le nord de l'État de New York qui est membre du Congrès et avec lequel je collabore étroitement. Si je me fie aux discussions que j'ai avec les gens de son bureau, je peux dire à la Chambre que le temps, le personnel et l'organisation nécessaires afin de recueillir des fonds, et ce seulement pour pouvoir participer au processus, devraient tous nous préoccuper. Si les députés veulent faire quelque chose d'intéressant, qu'ils se procurent un exemplaire d'une publication américaine intitulée *Campaigns & Elections*. Ils verront que ce qui fait fonctionner l'industrie politique aux États-Unis c'est l'argent.

Penchons-nous maintenant sur la façon de faire, mais bon sang ne nous enlions pas dans une discussion partisane sur le pourquoi de la question, parce que je ne pense pas que cela serve les intérêts de ceux qui nous ont envoyés ici.

• (1320)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je viens d'écouter le député libéral. Ses exhortations à éviter les débats sectaires semblent plutôt creuses, étant donné les observations qu'il vient de faire. Mais peu importe.

Je voudrais parler plus expressément de ma propre circonscription. Comme vous le savez, madame la Présidente, je suis très fier des habitants de ma circonscription, tout comme vous l'êtes de ceux de la vôtre. Chez moi, le problème de l'argent en politique est à peu près inexistant, car il y a des gens, jusqu'à 400 à chaque élection à laquelle j'ai participé, qui contribuent librement à ma campagne. Ces personnes sont convaincues des objectifs que je propose au nom de l'Alliance canadienne. Ce sont des électeurs qui choisissent d'appuyer l'Alliance canadienne. Cela fait partie de la démocratie.

J'ai toujours cru que, lorsqu'on touchait le porte-monnaie d'une personne, on avait toute son attention. Voilà de quoi il retourne. Voilà ce que nous ferions disparaître. Au lieu de la participation de personnes comme mes électeurs aux campagnes et à tout le processus électoral dans Kootenay—Columbia, au lieu de leur participation au processus démocratique, nous aurions la vision libérale, la vision du NPD, la vision du Bloc. Nous remplacerions la participation de ces électeurs par la participation involontaire du contribuable canadien, et c'est dommage.

Mon collègue de Crowfoot a fort bien expliqué la situation, très succinctement et avec force détails. Je conseille aux lecteurs du hansard de relire son intervention. Il a expliqué en détail d'où viendrait l'argent et comment le contribuable canadien paierait.

Initiatives ministérielles

Afin d'illustrer comment le système actuel fonctionne et comment les Canadiens peuvent vraiment participer au processus, je voudrais expliquer rapidement ce qui s'est passé dans la circonscription de Kootenay-Est, qui s'appelle maintenant Kootenay—Columbia

En 1992, notre association de circonscription était solvable. Elle avait les ressources nécessaires pour fonctionner. Comme je l'ai dit, le financement provenait particulièrement des résidents de Kootenay-Est. Au moment du débat entourant le référendum sur l'entente de Charlottetown, nous avons dû faire face au besoin de nouveaux fonds. Nous avons distribué des feuillets d'information indiquant tous les détails du projet d'entente constitutionnelle. En lisant ces feuillets, les gens constataient à quel point le NPD, les libéraux et les progressistes-conservateurs étaient mal inspirés dans leur position pro-référendaire. Ils ont donc décidé de donner leur appui financier sous forme de chèques. Les gens participaient ainsi au processus démocratique.

Les partisans du non à ce référendum étaient ceux-là mêmes qui avaient apposé les affiches et fait du porte-à-porte pour distribuer les feuillets d'information. C'est eux qui s'étaient chargés des appels téléphoniques pour la campagne du non. De fait, après notre campagne du non à Kootenay-Est, 87 p. 100 des électeurs ont voté non lors de ce référendum. J'attribue ce résultat à la participation des électeurs de ma circonscription.

Je passe maintenant aux élections de 1993. Cette fois-là aussi, notre association était solvable au début de la campagne. Tout juste, mais ça allait. Nous sommes allés solliciter les gens. À l'époque, j'avais déjà fait campagne pendant plus ou moins huit mois. Nous sommes donc allés voir les gens et nous leur avons demandé s'ils croyaient dans ce que nous voulions faire, s'ils croyaient que nous allions changer le Canada au Parlement et s'ils étaient prêts à nous appuyer dans notre démarche visant à attirer l'attention du gouvernement sur des questions telles que les soins de santé, l'immigration et la réforme du système de justice? Plus de 400 personnes ont contribué à ma campagne à l'époque et j'ai eu la chance d'obtenir 49 p. 100 des votes aux élections de 1993.

Après les élections de 1993, en vertu des règles en vigueur, nous avons pu obtenir un remboursement de 50 p. 100 de nos dépenses électorales. Mon association de circonscription, une organisation solide, a examiné ce que nous ferions du montant du remboursement, comment nous allions l'épargner, c'est-à-dire le mettre de côté pour les élections de 1997.

● (1325)

Mon association de comté, ainsi que moi-même et le président de notre association de comté, devait voir à bien gérer d'abord l'argent versé par les gens de notre circonscription sous forme de contributions et ensuite, l'argent versé par Élections Canada.

Nous nous sommes donc lancés dans les élections de 1997 en étant beaucoup plus solides sur le plan financier. Là encore, au cours des élections de 2000, nous étions beaucoup plus riches et j'ai eu la chance d'obtenir 68 p. 100 du vote populaire. J'attribue cela au fait que nous avons dans notre circonscription des gens qui croient dans ce que je viens défendre ici et qui pensent que je suis vraiment dans cette enceinte pour les représenter.

Ce qui se produirait aux termes du projet de loi proposé, c'est qu'on mettrait de côté tout ce travail acharné, toutes ces économies, toute cette bonne gestion au nom des gens de Kootenay—Columbia. Nous serions tenus, à l'instar de tous les contribuables canadiens, de financer les dépenses électorales du Bloc québécois.

Je n'ai rien contre les députés bloquistes, mais je suis tout à fait contre l'idée première qu'ils défendent. Pourquoi moi et mes

électeurs devrions-nous accepter que l'impôt que nous versons serve à financer le Bloc québécois?

Certaines personnes dans ma circonscription appuient les orientations du NPD, mais ce dernier parti ne partage pas le même point de vue politique que moi. Cependant, pourquoi les partisans néo-démocrates de ma circonscription devraient-ils voir leur argent aboutir dans les poches de l'Alliance canadienne et inversement, pourquoi les partisans de l'Alliance canadienne devraient-ils financer le NPD?

C'est une intervention massive qui, au fond, éliminerait les droits individuels et les responsabilités des Canadiens. C'est ce qui est si répréhensible dans cette mesure.

Mon association de comté est solide. En fait, elle compte bien au-delà de 1 000 membres dans ma circonscription seulement. Ce sont des gens qui sont actifs et des membres en règle. Ces chiffres se maintiennent depuis longtemps, parce que les gens ont un sentiment d'appartenance quant à ce qui se produit dans ma circonscription et en ce qui a trait au travail de mon bureau de comté.

Selon moi, sous sa forme actuelle, surtout en ce qui concerne le remplacement du financement volontaire dans une large mesure par le versement de deniers publics, ce projet de loi est l'une des mesures législatives les plus susceptibles de semer la discorde et d'avoir une influence négative.

Les libéraux institutionnalisent la démocratie. Il n'y a rien de bon à cela. La démocratie populaire, qui permet aux Canadiens de pouvoir participer au processus, fait la force de notre pays.

Je ne peux imaginer un pire héritage pour le premier ministre que celui qu'il laisse aux Canadiens et qui consiste à les écarter du processus démocratique.

● (1330)

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le projet de loi C-24 est censé rendre l'ensemble du processus électoral plus transparent, particulièrement la question du financement. En fait, le projet de loi est censé rendre tout le système un peu plus démocratique qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Il comporte divers aspects. Il exigerait l'enregistrement de tous les partis politiques et interdirait aux sociétés et aux syndicats de verser des contributions politiques. Il limiterait le montant des contributions des particuliers et imposerait des règles aux candidats à l'investiture et aux candidats à la direction d'un parti. Il établirait aussi une disposition très controversée, soit le financement public des campagnes électorales.

Initiatives ministérielles

Je veux parler de deux aspects particuliers de la mesure législative qui constituent des échappatoires flagrantes en ce qui concerne le financement. Ce projet de loi est censé rendre plus transparent le financement des campagnes électorales menées par les partis politiques. Pour promouvoir ce projet de loi, on a notamment affirmé qu'il interdirait aux syndicats et aux sociétés de verser des contributions justement afin de réduire l'influence des généreux donateurs sur le processus politique.

Il y a un concept qui existe dans le monde et qui n'est délibérément pas mentionné dans ce projet de loi, et c'est l'établissement de fiducies. La fiducie est un concept fort intéressant. Cette mesure permettrait à des particuliers, à des sociétés, à des syndicats ou à n'importe qui d'établir un compte en fiducie.

Les institutions financières, comme les banques et les compagnies d'assurances, sont maintenant tenues de faire approuver tout projet de fusion. Je peux facilement imaginer qu'une ou plusieurs de ces institutions pourraient établir un fonds en fiducie pour une personne ayant de l'influence politique. Par exemple, on établirait un fonds en fiducie de 1 million de dollars auquel la personne aurait accès pour financer ses dépenses, à condition que ce ne soit pas des dépenses électorales. L'argent pourrait être utilisé pour acheter des caravanes motorisées, des maisons, des terrains ou quoi que ce soit d'autre. On dirait à la personne que le fonds en fiducie est à elle à condition qu'elle appuie la fusion lorsque la mesure législative en question serait présentée à la Chambre.

Si la possibilité d'un lien direct entre les dons généreux et l'influence politique existe, c'est certainement au moyen de l'établissement de fonds en fiducie. Cette question est délibérément évitée dans le projet de loi.

Je pense qu'il peut être très difficile de mettre en application un projet de loi qui traite de fiducies, mais qui n'élimine pas la possibilité de les utiliser, et qui lie clairement les contributions faites à un politicien au moyen d'une fiducie non visée par ce projet de loi.

Si le projet de loi a pour but de rendre la démocratie plus transparente et les gens plus responsables, éviter d'inclure une disposition à cet effet revient à refuser de s'attaquer à un des problèmes majeurs qui, semble-t-il, aurait été à l'origine de la présentation de ce projet de loi.

J'aimerais aussi attirer l'attention des députés sur la complexité du projet de loi. Il existe des dispositions très claires, lorsqu'une association de circonscription s'enregistre, au sujet du traitement des créances, des contributions présumées, c'est-à-dire des créances impayées au bout de 18 mois, des rapports financiers, des contributions à envoyer au receveur général dans certains cas, des corrections et de la prorogation des délais. Un rapport du vérificateur est nécessaire si les contributions ou les dépenses de l'association de district électoral dépassent la somme de 5 000 \$. Les dépenses de vérification peuvent être remboursées jusqu'à concurrence de 1 500 \$ et, conformément à l'article 30, les rapports financiers des associations enregistrées doivent être publiés.

J'aimerais approfondir la question des arrangements financiers. Les gens qui nous écoutent seront certainement très intéressés d'apprendre certaines des choses qu'ont réussi à dégoter les chercheurs de la Bibliothèque du Parlement.

• (1335)

L'intention semble être d'indemniser les partis pour la perte des dons provenant de sociétés et de syndicats, qui sont en grande partie versés aux partis plutôt qu'aux candidats ou aux associations de circonscription. Les partis politiques sont au coeur de notre système

électoral politique moderne, dont ils sont présentés, à juste titre, comme un élément essentiel.

Actuellement, les partis politiques inscrits reçoivent une aide financière de l'État par le truchement du régime fiscal. J'approuve cette formule. L'État paie environ 40 p. 100 des dépenses des partis politiques. Le projet de loi ferait passer cette contribution à environ 70 p. 100. Le projet de loi C-24 propose d'accroître l'accès des partis politiques au financement public.

Actuellement, les dépenses électorales des candidats sont remboursées à 50 p. 100. Le projet de loi C-24 propose de porter à 50 p. 100 le taux de remboursement des dépenses, qui est actuellement de 22,5 p. 100. En ce qui concerne les candidats, le projet de loi ramène de 15 p. 100 à 10 p. 100 le pourcentage du vote qu'un candidat doit obtenir dans sa circonscription pour être admissible au remboursement de ses dépenses électorales. Il faudrait donc obtenir moins de voix pour être admissible au remboursement.

L'aspect contestable du projet de loi concerne l'allocation annuelle accordée aux partis inscrits, dont le montant serait de 1,50 \$ par voix obtenue aux dernières élections générales, à condition d'avoir recueilli soit 2 p. 100 du nombre valide de voix exprimées à l'échelle nationale ou 5 p. 100 des voix exprimées dans les circonscriptions où le parti a présenté des candidats. Le montant de 1,50 \$ est apparemment fondé sur le calcul des pertes de revenus que subiront les partis par suite des changements apportés aux règles d'admissibilité des donateurs.

Il semble que plusieurs provinces canadiennes accordent aux partis inscrits des allocations dont le montant est déterminé par le nombre de voix obtenues aux élections. Ce n'est pas juste. Le seul fait que quelqu'un applique cette règle ne signifie pas que ce soit la bonne chose à faire. Il s'agit d'une mesure litigieuse, que l'on appuie ou conteste en grande partie pour des raisons d'ordre politique et philosophique.

Si je m'oppose à cette mesure, c'est parce qu'elle assurerait au parti vainqueur des dernières élections un avantage financier sur tous les autres partis qui présenteraient des candidats aux élections suivantes. Ce ne serait pas démocratique. Cette règle, qui repose sur un parti pris et une fausse interprétation, donne un avantage à un groupe donné.

Pour encourager les particuliers à verser des contributions, le projet de loi propose aussi des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, de manière à doubler, de 200 \$ à 400 \$, le montant des contributions politiques individuelles donnant droit à un crédit d'impôt de 75 p. 100 et à augmenter en conséquence tous les autres échelons de ce crédit d'impôt. Ce sont là diverses façons d'obtenir plus d'argent des fonds publics.

Voici la question qu'il convient de se poser: Qu'en est-il du choix de l'individu en l'occurrence?

Initiatives ministérielles

Je veux signaler une autre faille du projet de loi dont tous les députés devraient être informés. Une contribution présumée ne désigne pas une créance impayée qui, à la date visée au paragraphe précédent, est considérée comme irrécouvrable par le créancier et est radiée de ses comptes en conformité avec ses pratiques comptables habituelles. On peut lire cela très clairement, et j'ai vérifié auprès de spécialistes juridiques qui m'ont dit que mon interprétation est correcte. C'est une interprétation possible. Quelqu'un pourrait alors consentir un prêt à un candidat ou à un parti, puis déclarer, selon ses pratiques particulières, que le prêt est irrécouvrable. Qu'est-ce que cela pourrait signifier? Cela pourrait signifier que de l'argent est avancé à un parti ou à un candidat et que le candidat accepte de ne pas rembourser cette somme. S'il ne l'a pas remboursée au bout de 19 ou 20 mois, l'entreprise déclare alors qu'il s'agit d'une créance irrécouvrable parce que c'est habituellement au bout de cette période qu'une créance est radiée. Il s'agit donc d'une créance irrécouvrable et non pas d'une contribution à un parti ni d'une contribution présumée.

Voilà une faille qui existe dans le projet de loi. Je pense que, non seulement cela cache bien des choses, mais que cela ouvre aussi la voie à des déclarations politiques trompeuses et à des arguments habiles qui dissimulent la vraie teneur du projet de loi. Je ne peux appuyer le projet de loi pour ces raisons.

● (1340)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Aujourd'hui, demain et après-demain, madame la Présidente, nous débattons d'un projet de loi très important. Pour la première fois depuis 30 ans, la Chambre est saisie d'un projet de loi visant à réformer la collecte et l'utilisation de nos fonds électoraux.

La démocratie a 2 502 ans. Elle est née dans le même pays que moi. Des gens se réunirent et décidèrent que c'était ainsi qu'ils voulaient que les choses se fassent désormais. Les dirigeants d'Athènes procédèrent alors à un vote d'essai et continuèrent, dans leur infinie sagesse, à diriger le pays et à prospérer.

Voici que, 2 502 ans plus tard, nous poursuivons le processus démocratique et prenons appui sur ce que ces gens-là estimaient être la démocratie. Les députés sont élus à la Chambre des communes; c'est la règle des 50 p. 100 plus 1. Nous sommes ici pour représenter la volonté de nos électeurs. Nous sommes ici pour faire valoir ce que veut le peuple.

Le projet de loi dont nous sommes saisis donne probablement un aperçu de l'héritage que nous laissera le premier ministre. Dans sa sagesse, le premier ministre veut s'assurer que, après son départ, nous aurons le moyen de tenir des élections justes.

Le problème, toutefois, c'est que j'ai été élu quatre fois conformément aux mêmes règles et que, si les règles changent tout à coup, les gens demandent pourquoi et s'il y avait quelque chose qui clochait dans ce que nous avons avant. Peut-être, et peut-être pas.

Des changements s'imposent peut-être. Ce que disent beaucoup de gens, toutefois, c'est que, comme notre façon de faire les choses et de définir la démocratie est bien ancrée et solidement établie, il nous faut faire un pas en arrière et consulter la base, soit les membres de nos partis politiques, les personnes qui contribuent effectivement aux partis politiques ou des Canadiens ordinaires.

Mes collègues d'en face m'ovationneraient pour cela, mais, en vertu de ce projet de loi, si un parti souhaitait, comme le Parti réformiste en 1988, se faire connaître sur la scène politique, il ne serait pas en mesure de le faire. À l'époque où ce parti voulait s'établir, 5 ou 10 personnes avaient fait des contributions de 10 000 \$ et c'est grâce à cet argent que le parti a pu démarrer. À l'époque,

personne ne savait que le Parti réformiste, devenu par la suite l'Alliance canadienne, deviendrait crédible et que ce parti finirait par former l'opposition. Mais, on ne sait jamais; ce parti pourrait disparaître dans la brume la prochaine fois. Le projet de loi n'aurait pas permis à ce parti de se constituer. Il n'existait absolument aucun moyen de financer les aspirations politiques de ces gens.

Penchons-nous sur la façon d'améliorer et de protéger les nouveaux partis qui veulent envoyer des gens à la Chambre des communes pour y représenter leurs électeurs. Voilà une des difficultés que me pose ce projet de loi.

Ce projet de loi me pose un autre problème. Nous sommes ici pour de très courtes périodes et nous devons opérer ces changements, mais les Canadiens, les militants libéraux, alliancistes, conservateurs et néo-démocrates ont besoin de temps pour discuter avec leurs collègues, leurs représentants élus, pour s'assurer que cette démarche leur convient.

Il nous incombe de prendre un peu de recul, de consulter les Canadiens, les militants de nos partis respectifs, et nos électeurs dans nos circonscriptions. Nous devons connaître l'avis des gens qui font du porte à porte en notre nom et qui placardent les murs avec nos affiches. Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que des consultations exhaustives s'imposent. Nous devons prendre un peu plus de recul, ralentir le processus et demander la tenue d'audiences publiques.

● (1345)

En bout de ligne, il se pourrait que nous n'ayons jamais rien vu de mieux que le projet de loi dont nous sommes saisis. Il faut toutefois consulter les militants libéraux et les militants alliancistes, s'il en reste après les prochaines élections. Sait-on jamais, il y a toujours de la place pour de nouveaux partis.

M. Darrel Stinson: Dans ma circonscription, vous êtes une espèce en péril.

M. Jim Karygiannis: Un de mes amis et collègues mentionne les espèces en péril. Il ne veut sûrement pas parler de nouveaux partis politiques, mais plutôt de partis qui existent déjà.

Nous devons laisser de côté le sectarisme dans ce débat, examiner ce qui est bon et ce qui est mauvais dans ce projet de loi et proposer des améliorations.

Le projet de loi met l'accent sur la reddition de comptes et la transparence. C'est très bien. C'est un objectif qu'appuient tous les députés. Toutefois, les trésoriers et les présidents de nos associations politiques sont des bénévoles. Il ne s'agit pas d'avocats ou de comptables agréés. Pourtant, le projet de loi leur demande de se transformer en avocats et en comptables agréés et de faire faire des vérifications. Des vérifications, je veux bien, mais ne pourrions-nous pas être un peu plus compréhensifs? Montrons-nous un peu plus compréhensifs envers les présidents et les trésoriers qui font du bénévolat pour l'Alliance, le Parti conservateur, le NPD et le Parti libéral depuis 20 ans.

Initiatives ministérielles

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le projet de loi C-24 modifiera radicalement les sources de financement des partis politiques. Les contributions volontaires de particuliers et d'organisations seront remplacées par un impôt obligatoire que devront payer les contribuables canadiens. Voilà ce dont il est question aujourd'hui.

Le député qui m'a précédé a parlé de consulter la population. Je suis entièrement d'accord avec lui. Il a aussi dit que cet important projet de loi serait certainement à l'étude pendant quelques jours, c'est-à-dire probablement demain et après-demain, lorsque nous aurons fini d'analyser le budget. Cela me pose problème.

À l'heure actuelle, le monde entier et tous les Canadiens s'intéressent avant tout à la possibilité d'une guerre en Irak, aux problèmes que posent les terroristes, à la peur qui habite beaucoup de gens et à ce que nous réserve l'avenir dans ce contexte. Des centaines de milliers de Canadiens ont transmis des pétitions au gouvernement, à ce groupe de personnes, pour lui demander de régler le problème des pédophiles qui causent des torts irréparables à nos enfants en s'adonnant à la pornographie juvénile, et pour lui demander de se pencher sur la possibilité de hausser l'âge du consentement aux activités sexuelles. Ils nous supplient d'agir face aux problèmes qui nous accablent.

Les Canadiens essaient avant tout de joindre les deux bouts et de nourrir leurs familles. Dans la plupart des foyers, les deux parents travaillent d'arrache-pied pour mettre du pain sur la table. Ils doivent lutter jour après jour. Ils se concentrent donc sur la manière d'y arriver. De nos jours, bon nombre de Canadiens partout au pays se demandent comment ils vont réussir à payer la facture de chauffage et à faire le plein d'essence. Ils sont aux prises avec des problèmes financiers.

Le gouvernement, cet instrument du peuple, devrait être ici aujourd'hui pour s'occuper des besoins de la société et des besoins des Canadiens. Sur quoi concentrons-nous notre attention? Nous concentrons notre attention sur un projet de loi visant à enrichir les partis politiques. Nous concentrons notre attention sur un projet de loi que les libéraux espèrent faire adopter pour être réélus.

Arrêtons-nous pour réfléchir un instant: il y a des priorités. Il y a peut-être une guerre qui va éclater dans le monde. Il y a un dérapage général dans la société et les parents se demandent si leurs enfants vont être protégés. Plutôt que de passer la journée à s'occuper de la pornographie juvénile, par exemple, pour l'enrayer de la planète en agissant avec détermination, nous sommes ici à débattre de ce qu'il faut faire pour se faire réélire et pour aller chercher encore plus d'argent dans les poches des contribuables.

J'ai des nouvelles pour les libéraux, s'ils ne sont pas déjà au courant. La plupart des contribuables sont à bout de souffle. Je ne suis pas sûr qu'il reste aux Canadiens assez d'argent pour chauffer leurs maisons à cette époque de l'année où le chauffage coûte plus cher. Il y a des problèmes de toutes sortes dans la société et nous ne nous en occupons pas. C'est pourtant pour nous en occuper que nous avons été élus.

Nous cherchons plutôt à trouver des moyens de nous enrichir sur les plans politique et financier et de nous faire réélire. Les libéraux n'ont-ils pas fière allure? Honte à eux si c'est la seule chose qui les préoccupe aujourd'hui, à cette époque où, au cours des quelques prochaines semaines, le pays et le monde seront peut-être accablés de difficultés. Si toute leur attention se limite aux mesures à prendre pour se faire réélire et pour garnir leurs bourses de gains politiques et financiers, chacun d'entre eux devrait avoir honte.

Personnellement, je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi, après dix ans, nous en sommes encore à chercher des moyens pouvant permettre au premier ministre de laisser quelque chose en héritage pour que l'on se souvienne de lui.

● (1350)

Malheureusement pour lui, je sais que beaucoup de gens se souviendront de son gouvernement et de ce qu'il leur a laissé en héritage. Ils en ont déjà une bonne idée: des terrains de golf, des hôtels et des fontaines; du gaz poivré utilisé lors d'une manifestation pacifique, ce qui n'a rien d'illégal au Canada à ce que je sache; un milliard de dollars gaspillés par DRHC; et, dernier point, non le moindre, un autre gâchis d'environ un milliard de dollars que représente le registre des armes à feu.

Le premier ministre ne devrait pas s'inquiéter. Son héritage est là. Il y a beaucoup de choses dont on se souviendra au sujet de ce gouvernement. J'espère vivre assez longtemps parce que j'ai l'intention de rappeler aux Canadiens exactement ce qui s'est passé.

Le meilleur pays où vivre au monde est le Canada. Les choses pourraient aller encore beaucoup mieux si nous mettions l'accent sur les besoins de la société et oublions ce que nous devons faire pour être réélus ou pour remplir les coffres du parti. C'est ce dont nous parlerons aujourd'hui et c'est ce dont nous avons parlé hier. Le projet de loi C-24 refera surface pendant que nous sommes en pleine crise, mais nous continuerons de parler de ce que nous pouvons faire pour nous-mêmes plutôt que de ce que nous pouvons faire pour les Canadiens.

Oui, nous attendons le budget aujourd'hui. «Attendons le budget», nous dit-on. Je suppose que ce sera un budget assez intéressant. Qui sait, le gouvernement pourrait trouver d'autre argent pour la santé et la défense. Je sais qu'il en trouvera pour des programmes inutiles comme les registres d'armes à feu, des gâchis de milliards de dollars et des amis. Le gouvernement est très bon pour ces choses-là.

Nous parlerons de Groupaction. Nous continuerons à rappeler aux gens les contrats qui ont été payés mais jamais réalisés. Nous garderons des exemplaires des rapports du vérificateur général qui, année après année, reproche aux ministères fédéraux, les uns après les autres, de ne pas rendre des comptes aux Canadiens et de ne pas faire rapport aux contribuables. Nous sommes en train de débattre un projet de loi pour voir combien on peut encore soutirer aux contribuables, qu'ils le veuillent ou non.

Je pense aux grandes entreprises qui sont subventionnées ou, plus précisément, à une garantie de prêt qui a été accordée à une société en particulier. Je pense au fait que ces entreprises versent des sommes énormes au Parti libéral. Puis je me rends compte que l'argent qui a servi à subventionner telle entreprise ou à garantir tel prêt m'appartient en partie car je suis un contribuable. Je ne voudrais pas que des tas de gens pensent que mon argent a en partie servi à appuyer le Parti libéral. Mon père se retournerait dans sa tombe s'il savait que ne serait-ce qu'un cent m'appartenant a servi à appuyer ce genre de gouvernement.

Nous ferons en sorte que les Canadiens ne perdent pas de vue ces choses. Qu'ils décident eux-mêmes quel parti appuyer. Pourquoi devraient-ils être forcés d'appuyer quelqu'un dont les politiques, les normes et les valeurs sont différentes des leurs? Cela ne devrait jamais se produire et pourtant ce projet de loi le garantit. Certains des objectifs de ce document ne sont pas si mal que ça, mais il faut y apporter quelques modifications pour en éliminer les échappatoires énormes qui seront dévastatrices pour les contribuables canadiens. J'espère que le gouvernement y réfléchira.

En guise de conclusion, je voudrais savoir, grand Dieu, pourquoi nous passons des heures et des heures sur un document qui se traduira par un avantage personnel pour nous à titre individuel au lieu de chercher à régler les problèmes de la société.

Oui, il y a un héritage. Pensons aux agriculteurs qui ont été emprisonnés. Pensons aux pédophiles en détention à domicile. Ces choses ne s'oublient pas. Oui, il y a un héritage. Je sais qu'un tas de gens dans ma circonscription n'oublieront pas. Je pense qu'un jour les Canadiens se réveilleront et se rendront compte que leurs représentants ne cherchent pas tant à répondre aux besoins de la société qu'à se faire réélire. C'est une honte.

• (1355)

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il est étonnant de constater que, lorsque la Chambre est saisie de questions importantes qui sont dans l'intérêt du pays, par exemple les soins de santé, la sécurité de notre pays, la justice pénale ou l'accroissement du financement de la défense, le premier ministre ne vient jamais en parler. Lorsqu'il s'agit de questions qui revêtent une réelle importance nationale, le premier ministre vient-il exprimer son point de vue à la Chambre? Non.

Quand le premier ministre s'est-il présenté à la Chambre? Il y a pris la parole à propos du projet de loi C-24, son petit projet de loi personnel, privé, qui vise à lui donner, à lui et à son gouvernement, encore plus de moyens de manipuler l'argent des contribuables à l'avantage de son parti. À la Chambre, personne n'est dupe.

Lorsque j'ai parcouru le projet de loi et écouté le premier ministre et d'autres libéraux, toute cette hypocrisie m'a renversé. Le premier ministre est intervenu à la Chambre et il a expliqué que ce régime serait plus équitable et favoriserait une plus grande intégrité. Entendre ces mots dans la bouche d'un premier ministre qui, depuis 1993, est hanté par les scandales...

Le Président: J'hésite à interrompre le député au milieu de son envol, mais il est 14 heures, et il lui reste huit minutes. Lorsque le débat reprendra, il pourra poursuivre pendant huit minutes. Nous devons maintenant passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE LAVAL

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de souligner en cette Chambre le merveilleux travail effectué par l'Association coopérative d'économie familiale de Laval, qui oeuvre depuis déjà cinq ans auprès des Lavalloises et des Lavallois.

Cet organisme communautaire travaille au niveau du budget, de l'endettement, de la consommation ainsi que de la défense collective des droits des consommateurs.

L'Association coopérative d'économie familiale offre aux citoyens des services facilitant l'équilibre du budget familial et du soutien aux consommateurs aux prises avec des pratiques commerciales, en les informant de leurs droits et recours.

C'est grâce à un organisme tel que l'Association coopérative d'économie familiale de Laval que les gens pourront adopter des pratiques de consommation avisées.

Article 31 du Règlement

• (1400)

[Traduction]

LE PROJET SUMAS ENERGY 2

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Office national de l'énergie a maintenant suspendu les audiences au sujet du projet de centrale électrique Sumas Energy 2 qui devrait être raccordée au réseau électrique nord-américain dans ma circonscription. Tout retard dans ce projet est bienvenu, mais illustre également le caractère chaotique de l'entreprise depuis le début.

Les gens de la Colombie-Britannique sont unis dans leur opposition à ce projet à cause des préoccupations liées au fragile bassin atmosphérique de la vallée du Fraser. Les Britannico-Colombiens sont également déçus parce que le ministre de l'Environnement n'a pas joué le rôle de chef de file qu'on attendait de lui. Par conséquent, le projet continue sa lente mais inexorable marche vers sa réalisation. Où se trouve donc le ministre quand nous avons besoin de lui?

J'ai récemment rencontré notre ambassadeur aux États-Unis dans le but d'élaborer un processus visant à éviter que des projets comme le SE2 ne soient menés au petit bonheur.

Comme on a prévu l'édification de douzaines de ces centrales de production mixte le long de la frontière, il serait dans notre intérêt et dans celui de nos voisins américains de conclure une entente bilatérale applicable. Plus important encore, une telle entente protégerait l'environnement que nous partageons et qui, lui, ne connaît pas de frontières.

* * *

L'ÉPREUVE DE BIATHLON

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Monsieur le Président, je félicite l'entraîneur Barrie Ward et son équipe de sept cadets pour leur remarquable performance à l'épreuve régionale de biathlon: Cory Gorrill, médaille d'or dans la catégorie masculine junior et médaille d'argent au relais; Katelyn Jones, médaille d'argent dans la catégorie féminine junior et médaille d'argent au relais; Beth Ward, médaille de bronze dans la catégorie féminine junior; Riley Ward, médaille de bronze dans la catégorie masculine senior et médaille d'argent au relais; Nicole Ward, médaille d'argent dans la catégorie féminine senior; Jessica Frankland, médaille d'argent au relais; et Tyler Sage, médaille d'argent au relais.

Je leur souhaite également bonne chance lors du championnat provincial et j'espère les revoir en mars aux compétitions nationales qui se tiendront au Nouveau-Brunswick.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, le 14 février dernier, à Val-d'Or, j'ai rencontré plusieurs agriculteurs et agricultrices du Syndicat des producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue, dont le président Gabriel Rancourt et la vice présidente Édith Lafond, concernant leurs préoccupations devant la lenteur du gouvernement fédéral à reconnaître le droit à l'obtention de leurs coûts de production ainsi qu'à assurer une meilleure étanchéité des frontières face à l'importation de produits laitiers.

Article 31 du Règlement

Des pays étrangers tels que les États-Unis et autres ont conçu des produits de substitution spécifiquement pour contourner les contingents tarifaires. Ces produits de substitution entrent maintenant de plus en plus souvent dans la fabrication d'aliments sans que les règles d'étiquetage en vigueur au Canada permettent aux consommateurs de connaître la composition ou l'origine des aliments.

Après le bois d'oeuvre, voici que le président Bush vous impose de l'huile de beurre trafiquée. Il faut que le gouvernement du Canada ferme la frontière USA-Canada sur ces produits et qu'il rétablisse la vérité au niveau de l'étiquetage pour la santé des Canadiens et Canadiennes.

* * *

[Traduction]

LES PRIX JUNO

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de féliciter les talentueux Manitobains qui sont les finalistes pour les prix Juno de cette année.

Les finalistes pour la mouture 2003 des prix Juno reflètent la diversité des talents du Manitoba. Ce sont: Doc Walker, finaliste pour l'enregistrement country de l'année; Remy Shand, finaliste dans quatre catégories, dont artiste de l'année et auteur-compositeur de l'année; Fred Penne, dans la catégorie album pour enfants de l'année; James Ehnes, finaliste dans deux catégories, notamment album classique de l'année; The Duhks, finaliste pour l'album de musique traditionnelle de l'année et Holly McNarland dans la catégorie design d'album de l'année.

Les finalistes dont les noms ont été annoncés la semaine dernière renforcent la réputation du Manitoba en tant qu'élément dynamique et exceptionnel sur la scène musicale tant nationale qu'internationale.

Félicitations à ces talentueux Canadiens.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement libéral, le premier ministre et l'ex-ministre des Finances ont fait baisser d'un autre cran le débat sur l'éthique et sur le devoir redditionnel. Ils ont redéfini le terme confiance aveugle pour le vider de tout son sens.

Les Canadiens veulent un gouvernement en qui ils ont confiance. Lorsque des ministres déclarent avoir aliéné temporairement des avoirs personnels de manière à pouvoir être objectifs au sein du Cabinet et à ne pas s'exposer à des conflits d'intérêts, on devrait pouvoir les croire.

Il est abusif que l'ex-ministre des Finances ait reçu des séances d'information sur ses avoirs et ses affaires alors qu'il exerçait ses fonctions au sein du Cabinet. Cela dissipe le peu de confiance que les Canadiens pouvaient encore avoir. C'est le sommet de la déception et de la désillusion.

* * *

● (1405)

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2010

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, avant la venue de la commission d'évaluation du Comité olympique international à Vancouver et à Whistler au mois de mars, les habitants de Vancouver seront appelés à participer à un référendum.

Le 22 février, ils s'exprimeront sur la candidature de Vancouver pour la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de 2010.

Mes électeurs et moi invitons les habitants de Vancouver à aller voter oui ce jour-là. Tous les Canadiens peuvent manifester leur soutien en participant à un sondage en ligne. Le site Web de Vancouver 2010 est www.winter2010.com.

Le Canada rivalise avec l'Autriche et la Corée du Sud pour accueillir le monde entier en 2010. Nous ne doutons pas que le Canada obtiendra les jeux. Faisons de ce rêve une réalité pour nos athlètes et nos jeunes. Continuons d'appuyer l'organisme Vancouver 2010 Bid Corporation dans sa quête pour l'or.

Amenons les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2010 chez nous.

* * *

[Français]

LA BAIE DE BEAUPORT

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'apprenais dernièrement la décision de l'Administration portuaire de Québec de céder plus de deux millions de pieds carrés afin de procéder à l'aménagement de la baie de Beauport.

Après plusieurs années de tergiversations, la direction de l'Administration portuaire de Québec a enfin compris qu'elle devait prendre en considération les priorités et les besoins locaux et céder ce site à la communauté, afin de permettre son développement et l'aménagement d'équipements permanents. C'est une excellente décision, et je tiens à féliciter l'Administration portuaire de Québec de reconnaître le potentiel récréotouristique de ce site.

Par ailleurs, j'aimerais également remercier les citoyennes et les citoyens qui ont appuyé mes nombreuses démarches depuis 1995, entre autres en signant la pétition demandant au gouvernement fédéral de remettre le site de la baie de Beauport à la population de la grande région de Québec.

Cette victoire est le résultat d'un travail de concertation entre les représentants élus des paliers fédéral, provincial et municipal, toutes allégeances politiques confondues, ainsi que des représentants de l'Association nautique de la baie de Beauport.

* * *

[Traduction]

LES EAST COAST MUSIC AWARDS

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à tous les musiciens de la côte est qui ont remporté un prix aux East Coast Music Awards dimanche dernier, et plus particulièrement aux quatre musiciens de l'île qui ont gagné cinq prix.

Lennie Gallant a obtenu deux prix prestigieux: celui de l'artiste masculin de l'année et celui du meilleur enregistrement francophone.

Nathan Wiley de Summerside, qui s'est fait connaître l'an dernier avec un album produit par lui-même dans son sous-sol, a gagné le prix de l'artiste progressiste de l'année.

Scott Parsons, un autre vétéran musicien de Charlottetown et de The Landing: Oyster House & Pub in Tyne Valley, a remporté le prix du meilleur enregistrement afro-canadien de l'année.

Enfin, le groupe francophone Barachois a remporté le prix du groupe de musique traditionnelle de l'année.

Je voudrais également souligner que les parents et l'oncle des musiciens Arsenault de Barachois ont été décorés de la Médaille du jubilé de la reine l'été dernier pour leur contribution à la culture acadienne.

* * *

LE HOCKEY

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la décision du gouvernement libéral de taxer le hockey junior amateur brise les rêves de milliers de jeunes Canadiens.

Les équipes de hockey junior «A» ne veulent pas d'aumône du gouvernement, mais le gouvernement libéral veut les taxer. Pourquoi le hockey junior amateur ne devrait-il pas être traité comme d'autres sports amateurs du programme des Jeux olympiques? Il faut mettre fin à cette injustice. Le hockey junior vise à concrétiser des rêves. La décision du gouvernement libéral de taxer les équipes de hockey junior «A» brise ces rêves.

Le hockey est le sport national officiel du Canada. Apparemment, ce n'est pas le sport des libéraux. Pourquoi le gouvernement libéral insiste-t-il pour tenter d'acculer à la faillite les équipes de hockey junior «A»?

* * *

LA SEMAINE DES SCOUTS ET DES GUIDES

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner la Semaine des scouts et des guides, qui a lieu du 16 au 23 février.

C'est une période de célébration pour Scouts Canada et les Guides du Canada. C'est une période où les deux organismes se rassemblent dans un esprit d'amitié pour faire valoir leur patrimoine. C'est une occasion pour le public de reconnaître le potentiel illimité de la jeunesse canadienne et du travail que le scoutisme fait pour contribuer à bâtir un monde meilleur pour les futurs dirigeants de notre pays.

Le scoutisme inculque des valeurs de leadership, d'honneur et d'esprit d'équipe grâce aux nombreux et passionnants programmes d'activités en plein air qu'il offre à plus de 120 000 garçons, filles et adolescents d'un bout à l'autre du pays. Ces programmes sont élaborés et appliqués par 40 000 bénévoles énergiques et dévoués de Scouts Canada, qui donnent généreusement de leur temps et qui méritent nos éloges et nos remerciements sincères.

Je voudrais que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter à Scouts Canada et aux Guides du Canada du succès au cours de ce nouveau siècle.

* * *

● (1410)

L'INONDATION À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je désire porter à l'attention de la Chambre et de tous les Canadiens la terrible tragédie qui frappe la merveilleuse localité de Badger, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Samedi dernier, lorsque les rivières Badger, Red Indian et Exploits ont grossi à la suite d'une embâcle, la glace a envahi la ville et plus de 1 000 personnes ont connu une grande scène d'horreur. Leurs biens personnels et leurs maisons ont été couverts de glace.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement provincial fait tout ce qui est en son pouvoir dans les circonstances, mais nous encourageons le gouvernement fédéral, et plus particulièrement le premier ministre, à déclarer sans équivoque que la population de Badger, à Terre-Neuve-et-Labrador, n'aura pas à affronter seule cette tragédie.

J'encourage tous les députés et les Canadiens à appuyer la Croix-Rouge dans le cadre des efforts qu'elle consent pour venir en aide à la population de Badger, à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous ne pouvons laisser les résidents de cette municipalité seuls dans cette adversité. Nous devons les aider dans toute la mesure de nos moyens.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, voilà presque un an, jour pour jour, qu'Ingrid Betancourt a été enlevée et est détenue par les Forces armées révolutionnaires de Colombie.

Le cas de cette jeune femme courageuse et déterminée, candidate à la présidence colombienne au moment de son enlèvement, ne doit pas tomber dans l'oubli.

Sans relâche, la fille d'Ingrid, Mélanie, multiplie les démarches afin de faire libérer sa mère. Ce soir, à l'Université de Montréal, elle rencontrera de nombreuses personnes sensibilisées à cette cause humanitaire, dont plusieurs participants de la marche organisée le 23 de chaque mois par le Comité canadien de soutien à Ingrid Betancourt.

Le Bloc québécois désire assurer Mélanie de tout son appui et souhaite que la commission colombienne chargée de négocier les échanges humanitaires obtiendra la libération immédiate et sans condition d'Ingrid Betancourt.

* * *

[Traduction]

LA RÉPUBLIQUE DU SOMALILAND

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au Canada à une délégation de la République du Somaliland dirigée par Mme Edna Adan Ismail, ministre du Bien-être familial et du Développement social.

Beaucoup de Canadiens ne connaissent pas l'existence du Somaliland, qui a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne en 1960. Il a alors uni sa destinée à l'ancienne Somalie italienne pour former la République de Somalie. L'union n'a pas duré et a abouti à une guerre civile à partir des années 1980 et, en bout de piste, à l'effondrement de la République de Somalie.

Après l'effondrement de la République de Somalie, les Somaliens ont décidé de rétablir la souveraineté du Somaliland. C'est désormais un pays pacifique qui respecte la règle de droit, comme j'ai eu l'occasion de le constater moi-même lorsque je m'y suis rendu en août dernier. Il ne faut pas confondre ce pays avec la Somalie qui, au moment où je vous parle, continue d'être déchirée par la violence et les hostilités.

Questions orales

J'exhorte le gouvernement du Canada à offrir toute l'aide qu'il peut aux nouvelles démocraties, dont celle du Somaliland, et à aider cette dernière à gagner la place qui lui revient parmi d'autres pays stables dans le monde.

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, c'est avec une immense fierté que je prends la parole aujourd'hui pour joindre ma voix à toutes celles qui se sont élevées au cours des dernières semaines pour exprimer leur soutien aux communautés canado-africaines et célébrer avec elles.

Ma circonscription, Pictou—Antigonish—Guysborough, et plus particulièrement les municipalités de Trenton, New Glasgow, Antigonish, Monastery, Upper Big Tracadie, Sunnyville et Lincolnville, abritent des communautés dynamiques de Néo-Écossais d'origine africaine.

De l'African Canadian Heritage and Friendship Centre à Guysborough, aux Frères et soeurs de la diaspora africaine à l'Université Saint François-Xavier, à Antigonish, en passant par le Black Community Development Centre de New Glasgow, les Néo-Écossais d'origine africaine de ma circonscription contribuent étroitement à la confection de ce riche tissu culturel, musical et économique que constitue la Nouvelle-Écosse.

En célébrant cette année cette mesure visant les gens d'affaires noirs, les Néo-Écossais originaires d'Afrique poursuivent la tradition des groupes de développement communautaire, tels que l'Église baptiste de Tracadie.

Au nom du Parti progressiste-conservateur du Canada et de mes collègues de la Nouvelle-Écosse, j'aimerais féliciter et remercier les communautés africaines de Nouvelle-Écosse qui continuent de faire progresser cette province dans le nouveau millénaire.

* * *

LA COUPE DU MONDE DE BOBSLEIGH

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est vraiment un pays de sports d'hiver. C'est ce qu'on a pu constater encore une fois récemment en prenant connaissance des succès remportés par nos athlètes sur les pistes et les pentes de ski et sur les pistes de patinage et de bobsleigh.

Pierre Lueders, d'Edmonton, et son freineur Giulio Zardo, de Montréal, ont remporté la Coupe du monde de bobsleigh à deux le week-end dernier, au Parc olympique de Calgary. M. Lueders, qui fait partie de l'équipe nationale de bobsleigh depuis 13 ans, compte maintenant à son actif cinq titres mondiaux. Pour M. Zardo, qui en est à sa deuxième année au sein de l'équipe nationale, il s'agissait d'un premier titre mondial.

Au nom de tous les Canadiens, j'aimerais féliciter ces deux athlètes pour leur récente victoire.

* * *

• (1415)

LE HOCKEY

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays étaient unis samedi dernier pour célébrer la journée du hockey au Canada. Partout l'allégresse était dans l'air, partout sauf à Saskatoon où le conseil d'administration de la ligue de hockey junior de la Saskatchewan s'était réuni pour décider du sort de la ligue.

Revenu Canada a imposé des amendes et des sanctions aux équipes individuelles qui ont dû emprunter pour payer ces amendes. Il y a 135 équipes juniors et 3 375 joueurs de hockey au Canada. On estime à 2 000 le nombre de bénévoles qui prêtent leur concours à ces équipes.

J'ai reçu une lettre d'une ligue de hockey junior «A» nous demandant d'organiser une campagne en vue de convaincre Revenu Canada d'exonérer la ligue d'impôt. C'est moche, c'est mesquin, mais c'est avant tout un geste honteux envers le hockey junior dans un pays qui se vante d'être la patrie du hockey.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉTHIQUE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a été incapable de répondre à ma question d'hier concernant les fiducies sans droit de regard. Il a eu 24 heures pour trouver une réponse. Je lui pose donc à nouveau la question.

Est-ce une pratique normale de permettre aux ministres de recevoir régulièrement des briefings privés sur les affaires des compagnies qu'ils possèdent?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Énard, comme tous les ministres, a l'obligation de suivre les règles telles qu'établies par le guide que nous donnons aux personnes lorsqu'elles deviennent ministres. Le ministre des Finances de l'époque a rempli toutes les obligations. Il a suivi toutes les règles qui lui ont été indiquées et il a géré ses affaires de façon à être absolument sans conflit d'intérêts. C'est ce que M. Wilson a dit hier aux gens qui lui ont posé des questions.

[Traduction]

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je demande simplement quelles sont ces règles. On a fait croire aux Canadiens que les ministres du gouvernement libéral devaient placer leurs avoirs dans une fiducie sans droit de regard. Nous savons tous maintenant qu'on aurait apparemment permis à l'ancien ministre des Finances d'être mis au courant des transactions financières de sa compagnie et d'assister à de nombreuses réunions concernant ces transactions.

Est-il vrai que les prétendues règles relatives aux fiducies sans droit de regard permettaient à l'ancien ministre des Finances d'être mis au courant des transactions financières de sa compagnie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai qu'à demander au chef de l'opposition de faire ses devoirs. Ces règles sont affichées sur le site Web de M. Wilson. Il n'a qu'à aller voir; tout y est. On y décrit ce qu'il faut faire dans une telle situation. Les gens qui possèdent leur propre compagnie doivent la placer dans une fiducie sans droit de regard.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je demanderais au premier ministre de faire ses devoirs; après dix ans, il devrait être capable de répondre à une question sur ce sujet.

Questions orales

Le premier ministre peut-il confirmer que l'ancien ministre des Finances n'était pas vraiment assujéti aux règles relatives à une fiducie sans droit de regard, mais qu'il bénéficiait plutôt d'une prétendue entente spéciale de surveillance? Le conseiller en éthique du gouvernement libéral aurait déclaré que cette entente permettait également à l'ancien ministre des Finances de guider ses compagnies.

Le premier ministre peut-il expliquer comment une telle entente peut empêcher tout conflit d'intérêts dans un ministère?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques cas comme cela où un membre du Cabinet possède sa propre compagnie, qui est gérée par des fiduciaires à qui il ne donne pas d'instructions. Cependant, il a le droit d'être informé de la tendance que prend la compagnie parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Ce n'est pas comme avoir des actions qui appartiennent à la fiducie; il s'agit ici d'une compagnie privée.

Il a agi de façon tout à fait conforme aux règles dans ce dossier et a fait ce qu'il fallait pour assurer la bonne administration de la compagnie.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, n'importe qui pourrait se plier à ces règles. J'ai entre les mains les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts et il n'y est fait aucune mention d'une entente de surveillance de ce genre.

Comme ce genre d'entente n'est pas mentionné dans les lignes directrices, pourquoi le premier ministre a-t-il approuvé un arrangement selon lequel l'ancien ministre des Finances semblait être en position de conflit d'intérêts?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le document figure sur le site Web de M. Wilson, qui est appelé à gérer ces situations qui diffèrent des cas des parlementaires qui possèdent des actions dans d'autres sociétés. Il y a une structure de gestion formée de fiduciaires qui prennent toutes les décisions. Cependant, comme tous ceux qui ont des biens en fiducie, le parlementaire peut être informé une ou deux fois par année de l'orientation que prend la société. Il est en mesure de savoir ce qui se passe et, sans pouvoir prendre de décisions, il peut avoir la certitude que ses biens sont protégés autant que possible.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en matière de finances personnelles, c'est l'ancien ministre des Finances qui avait le plus à perdre ou à gagner à l'époque où il faisait partie du Cabinet. Voilà pourquoi il était si important qu'il ait recours à une fiducie sans droit de regard. Avec une fiducie sans droit de regard, il ne pouvait se trouver en position de conflit d'intérêts.

Je pose de nouveau la question. Pourquoi le premier ministre a-t-il approuvé un arrangement qui laisse croire que l'ancien ministre des Finances se trouvait en position de conflit d'intérêts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué que ce genre de situation se produit rarement, seulement lorsqu'il est question d'une société fermée. Il a désigné un fiduciaire pour gérer ses avoirs et il a veillé à pouvoir assister une ou deux fois par année, en compagnie de M. Wilson, à des séances d'information sur le rendement et les activités de son entreprise. C'est la même chose qu'une fiducie sans droit de regard. Nous avons le droit d'être informés une fois par année s'il reste de l'argent dans la fiducie. La même chose s'appliquait dans le cas de l'ancien ministre des Finances.

[Français]

L'IRAK

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, hier, le Bloc québécois a demandé au premier ministre de rejeter catégoriquement toute participation canadienne à la coalition de pays volontaires que les États-Unis souhaitent forger pour faire la guerre à l'Irak.

Le premier ministre a évité de donner une réponse claire même si la population a le droit de savoir. C'est une question de principes qui n'a rien d'hypothétique pour un premier ministre qui se dit promoteur des Nations Unies.

Est-ce que le premier ministre peut affirmer que d'aucune façon, le Canada ne se pliera à la volonté des États-Unis en participant à une coalition de pays volontaires contre l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas été sollicités et nous n'avons pas l'intention de participer à un groupe volontaire. La politique du gouvernement est très bien établie. S'il doit y avoir une activité guerrière en Irak, nous voulons que cela soit approuvé par le Conseil de sécurité. Il est question qu'une autre résolution vienne devant le Conseil de sécurité. Lorsque le débat sera terminé, nous aviserons. Toutefois, notre politique est de suivre les directives établies par le Conseil de sécurité.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je pense qu'on va arriver au même objectif bientôt. Je voudrais très clairement savoir une chose. Quand Mme Condoleezza Rice, M. Powell, M. Bush et M. Rumsfeld disent: «Nous irons, peu importe que l'ONU le décide et nous compterons sur des alliés.

Est-ce qu'il est bien clair que le Canada ne fait pas partie de ces alliés à l'extérieur des Nations Unies? C'est cela la question.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ces gens-là peuvent dire ce qu'ils veulent. La politique du Canada sera établie clairement par le gouvernement canadien. Nous avons dit que nous voulons suivre la résolution 1441. Les inspecteurs continuent leur travail en ce moment. Il y aura certainement un autre rapport bientôt et il y aura encore un débat au Conseil de sécurité.

La politique du Canada est bien connue. S'ils veulent y aller tout seuls, ils peuvent le faire. Toutefois, nous disons qu'ils doivent y aller avec l'autorité des Nations Unies. S'ils ne le font pas, c'est le système international de paix et de sécurité qui sera probablement plus déstabilisé qu'il ne le faudrait.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, même si le premier ministre a soutenu, lors de son discours à Chicago, qu'il était important d'intervenir en Irak dans le cadre des Nations Unies, les Américains continuent de prétendre qu'ils pourraient possiblement intervenir en Irak sans l'assentiment des Nations Unies.

Le premier ministre ne comprend-il pas qu'en continuant, lui, de cultiver l'ambiguïté comme il le fait en jouant sur tous les tableaux et en refusant d'être précis dans ses déclarations, il vide en quelque sorte son discours de Chicago de tout son sens?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si l'honorable députée voulait lire le document qui a été adopté par les Européens hier, elle constaterait que c'est presque une copie conforme au discours que nous avons prononcé à Chicago jeudi dernier.

Questions orales

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, les Américains, qui affirment sans se gêner qu'ils iront en Irak avec ou sans l'ONU, portent atteinte à la crédibilité de l'organisation.

Est-ce que le premier ministre n'admettra pas que sa responsabilité de pays qui croit au rôle des Nations Unies, c'est de dire à l'administration américaine que le Canada n'accepte pas que les États-Unis lancent des ultimatums à l'ONU en menaçant d'agir sans elle?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est très clair, c'est que dans ses démarches, le gouvernement du Canada a surtout toujours appuyé l'ONU. Le premier ministre et le gouvernement ont soutenu que c'est au Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités et d'établir les modalités d'application de la résolution 1441.

En agissant ainsi, c'est nous qui contribuons à la possibilité d'une résolution possible de cette crise. Il ne s'agit pas de prendre des positions rhétoriques qui n'ajoutent rien à une solution réelle.

* * *

[Traduction]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP): Monsieur le Président, ma question porte sur les fiducies sans droit de regard dans le cas des ministres, mais elle va au-delà des dispositions autorisant un certain droit de regard. Elle concerne le charbon et le Protocole de Kyoto.

Sachant que l'avenir du charbon comme source d'énergie risque d'être étroitement lié à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, le premier ministre ne croit-il pas que les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts devraient être modifiées de façon à ce qu'aucun futur premier ministre chargé de la mise en oeuvre de cet accord ne soit mêlé de près ou de loin aux activités de transport du charbon?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je crois que ces gens n'ont plus le vent en poupe.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP): Monsieur le Président, je me demande si la promesse faite par l'ancien ministre des Finances aux pompiers d'améliorer le taux d'accumulation de leurs prestations de retraite n'a plus, elle non plus, le vent en poupe. Pareille initiative pourrait être prise dans le budget qui nous sera présenté cet après-midi.

Le premier ministre, dont le caucus a régulièrement promis cette amélioration aux pompiers, peut-il nous dire si ces pompiers seront déçus cet après-midi, ou bien s'ils seront ravis des changements qu'apportera le budget?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je puis dire au député néo-démocrate qu'il ne lui est pas nécessaire d'avoir le vent en poupe pour attendre jusqu'à 16 heures.

* * *

L'ÉTHIQUE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le gouvernement propose une pseudofiducie sans droit de regard dans laquelle un ministre peut jeter un regard à sa guise, pour autant qu'il ait l'accord du conseiller en éthique. Les lignes directrices prévoient qu'un ministre peut s'occuper à nouveau de ses affaires «s'il se produit un événement extraordinaire susceptible d'avoir des incidences importantes sur l'actif de la fiducie».

J'ai deux questions à poser au premier ministre. Combien de fois l'ex-ministre des Finances a-t-il fait valoir un événement extraordi-

naire justifiant une rencontre avec des représentants de sa société fermée de navigation? En quoi le contrat avec la société indonésienne constituait-il un événement extraordinaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne participe pas à la gestion de ces entreprises. Le ministre des Finances de l'époque a suivi toutes les règles et a veillé à ne pas être en conflit d'intérêts. Lorsqu'il y a eu cette réunion, il s'est assuré, comme les règles l'exigent, que M. Wilson était présent pour écouter les discussions qui ont eu lieu entre les gestionnaires de la fiducie qui souhaitaient l'informer de la décision importante à prendre.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, les règles ont évidemment été changées lorsque le gouvernement actuel a été porté au pouvoir.

L'ex-ministre des Finances, le député de LaSalle—Énard, a-t-il été le seul ministre à se prévaloir de ces lignes directrices modifiées qui lui permettaient d'être mis au fait de l'évolution des avoirs placés dans une fiducie sans droit de regard? Sinon, le premier ministre publiera-t-il cette semaine une liste des autres ministres actuellement en exercice, anciennement en exercice ou actuellement au Danemark, qui se sont prévalus de cette disposition extraordinaire?

En revanche, si le député de LaSalle—Énard est le seul à s'être prévalu de cette échappatoire, est-ce lui qui, en premier lieu, a demandé qu'on modifie les règles, et pourquoi le premier ministre a-t-il accepté d'apporter ces modifications?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les membres du Cabinet ont l'obligation de signaler tout conflit d'intérêts à M. Wilson, de produire une déclaration et de prendre les dispositions qui s'imposent. Il ne m'appartient toutefois pas de discuter publiquement de ce qui arrive à un individu. C'est une question personnelle.

* * *

LES PRÊTS GOUVERNEMENTAUX

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international a dit hier à la Chambre que plus de 90 p. 100 des clients de la société EDC sont des PME. Cette assertion est trompeuse. En fait, les garanties de prêts qui sont consenties à des clients comme Bombardier et Nortel visent à aider ces deux entreprises.

Je voudrais poser à nouveau la question au ministre: pourquoi plus de 50 p. 100 des prêts accordés par EDC ont-ils servi à aider les sociétés Nortel et Bombardier?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je rappellerai à l'Alliance que la société EDC a pour mandat d'aider les exportateurs canadiens et que Nortel et Bombardier sont justement deux exportateurs canadiens extraordinaires et exceptionnels.

La société EDC vient en aide à des milliers de PME. À une exception près, elle a réalisé des profits chaque année depuis qu'elle a été créée, en 1944. EDC est plutôt une bonne affaire pour nous.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si ces deux entreprises sont en soi aussi extraordinaires que cela, pourquoi ont-elles besoin de 11 milliards de dollars de l'argent des contribuables pour fonctionner?

Questions orales

J'ai posé hier au ministre une autre question à laquelle il n'a pas répondu. Le gouvernement et le ministre vont-ils aujourd'hui obliger EDC à rendre davantage de comptes aux Canadiens et à publier la liste complète des prêts et des garanties de prêts, y compris les sommes versées à chacune des entreprises? Oui ou non.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le marché que la société EDC a conclu en toute indépendance du gouvernement consistait à offrir son cautionnement à des tierces parties qui font affaire avec EDC. Des milliers d'emplois au Canada dépendent des exportations. Tous les pays ont un organisme de crédit à l'exportation comme le nôtre, mais le nôtre est sans doute le meilleur au monde. Des milliers de travailleurs comptent sur EDC pour continuer de financer des exportateurs canadiens.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, depuis le mois de janvier, la marge de profits des pétrolières au raffinage est passée de 6¢ à 12¢ le litre, démontrant ainsi que le manque de concurrence entre les pétrolières contribue de façon importante à la hausse vertigineuse du coût du litre d'essence à la pompe. Le profit au raffinage a augmenté de 100 p. 100 en un mois et ce n'est certainement pas le fruit du hasard.

Le ministre de l'Industrie va-t-il cesser de se faire le complice des pétrolières en affirmant qu'il n'y a pas de collusion entre elles et faire ce que les citoyens attendent de lui, à savoir utiliser son pouvoir pour exiger une intervention du Bureau de la concurrence, qui relève de sa responsabilité?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le Bureau de la concurrence surveille continuellement la situation avec les pétrolières. Je tiens à ajouter que le contrôle ou la réglementation des prix au détail est une responsabilité provinciale.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement va-t-il se moquer encore longtemps des consommateurs d'essence en refusant d'utiliser le Bureau de la concurrence pour faire toute la lumière sur la collusion apparente entre les compagnies pétrolières, qui s'entendent entre elles pour fixer au niveau qui leur convient le prix du litre d'essence?

Le gouvernement va-t-il cesser de se moquer des gens par l'entremise du ministre de l'Industrie?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que le Comité permanent de l'industrie va enquêter sur cette question. Je suis très heureux de savoir que le comité examinera la situation.

Pour sa part, le Bureau de la concurrence est toujours dans une situation de surveillance des marchés. Mais éventuellement, le député devra accepter le fait que ce qu'il propose vraiment, c'est la réglementation des prix au détail, et cela, c'est une responsabilité des provinces. C'est pour cela que je lui suggère de parler avec la maison mère.

• (1435)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, nous avons été témoins d'une fantastique opération de sauvetage effectuée par les équipes de nos hélicoptères de recherche et de sauvetage Cormorant. Ces gens méritent toutes nos félicitations, ce qui n'est certainement pas le cas du gouvernement.

Tout appareil qui viendra remplacer nos Sea King devra nous assurer à tout le moins les mêmes capacités.

Le gouvernement tergiverse depuis dix ans maintenant, invoquant la loi du moindre coût. Nous ne pouvons pas nous permettre de jouer avec la sécurité de nos troupes.

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour tenir compte de la plus basse soumission et non de la meilleure valeur pour le remplacement des Sea King?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les députés se joindront à la députée pour féliciter les membres des Forces canadiennes pour toutes ces magnifiques opérations de recherche et de sauvetage qu'ils ont effectuées ces dernières semaines. Ils ont vraiment fait un travail magnifique.

En ce qui a trait à la question posée par la députée, j'ai expliqué à la Chambre il y a quelque temps que nous revoyions la structure des contrats pour nous assurer d'obtenir les hélicoptères de la façon la moins risquée et la plus rapide. Le processus est en cours.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Il est vrai, monsieur le Président, qu'il n'y a rien comme un hélicoptère dont la structure a été refaite.

En 1993, le premier ministre a dit qu'il prendrait sa plume et qu'il écrirait le chiffre zéro en face du EH-101. Dix ans plus tard, c'est exactement ce que nous avons. Rien du tout.

Notre programme d'hélicoptères embarqués a connu de durs moments au cours des dix dernières années. Pourquoi le premier ministre a-t-il fait passer son orgueil, ses préjugés et son aspiration à la retraite avant la sécurité de nos militaires?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué à de nombreuses reprises à la Chambre, le principe voulant que la sécurité passe toujours avant tout et qu'il ne faut jamais sacrifier la sécurité au profit d'un échecancier est profondément ancré dans l'esprit des militaires.

Comme je l'ai également expliqué à la Chambre, en ce qui a trait à la nouvelle structure des contrats pour les hélicoptères, le processus est en cours. Nous sommes certains d'obtenir ainsi des appareils à un risque moindre et beaucoup plus rapidement que si nous procédions autrement. Voilà où nous en sommes et je suis d'avis que la situation actuelle est très satisfaisante.

Questions orales

[Français]

LA GESTION DE L'OFFRE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international a toujours affirmé que le système de gestion de l'offre en agriculture serait protégé lors des négociations dans le cadre de l'OMC. Or, l'élimination graduelle des agences de commercialisation se retrouve néanmoins à l'ordre du jour des négociations de l'OMC.

Comment le ministre du Commerce international peut-il expliquer qu'en dépit de l'assurance qu'il nous a donnée dans le passé, la gestion de l'offre se retrouve malgré tout à faire l'objet de négociations de l'OMC?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'être clair. La gestion de l'offre, en tant que telle, n'est pas négociable, ou elle n'est pas négociée. Ce que le document de M. Harbinson a mis sur la table, c'est de négocier des baisses de tarif.

Évidemment, la gestion de l'offre dépend de tarifs très élevés. Donc, si les tarifs baissaient, il y aurait un problème du côté de la gestion de l'offre. Donc, ce n'est pas la gestion de l'offre qui est négociée; elle n'est pas négociable.

Pour ma part, j'ai un mandat très clair du gouvernement canadien: il n'est pas question que nous négociions la gestion de l'offre dans le cadre actuel de l'OMC.

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, pourtant le ministre du Commerce international a déjà affirmé: «Nous marchons main dans la main avec l'industrie laitière.» De son côté, le président de l'UPA affirme: «On sent le tapis nous glisser sous les pieds», contredisant ainsi la belle assurance du ministre.

Est-ce que le ministre peut nous garantir qu'il n'est pas en train, comme c'est souvent son habitude, de nous mettre devant un fait accompli?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement pourquoi le député dit que c'est mon habitude de mettre les gens devant le fait accompli.

Ce que je peux vous dire, c'est que le mandat que j'ai est très clair. Nous avons toujours pris la défense des producteurs laitiers. Nous avons été auprès d'eux depuis la fondation du système de la gestion de l'offre qui a été fait par un gouvernement libéral. C'est un gouvernement libéral qui a mis ce système sur pied, et le mandat que j'ai est de le maintenir à l'Organisation mondiale du commerce, avec mon collègue le ministre de l'Agriculture, et nous allons réussir.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LA GARDE CÔTIÈRE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le personnel de la Garde côtière a appris que son centre de gestion du trafic maritime à Vancouver sera fermé.

Le centre contrôle le trafic maritime dans le port de Vancouver, des gros superpétroliers aux bateaux de pêche commerciale, en passant par les porte-conteneurs. Le contrôle du trafic maritime sera laissé à l'administration portuaire de Vancouver.

Comment cette fermeture permettra-t-elle de mieux protéger l'environnement des suites d'une collision ou d'un échouement? En

quoi cela va-t-il améliorer la sécurité nationale et la sécurité maritime?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons absolument pas l'intention de compromettre la sécurité ou l'environnement. Au contraire, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité.

Nous avons annoncé il y a quelques semaines à peine que nous aurions un système d'identification automatique pour tous les navires dans une zone allant jusqu'à des centaines de milles de nos côtes et nous allons continuer d'améliorer notre système.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est dans les eaux autour de Vancouver que le trafic maritime est le plus intense au Canada. Des traversiers et des navires de croisière avec à leur bord des centaines de passagers partagent les eaux avec de gros superpétroliers, des porte-conteneurs et d'innombrables petits navires.

Un système continu de contrôle du trafic maritime de l'entrée du détroit de Juan de Fuca à un poste d'accostage dans le port de Vancouver est le meilleur choix.

Pourquoi le ministre croit-il que la fermeture du centre de contrôle du trafic maritime à Vancouver va améliorer la gestion du trafic maritime et la sécurité nationale?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité est assurée par l'équipement et la formation du personnel qui s'en sert. Je suis très fier du travail que nous effectuons.

Nous continuerons de chercher à améliorer la situation en utilisant une meilleure technologie et des méthodes modernes. Ce système est examiné à l'heure actuelle. Nous n'avons aucune annonce à faire, mais le député peut être certain que nous allons améliorer notre système comme nous l'avons fait dans le passé et que nous continuerons de le faire.

* * *

[Français]

HAÏTI

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État responsable de l'Amérique latine, Afrique et Francophonie.

Compte tenu du fait que l'actualité politique nous rappelle de façon quotidienne la dure réalité de la situation en Haïti, est-ce que le secrétaire d'État peut nous faire part des préoccupations du Canada à cet égard?

L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.): Monsieur le Président, le Canada est très préoccupé de la situation en Haïti. Ce sont 8,5 millions de personnes qui vivent dans un état de pauvreté et de misère extrêmes.

Relativement à la Francophonie, nous avons la déclaration de Bamako. À l'intérieur de l'Organisation des États américains, nous avons la charte. Ces deux instruments véhiculent des valeurs qui sont propres aux Canadiens, des valeurs de démocratie, de droits de la personne et de bonne gouvernance, valeurs qui semblent ne pas être contenues dans le dictionnaire haïtien.

Le Canada demande l'aide de la communauté internationale pour apporter son appui à l'Organisation des États américains, afin que tous nous puissions venir en aide au peuple haïtien.

Questions orales

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-VIE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NDP): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au coût de 7,3 milliards de dollars, la fusion entre Great-West, compagnie d'assurance-vie et Canada-Vie va créer la plus grande société d'assurance au Canada, puisque l'actif dépassera 150 milliards de dollars. Cela peut sembler agréable aux yeux des actionnaires, mais je m'inquiète des quelque 21 000 personnes qui travaillent dans ces sociétés, et notamment des 900 employés de Regina.

Cette fusion doit être autorisée par le ministre des Finances. Le ministre va-t-il évaluer la fusion en termes de pertes d'emplois comme il le ferait pour les banques, et va-t-il accorder son approbation sous condition que la société assure la sécurité d'emploi à tous les employés canadiens?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le Bureau de la concurrence analysera cette demande de fusion. Le Bureau du surintendant des institutions financières l'examinera. Le président de la société ne prévoit pas de pertes d'emploi dues à la fusion. En fait, le nombre des emplois pourrait augmenter, surtout dans la ville de Regina. Par conséquent, jusqu'à ce que nous ayons tous les détails, il semble que le projet soit très prometteur.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais savoir à quel point le ministre des Finances a écouté les Canadiens handicapés.

Des milliers de lettres, un rapport de comité et un vote unanime à la Chambre ont demandé au ministre de faire trois choses: modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour améliorer l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées; rationaliser son processus d'application; revoir toutes les mesures fiscales s'appliquant aux Canadiens handicapés et surtout envisager de transformer le crédit d'impôt pour personnes handicapées en un montant remboursable dans le cas des gens à faibles revenus.

A-t-il pris ces mesures? A-t-il écouté?

● (1445)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis convaincu que la députée obtiendra une réponse à sa question dans une heure et quinze minutes environ.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, les lignes directrices du gouvernement sur les fiducies sans droit de regard prévoient que le bénéficiaire ne peut être informé que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque des faits qui sortent de l'ordinaire risquent fort d'avoir des conséquences importantes pour l'actif. Cela veut dire que la transaction entre la Société maritime CSL et une entreprise indonésienne doit avoir été exceptionnelle.

Celui qui était alors ministre s'est-il retiré de toutes les discussions du Cabinet sur le Sommet de l'APEC, la crise sur le marché asiatique, ou sur les autres dossiers qui auraient pu être touchés par des circonstances exceptionnelles...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances de l'époque s'est conformé très strictement aux lignes directrices pendant qu'il était ministre.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, après les attentats du 11 septembre, le premier ministre a annoncé que le ministre des Finances serait chargé de la coordination de la sécurité nationale. Toutefois, la semaine dernière, Transports Canada a lancé un avis pour recruter un analyste du renseignement afin de coordonner le renseignement entre les divers organismes.

Hier, le solliciteur général a dit qu'il était responsable de la sécurité nationale.

Qui est vraiment responsable de la sécurité nationale aujourd'hui? Qui coordonne l'action de tous les ministères en cause? Quand informera-t-on les Canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances et vice-premier ministre préside le comité dont ces autres ministres font partie. De ce côté-ci, nous travaillons en équipe.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la période de suspension du Zimbabwe au sein du Commonwealth se termine le mois prochain, à moins qu'elle ne soit prolongée.

Vu que les voyous de Mugabe continuent de torturer et de tuer la population, et que les actions de Mugabe continuent de ravager l'économie et les structures sociales de son pays, le ministre des Affaires étrangères va-t-il, oui ou non, appuyer le prolongement de l'expulsion du Zimbabwe du Commonwealth?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, les problèmes qui affligent le Zimbabwe nous préoccupent beaucoup, comme ils préoccupent le député. Nous suivons la situation de très près et nous continuons d'exhorter le président Mugabe à changer les conditions qui prévalent dans son pays.

Nous reconnaissons que le Zimbabwe est aux prises avec de graves problèmes, et nous demeurons en contact avec nos collègues, M. Obasanjo, M. Mbeki et M. Howard, premier ministre d'Australie, afin de trouver une solution qui évitera l'adoption de mesures précipitées.

La question nous préoccupe beaucoup, mais nous voulons trouver une solution qui tienne compte des meilleurs intérêts de la population du Zimbabwe. Ce ne sera pas une décision politique facile à prendre.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la moitié de la population de ce pays est en train de mourir. Le gouvernement continue d'esquiver la question, comme il le fait depuis un an.

Questions orales

Ma question est simple. Personne ne vient au secours de la population innocente du Zimbabwe, qu'on torture et qu'on assassine. La moitié de la population meurt de faim. C'est aussi simple que cela. Le Zimbabwe est membre du Commonwealth. Le gouvernement va-t-il défendre la vie de ses habitants? Va-t-il, oui ou non, demander le prolongement de la suspension du Zimbabwe au Commonwealth?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député et comme le gouvernement l'a dit à la Chambre, nous sommes très préoccupés par la situation dans laquelle se trouve la population du Zimbabwe.

J'invite le député à collaborer avec moi et avec le gouvernement, afin de prendre des décisions responsables qui correspondent aux meilleurs intérêts de la population du Zimbabwe.

Nous collaborons avec les autres pays membres du Commonwealth et nous continuerons de le faire. Le premier ministre et ses collègues suivent la situation de très près. Nous prendrons la bonne décision au moment opportun, dans l'intérêt de la population du Zimbabwe et nous verrons à ce que le Commonwealth impose les bonnes mesures disciplinaires au Zimbabwe.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques années, le ministère de la Santé avait pris l'engagement d'améliorer le processus d'homologation des médicaments. Les délais d'étude de l'efficacité de la sécurité d'un médicament sont de 717 jours, avec comme résultat que les patients d'ici doivent attendre pour avoir accès à de nouvelles thérapies qui sont déjà disponibles ailleurs.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi, huit ans plus tard, l'engagement de Santé Canada de 1995, d'atteindre un objectif de temps d'examen de 365 jours pour un nouveau médicament, n'est toujours pas respecté?

• (1450)

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait posé cette question car je suis sûre qu'il a lu le discours du Trône dans lequel le gouvernement a pris un engagement très important concernant une réglementation intelligente.

En fait, nous comprenons le défi que posent les délais d'homologation des médicaments. Nous étudions la question et, en fait, nous sommes en consultation pour déterminer comment mettre en place un processus renouvelé d'homologation des médicaments qui réponde aux besoins de tous les Canadiens.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, l'industrie pharmaceutique innovatrice verse 40 millions de dollars par année en frais d'examen des médicaments. La ministre croit-elle être en mesure d'assurer le respect des échéances d'examen et, dans le cas contraire, Santé Canada ne devrait-il pas rembourser les frais d'examen versés faute d'efficacité?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous étudions tous les aspects du processus d'homologation des médicaments. Nous étudions le temps que cela prend. Nous comparons les délais d'homologation aux normes en vigueur dans

d'autres pays. Nous coopérons avec le secteur privé, notamment, avec les sociétés pharmaceutiques.

Nous prenons la question très au sérieux, c'est d'ailleurs pourquoi nous avons pris cet important engagement dans le discours du Trône.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous venons d'apprendre que le budget d'aujourd'hui accroîtra l'aide étrangère. Nous savons d'expérience que, sans contrôle strict, cet argent peut se retrouver entre les mains des terroristes.

La ministre peut-elle assurer aux Canadiens que l'argent destiné à l'aide étrangère ne se retrouvera pas entre les mains des terroristes?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je pense que nous devons attendre un peu plus tard pour voir ce que dit le budget en termes de dollars, mais je puis déjà assurer au député que nous travaillons dans le monde entier avec des organisations et des institutions honorables. Nous ne finançons pas les organisations terroristes. Nous filtrons très soigneusement les organisations et nous avons procédé au réexamen des compagnies et des organisations avec lesquelles nous travaillons.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon la correspondance récente de Len Good, président de l'ACDI, on parle d'accorder une aide financière à la Chine pendant des années. C'est le pays qui a le moins besoin d'aide étrangère. L'aide envisagée pour la Chine et l'Inde serait presque équivalente à l'augmentation de l'aide étrangère prévue dans le budget.

D'une part, le gouvernement augmente l'aide en disant que les pauvres en ont besoin et, d'autre part, il la gaspille de manière flagrante en l'accordant à des pays qui n'en ont pas besoin. Pourquoi?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis sûre que le député sait qu'un cinquième des plus démunis au monde vivent en Chine. Mon ministère a pour mandat de réduire la pauvreté en appuyant le développement durable.

Nous travaillons dans le monde entier avec des pays où il y a des gens pauvres. Nous travaillons à la question des droits de la personne en Chine, ce qui, je le pense, est très important pour la majorité des députés, et nous continuerons à travailler avec les plus démunis en Chine.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Affaires étrangères. Il y aura bientôt un an, le 23 février, la sénatrice Ingrid Betancourt a été enlevée et est otage de la guérilla en Colombie.

Compte tenu du fait que cette situation préoccupe énormément de Canadiens et de Canadiennes, nous voudrions entendre de la part du ministre des Affaires étrangères ce qu'il entend faire sur le plan diplomatique pour favoriser la libération de M^{me} Betancourt.

Deuxièmement, est-il prêt à appuyer une motion de la part des députés de cette Chambre pour la libération immédiate de M^{me} Betancourt?

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je suis très préoccupé par le sort de M^{me} Betancourt. J'ai parlé ce matin au ministre, mon homologue en Colombie. J'ai rencontré hier soir la fille de M^{me} Betancourt. C'est tragique que des personnes soient prises en otages pour des raisons politiques dans ce monde.

Donc, je crois que si la Chambre adopte une motion condamnant cette activité, il faut que les FARC sachent que le monde condamne ce genre d'activité et que nous, les Canadiens, recherchons la libération de M^{me} Betancourt et de tous les autres otages...

Le Président: L'honorable député de Cypress Hills—Grasslands a la parole.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en juin dernier, la société Naber Seed & Grain a fait faillite. Le système de cautionnement du gouvernement fédéral applicable aux négociants en grains titulaires d'une licence était censé protéger les agriculteurs, mais ce n'est manifestement pas ce qui s'est produit. Plus de 100 agriculteurs attendaient de l'argent et ils ne toucheront maintenant que 52 cents pour chaque dollar.

Le gouvernement agit si rapidement pour adopter des règlements mais si lentement lorsque vient le moment d'assumer une responsabilité. Le ministre de l'Agriculture accepte-t-il la responsabilité de ce fiasco? Que fait-il pour corriger la situation?

●(1455)

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, une des tâches de la Commission canadienne des grains est de voir à ce que les manutentionnaires et les acheteurs de semences et de grains de l'ouest du Canada soient cautionnés. Il le fait sur une base fréquente afin de chercher à s'assurer qu'il y existe un cautionnement suffisant pour s'acquitter des obligations qui pourraient survenir, mais je dois reconnaître qu'il ne le fait pas tous les mois en raison des coûts et de l'administration que cela comporte. On pensait que la protection serait suffisante, mais la Commission collabore avec les agriculteurs et l'entreprise afin de régler au mieux le problème.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les faits entourant ce dossier sont clairs. Si le gouvernement avait surveillé l'application de ses propres lignes directrices en matière financière, ces producteurs des Prairies auraient été payés intégralement pour leur grain. Au lieu de cela, le système de délivrance de licences, qui est censé les protéger, n'a pas été à la hauteur des attentes.

Bien que les lacunes de ce système aient été connues bien avant la faillite de Naber Seed, le gouvernement n'a rien fait pour corriger la situation. Le ministre de l'Agriculture va-t-il reconnaître qu'en omettant d'agir avec diligence, il a laissé les agriculteurs dans une situation difficile et sans argent?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je répète que, selon la Commission canadienne des grains, et compte tenu du suivi des interventions et de l'activité économique de la société Naber Seed & Grain, le cautionnement était suffisant. Toutefois, une situation a fait en sorte que l'actif de l'entreprise a été pendant une brève période

supérieur à son cautionnement et, malheureusement, ce n'était pas entièrement couvert.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, un document secret de l'ONU, obtenu par une ONG américaine, anticipe un volume de 1,5 million de personnes déplacées en Irak dans le cas du déclenchement d'une guerre. Pire encore, 30 p. 100 des enfants irakiens de moins de cinq ans se retrouveraient en danger grave de mort par malnutrition, alors qu'aucun plan d'aide n'est prévu.

Est-ce que la ministre de la Coopération internationale peut nous indiquer si le gouvernement est prêt à mettre autant d'énergie pour venir en aide aux éventuelles victimes civiles en Irak qu'il en met à préparer la guerre en envoyant des officiers militaires au Qatar?

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, depuis 1991, nous participons à des initiatives humanitaires en Irak et dans la région avoisinante. Les Nations Unies ont amorcé un projet de planification d'urgence visant à réunir 37 millions de dollars. Le gouvernement canadien s'est engagé à y participer à hauteur de 1,7 million de dollars. À l'heure actuelle, nous examinons la nouvelle demande d'aide de 123 millions de dollars lancée hier à tous les pays. Nous nous penchons effectivement sur les besoins de l'Irak en matière d'aide humanitaire.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, en l'espace de trois mois, trois de nos collègues ont subi des problèmes cardiaques.

Cela fait ressortir à quel point il est important, dans un milieu comme le nôtre où tout bouge si vite, d'aménager notre mode de vie pour ne pas compromettre notre santé.

La whip en chef du gouvernement peut-elle informer cette Chambre des mesures qu'elle entend proposer au Bureau de régie interne, notamment pour ce qui est d'un conseiller en conditionnement physique, pour nous aider à cet égard?

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, plusieurs députés m'ont parlé de leurs préoccupations à cet égard. Comme on le sait, j'ai déjà parlé de ce sujet et écrit pour demander que ce soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau de régie interne.

[Traduction]

Aujourd'hui, à l'instar de tout bon employeur, la Chambre des communes doit se préoccuper de la santé et du bien-être de ceux qui travaillent dans son enceinte. Je peux assurer à la députée que le Bureau de régie interne se penchera bientôt sur les préoccupations qu'elle a exprimées.

Initiatives ministérielles

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Vendredi dernier, le maire de Longueuil, M. Jacques Olivier, m'affirmait que le développement économique de la nouvelle ville stagnait, car les entreprises ne veulent pas s'y installer ou y investir davantage tant et aussi longtemps que l'incertitude entourant le prolongement de l'autoroute 30 ne sera pas dissipée.

Le ministre des Transports peut-il nous dire quel échéancier il a établi afin de procéder au prolongement de l'autoroute 30?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie la question de l'honorable députée, qui est bien connue à la Chambre.

Je voudrais assurer la Chambre que mon collègue, le ministre de l'Industrie, responsable de l'infrastructure, et les fonctionnaires de Transports Canada travaillent sur ce dossier avec le gouvernement du Québec. J'espère qu'il y aura une entente bientôt.

* * *

● (1500)

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la tentative du premier ministre de forcer tous les Canadiens à faire enregistrer tous leurs fusils a été un lamentable échec d'un milliard de dollars.

Les Canadiens vivant dans le Nunavut ont obtenu une ordonnance du tribunal disant qu'ils n'ont pas à faire enregistrer leurs armes à feu. Les premières nations ont dit qu'elles ne feraient pas enregistrer leurs armes à feu parce que cela va à l'encontre de leurs droits issus des traités. Des centaines de milliers de citoyens canadiens respectueux des lois n'avaient pas enregistré leurs armes à feu au 1^{er} janvier et ont juré qu'ils ne le feront jamais.

Ma question s'adresse au premier ministre. Au lieu d'obliger certains Canadiens, mais pas d'autres, à enregistrer leurs armes à feu, pourquoi le premier ministre ne traite-t-il pas tous les Canadiens de la même façon et n'abroge-t-il pas la loi sur l'enregistrement des armes à feu?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait se ranger du côté du gouvernement et parler des valeurs canadiennes et de la sécurité du public également.

Sur le plan des chiffres, je dois dire à la Chambre que 1,9 million de permis ont été délivrés à leurs titulaires, que 6 millions d'armes à feu ont été enregistrées, que 9 000 permis ont été révoqués ou refusés à des individus potentiellement dangereux, et que la police utilise le registre 2 000 fois par jour.

Parlons des valeurs. Le gouvernement est vivement déterminé à poursuivre le contrôle des armes à feu et c'est exactement ce que nous allons faire.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, mon collègue de Windsor—St. Clair a soulevé à trois reprises, depuis février 2001, la question des impôts injustes que des

Canadiens paient sur leurs prestations de sécurité sociale des États-Unis.

En juin 2001, mon prédécesseur, l'ancien vice-premier ministre, nous a assurés que l'ex-ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, examinait la question. Bien sûr, ce député n'a pas répondu à la question.

Le premier ministre peut-il nous dire si une période de deux ans est assez longue pour qu'il honore la promesse de son gouvernement d'examiner la question? Prendra-t-il des mesures contre cette injustice ou continuera-t-il à accumuler des surplus sur le dos des aînés, des handicapés et des travailleurs canadiens?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment cette question importante. Le député obtiendra sa réponse dans moins d'une heure.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale la présence à notre tribune de Son Excellence Ilinka Mitreva, ministre des Affaires étrangères de l'ex-république yougoslave de Macédoine.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: Je voudrais souligner aux honorables députés la présence à la tribune de M. Marc Laffineur, député, président de la section française de l'Association interparlementaire France-Canada et d'une délégation l'accompagnant.

Des voix: Bravo!**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1505)

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je sais que les députés d'en face veulent vraiment qu'on leur rappelle l'odeur de scandale et de corruption qui s'attache au gouvernement et au premier ministre depuis 1993. Ils veulent également qu'on leur rappelle que, chaque fois que la Chambre s'est penchée sur des questions d'importance nationale, des questions qui touchaient nos enfants, la façon dont les familles subviennent à leurs besoins, la sécurité nationale ou nos relations avec nos partenaires internationaux, le premier ministre n'a jamais participé à ces débats. Il semble qu'il n'y trouvait pas un grand intérêt. Il devait probablement passer beaucoup de temps avec ses avocats et ses conseillers pour tenter de devancer les rumeurs de scandale et de corruption qui ont suivi le gouvernement depuis 1993.

Initiatives ministérielles

Puis, le premier ministre a soudainement fait une apparition à la Chambre pour y prendre la parole sur la mesure dont nous sommes saisis. C'est son projet de loi fétiche. Le projet de loi C-24 vise à modifier la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait au financement des partis politiques. C'est un projet de loi très important pour le pays.

Les gens comprennent-ils combien ce projet de loi fétiche du premier ministre modifiera l'allure de notre pays et le rendra tellement meilleur pour tous les Canadiens? Nos enfants seront plus en sécurité lorsqu'ils se rendront à l'école et qu'ils joueront dans les parcs; les criminels qui commettent des crimes horribles dans notre pays se verront accorder beaucoup de temps pour réfléchir à leurs actes; les sans-abri trouveront à se loger; les gens qui sont victimes d'injustice sociale seront traités de façon équitable et tout cela grâce à ce projet de loi extraordinaire déposé par le premier ministre. Monsieur le Président, tout cela n'a-t-il pas l'air d'un tas de balivernes? C'est exactement ce dont il s'agit, tout comme le projet de loi à l'étude d'ailleurs.

Le projet de loi auquel le premier ministre accorde tant d'importance ne servira qu'à donner un nouvel outil au gouvernement, au premier ministre et à la personne qui le remplacera, pour continuer à manipuler encore plus l'argent des contribuables accumulé dans le Trésor public. À qui ce projet de loi profitera-t-il donc tant? Au parti au pouvoir.

Le premier ministre utilise ce projet de loi pour donner l'impression qu'il croit à l'intégrité, à l'éthique et aux bonnes valeurs, et ce, malgré les neuf ans et demi pendant lesquels on l'a vu étouffer les scandales, depuis l'épisode de l'hôtel et du terrain de golf de Grand-Mère jusqu'à ses tentatives en vue d'exonérer ses amis ou ministres mêlés à des scandales et à des histoires de corruption.

Ce n'est qu'une façade qui démontre l'arrogance et l'hypocrisie absolues du premier ministre qui, par ce projet de loi, veut se faire passer pour un bon gars aux yeux des Canadiens. Eh bien, ça ne va pas fonctionner puisque ce projet de loi ne fera que soulager les contribuables de sommes supplémentaires, au profit des partis politiques.

Le projet de loi remplace en effet la dépendance du gouvernement à l'égard du financement politique des sociétés et des syndicats par une dépendance à l'égard des fonds publics. Ce n'est pas une solution. On ne peut pas forcer les contribuables à appuyer un parti politique pour qui ils ne voteraient pas à une élection, mais c'est exactement ce que le projet de loi tente de faire.

● (1510)

L'Alliance canadienne est contre les subventions directes pour les partis politiques. Tout financement public doit prendre la forme de contributions volontaires de la part de particuliers. Comment un gouvernement qui prétend croire à la démocratie et à l'équité peut-il obliger les Canadiens, par le biais d'une loi, à appuyer financièrement un parti politique qu'ils n'appuieraient pas lors d'un scrutin? Voilà la grande question.

Pourquoi le premier ministre agit-il ainsi? Y a-t-il une autre arnaque encore plus grande quelque part? Nous parviendrons avec le temps à savoir exactement ce qu'il mijote, car nous pouvons être sûrs que c'est ce qu'il fait, vu sa feuille de route dans le poste de premier ministre. Les scandales le suivent depuis 1993. Les scandales suivent les ministres qu'il a envoyés à des endroits où on ne peut les rejoindre et où, bien souvent, ils sont à l'abri de la loi.

Ce projet de loi est un camouflage. Le premier ministre veut nous faire croire, au moyen de cette mesure, qu'il se préoccupe des modalités de financement du système politique qui se sont

appliquées jusqu'ici aux contributions des sociétés et aussi aux contributions des particuliers, qu'il se préoccupe du fait que les gens peuvent penser qu'il y a quelque chose qui ne va pas avec le financement actuel des activités politiques. Il affirme en même temps qu'il rendra tout cela très transparent et conforme aux principes de l'éthique.

Les Canadiens ont beaucoup de mal à digérer le mot «éthique» lorsqu'il est prononcé par le premier ministre. Certaines journées à la Chambre, lorsque le premier ministre parle de l'éthique dans son parti, nous attendons l'éclair qui transpercera le plafond.

Nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi. Il représente un changement radical des sources de contribution aux partis politiques, car les contributions cesseront d'être un geste volontaire de la part des Canadiens pour devenir une obligation qui leur est imposée même lorsqu'ils ne votent pas pour eux. Nous ne pouvons appuyer ce projet de loi et nous ne le ferons pas.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'un des avantages d'être un libéral, c'est qu'il n'est pas nécessaire de gaspiller de l'argent pour acheter des billets de loterie. Il suffit à un libéral de prélever des impôts lorsqu'il a des rêves à réaliser.

Le projet de loi à l'étude est comme un billet gagnant à la loterie pour le Parti libéral lourdement endetté. Nous savons que la dette était un problème important, car un des collaborateurs du premier ministre aurait déclaré que le projet de loi permettrait d'éliminer la dette du parti en quelques mois.

Les Canadiens qui ont pris le temps d'examiner ce projet de loi ne l'aiment pas. Ils le voient pour ce qu'il est. Ce projet de loi mettrait tous les Canadiens à contribution de manière coercitive, peu importe le parti qu'ils appuient et leur intention de se mêler ou non de politique. Il obligerait tous les Canadiens à dépenser de l'argent pour quelque chose qui n'est pas nécessairement une priorité personnelle. Il convient de rappeler que le projet de loi permettrait d'éliminer la dette du Parti libéral du Canada.

Les tenants du projet de loi prétendent qu'il ouvrirait le processus d'investiture à davantage de candidats. Comment est-ce possible, alors que le Parti libéral croit que les candidats à une élection devraient être nommés par le premier ministre? Il ne saurait être question d'un processus d'investiture ouvert lorsque le premier ministre prend une décision dictatoriale afin de respecter certains quotas. Si l'on examine le projet de loi de près, on constate qu'il aurait, à l'égard de l'investiture, justement l'effet contraire à celui que les libéraux annoncent. Il serait plus difficile pour quelqu'un de nouveau de participer au processus. Les libéraux peuvent retenir les services d'un agent officiel ou de quelqu'un d'autre, mais bien des gens n'ont tout simplement pas les moyens de faire cela.

Il paraît évident à quiconque suit nos débats que le parti au pouvoir ne voit pas d'un trop mauvais œil cette forme de dictature bénigne. C'est certainement évident pour les députés de l'arrière-ban qui ont appris récemment qu'ils ne sont pas autorisés à s'exprimer sur certaines des questions qui sont soulevées dans cette Chambre. Si nous avons bien compris, à moins que les députés d'en face ne soient disposés à ovationner leur chef, il ne leur est pas permis de s'exprimer de leur propre chef sur quelque question que ce soit.

Nous dépassons les limites d'une dictature bénigne lorsque nous permettons à un gouvernement d'obliger le contribuable à donner à un parti auquel il ne souscrit pas l'argent qu'il gagne à la sueur de son front. Rappelons que les Canadiens découvrent de jour en jour qu'ils ont eu tort de soutenir les libéraux dans le passé.

Initiatives ministérielles

Le parti dont je suis membre préconise depuis longue date une réforme démocratique concrète. Nous proposons et préconisons la réforme démocratique au Canada depuis 1987. De ce fait, et pour bien d'autres raisons, nous avons bénéficié d'un soutien financier et moral considérable de la part des Canadiens réfléchis. S'ils ont jamais préconisé la réforme, les libéraux ont perdu le droit de s'en targuer il y a des dizaines d'années déjà.

Dans notre parti, les candidats à la direction ne limiteraient pas la vente des cartes d'adhésion au parti pour renforcer leur mainmise sur ce parti. Mais certains candidats pourraient étrangler leur propre parti si c'est ce qu'il faut faire pour parvenir à le diriger.

J'espère que les Canadiens prendront acte de cette initiative et qu'ils s'en souviendront lors des prochaines élections. S'ils l'oublient, nous nous ferons un plaisir de la leur rappeler. Nous dirons aux Canadiens que les libéraux, les conservateurs qui leur ressemblent beaucoup, les néo-démocrates qui sont très proches d'eux, et même ces grands patriotes, les bloquistes, que tous ont souscrit à cette initiative.

Les libéraux l'apprécient car elle correspond à leur philosophie, celle de taxer le contribuable au moindre prétexte. Elle plaît aux progressistes-conservateurs, qui croient qu'elle leur procurera un peu de respectabilité et quelques jours de répit avant leur disparition. Les néo-démocrates, qui sont très proches d'eux, y trouvent leur compte car ils sont eux aussi endettés et croient que travailler dur pour mériter sa place, c'est pour les autres. Enfin, cette mesure plaît aux superpatriotes que sont les bloquistes car ils adorent puiser dans la poche des contribuables canadiens d'un océan à l'autre.

Si le premier ministre pense que ce projet de loi qui est censé être son héritage va faire oublier tout ce qui est arrivé durant son mandat, il se trompe totalement. Personne ne va jamais oublier son attitude cavalière à l'égard des millions qui ont été volés dans le cadre du scandale des commandites. Personne n'oubliera jamais ce fiasco scandaleux de l'enregistrement des armes à feu ou le cafouillis d'un milliard de dollars à DRHC. Personne non plus n'oubliera le scandale entourant les fraudes d'un milliard de dollars touchant le remboursement de la TPS alors que cela devient une partie de notre conscience publique. Comme notre chef l'a si bien dit «[...] la véritable nature du projet de loi consiste simplement à remplacer les dons des grandes entreprises et des grands syndicats dont le gouvernement est si friand par des fonds du contribuable».

Je voudrais signaler autre chose. Si un parti au pouvoir perd les faveurs de l'électorat, ce parti n'aura pas à s'inquiéter de son avenir. Il n'aura pas à s'inquiéter de voir les contributions des particuliers ou des entreprises diminuer du fait qu'il n'aura plus la confiance de la population. Ce projet de loi garantira la survie de ce parti, car en vertu de la loi, les contribuables seront forcés de le maintenir en vie. Cela veut dire que peu importe à quel point il est incompétent, despotique, arrogant ou indigne d'être soutenu, ce parti continuera d'exister, car les contribuables seront forcés de le soutenir.

• (1515)

Permettez-moi de présenter les choses d'une autre façon. En 1993, les progressistes-conservateurs se sont lancés en campagne avec les coffres du parti bien remplis. Malgré tout, les Canadiens en avaient assez d'eux et ils les ont flanqués à la porte. La caisse du parti était vide à la fin de cette campagne et elle l'est encore, parce que les Canadiens ne leur ont jamais pardonné et ne le feront probablement jamais.

Sachant que leurs jours sont comptés et à quel point le Parti progressiste-conservateur est mal en point, les libéraux ont pris des précautions. Ils ont élaboré ce plan pour garantir leur survie. Peu

importe à quel point les électeurs en ont assez, lorsque le vieux navigateur prendra la direction du parti, il pourra compter sur tous ces beaux dollars tout neufs venant des contribuables, qu'il pourra utiliser à sa guise.

Il se peut que le premier ministre, qui sait se rendre compte lorsqu'une idée est mauvaise, décide de retirer le projet de loi. S'il pense que cela peut aider en quoi que ce soit son successeur, il pourrait décider de laisser tomber ce projet de loi. Les Canadiens voudraient bien autre chose. Je leur laisse le soin de le dire aux libéraux lorsqu'ils les rencontreront dans leurs circonscriptions.

Les contribuables devraient prendre note de certains faits et de certaines statistiques. Ils subventionnent déjà le financement des partis politiques au Canada à raison d'un peu moins de 40 p. 100. Avec cette mesure législative, la proportion excéderait 70 p. 100, peu importe le parti qu'ils appuient, l'endroit où ils vivent ou leurs convictions. Forcés par les libéraux, ils contribueraient à une énorme cagnotte, que les libéraux seraient on ne peut plus heureux d'utiliser les premiers pour rembourser leur embarrassante dette.

Est-ce vraiment là faire avancer la démocratie? Non. Notre chef a bien décrit la chose lorsqu'il l'a qualifiée de solution autocratique à un problème démocratique. Les libéraux, qui ont remplacé les conservateurs à la tête du gouvernement, ont créé ce problème démocratique. Les Canadiens ont commencé à perdre confiance dans la politique lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, mais ils l'ont perdue tout à fait après quelques années d'arrogance libérale.

Si l'on trouve que l'électorat de 1993 était un électorat en colère, attendez que les Canadiens entendent parler du projet de loi. Celui-ci n'a pas encore pénétré la conscience populaire. Lorsqu'il le fera, la réaction sera fracassante.

Il n'y a rien de démocratique à forcer des particuliers à financer des partis qu'ils ne favorisent pas. C'est priver encore les citoyens de contrôle au profit des exécutants politiques. Les partisans de l'Alliance canadienne seront scandalisés d'apprendre qu'ils subventionnent le NPD ou le Bloc québécois, sans parler des libéraux.

Les deux ou trois douzaines de Canadiens qui appuient le NPD seront scandalisés d'apprendre qu'ils sont forcés de soutenir l'Alliance canadienne. Un nombre similaire de Canadiens qui croient encore à la crédibilité des conservateurs écriront aux journaux pour leur faire part de leur indignation de devoir subventionner les libéraux.

Il faut avouer que l'Alliance canadienne bénéficierait de la mesure législative, mais nous ne savions nullement qu'elle allait être présentée et nous n'avons absolument pas participé à sa rédaction. Même si les dons de personnes morales étaient absolument interdits, en fait, l'Alliance canadienne survivrait grâce à la générosité des Canadiens qui l'appuient.

Les chiffres ne mentent pas. En 2001, les libéraux ont reçu des dons de moins de 5 000 personnes, l'argent versé par ces dernières ne représentant que 19 p. 100 du montant total recueilli dans le cadre de leurs activités de financement. Cette même année, près de 50 000 personnes ont versé une contribution à l'Alliance canadienne, et cela représentait plus de 61 p. 100 des fonds que nous avons recueillis. Pourquoi le premier ministre nous propose-t-il cette mesure législative?

Initiatives ministérielles

En 2004, les libéraux pourraient recevoir près de 8 millions de dollars venant de l'argent des impôts, ce qui leur permettrait d'éponger leur dette de 6,5 millions de dollars. Ainsi, les incompetents feraient appel au public qui, sans le vouloir, épongerait leur dette et réparerait leurs erreurs. C'est la façon de faire des libéraux. Lorsqu'ils perdent 1 milliard de dollars dans toutes sortes de fiascos, ils font appel aux contribuables. Lorsqu'ils perdent 1 milliard de dollars à cause de la fraude relative à la TPS, ils font appel aux contribuables. Lorsqu'ils ont perdu quelques millions en frais et en publicité, ils ont confié au ministre un poste d'ambassadeur, en sachant que les contribuables en absorberaient le coût.

Ce projet de loi est mauvais et arrogant. Il s'agit d'une mesure antidémocratique et des plus intéressée. Il témoigne d'un certain mépris qui, lorsqu'il sera connu, ne fera que renforcer la résolution des Canadiens de chasser les libéraux du pouvoir aux prochaines élections.

• (1520)

L'Alliance votera contre le projet de loi. Si, après y avoir réfléchi sérieusement, les gens d'en face décident de retirer le projet de loi, nous serons ravis de leur proposer des améliorations à y apporter. Le seul problème, c'est que nos suggestions n'apporteront aucun secours aux libéraux, conservateurs et néo-démocrates qui sont criblés de dettes. Donc, je ne suis pas optimiste; je ne crois pas qu'on nous demandera des conseils à ce sujet.

Nous sommes donc saisis d'un très mauvais projet de loi. Les Canadiens s'en rendront compte et le feront savoir aux députés lorsque ceux-ci retourneront dans leur circonscription pendant la pause du printemps. Je suis sûr que le bon sens prévaudra et que nous trouverons une bonne méthode de financer les élections.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi qui vise à renforcer la confiance dans notre système politique. C'est particulièrement intéressant parce que je peux ainsi aborder une question d'une importance considérable pour mes électeurs qui se demandent en l'occurrence comment faire pour que notre système politique reflète des normes éthiques élevées.

Je me concentre particulièrement sur les mesures de financement public contenues dans le projet de loi et sur leur importance pour accroître la confiance des Canadiens dans l'honnêteté et l'ouverture du système politique.

Le système électoral canadien appartient à tous les citoyens et le soutien accordé aux contribuables pour assurer la viabilité d'un système électoral efficace s'avère vital. Le financement public du processus électoral fédéral prévaut depuis longtemps au Canada. Le remboursement des dépenses des partis et des candidats à l'occasion d'une élection et les crédits d'impôts pour les contributions politiques s'appliquent depuis 1974, plus précisément depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les dépenses d'élection qui prévoyait un nouveau régime au titre du financement des élections fédérales au Canada.

Cette mesure législative faisait suite à une préoccupation croissante au sujet du financement des partis politiques. Outre les dispositions améliorées en matière de divulgation et de limite des dépenses, la nouvelle loi reconnaissait que le financement public constituait un élément important du financement politique.

L'importance du financement public pour une saine démocratie est telle que les provinces ont pris, à divers degrés, des mesures à cet égard. Toutes les provinces accordent des crédits d'impôt pour les contributions politiques, dont certains sont aussi généreux que le crédit d'impôt proposé dans cette mesure législative. Le Québec,

l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan ont prévu le remboursement des dépenses des partis.

Au Québec, par exemple, le taux de remboursement est de 50 p. 100, tel que proposé dans le projet de loi. Pour ce qui est du remboursement des dépenses des candidats, trois provinces, en l'occurrence le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, assurent un financement public aux partis politiques.

Le Québec en particulier prévoit une contribution publique depuis 1975. À l'heure actuelle, cette contribution est de 0,50 cents par électeur. Le Nouveau-Brunswick, pour sa part, fournit 1,69 \$ par vote obtenu lors de la dernière élection. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, elle accorde 2 \$ par vote valide enregistré pour un candidat à l'occasion d'une élection générale.

Lorsque la commission Lortie s'est penchée sur ces questions au début des années 1990, elle a souligné qu'on avait clairement établi la valeur des remboursements accordés aux candidats et aux partis dans notre démocratie électorale.

À ce moment-là, la commission s'était attardée aux remboursements aux candidats et aux partis et elle avait recommandé que le remboursement soit établi en fonction du nombre de votes obtenus. En rétrospective, je dirais que cette recommandation a un certain intérêt dans le cadre de la nouvelle mesure législative qui propose en fait le versement d'une allocation publique proportionnelle au nombre de votes obtenus.

Lorsque le directeur général des élections a étudié cette question dans son rapport portant sur la 37^e élection générale, il a souligné que le financement public avait pour but d'élargir l'accès au processus politique. Le financement public ainsi que la restriction des dépenses électorales visent à assurer des règles plus équitables dans le cadre du processus électoral.

Dans son rapport, il a recommandé que le seuil d'admissibilité pour le remboursement des dépenses d'un candidat soit réduit à 5 p. 100 du nombre valide des voix exprimées dans la circonscription afin d'accroître l'accès au processus politique et la participation nationale. Je comprends que depuis ce temps, le directeur général des élections a également proposé que le taux de remboursement des dépenses électorales des partis passe de 22,5 à 50 p. 100.

Il est évident que les mesures qui sont proposées en vue d'interdire les dons des sociétés et des syndicats et de restreindre les dons des particuliers auront un coût, mais ce coût est justifié par la nécessité de faire disparaître la perception d'influence exercée sur le processus politique. Si nous interdisons les contributions des sociétés et des syndicats et que nous restreignons les dons importants versés par des particuliers, comment les candidats et les partis pourront-ils récupérer les revenus qu'ils pourraient avoir ainsi perdus?

• (1525)

Les candidats et les partis ont besoin d'un financement adéquat pour jouer le rôle important qui leur revient dans notre système politique.

Comment encourageons-nous les particuliers à combler la différence?

Les mesures financières prévues dans le projet de loi C-24 s'appuient sur des mesures existantes, sur des recommandations ainsi que sur des pratiques en vigueur ailleurs, particulièrement dans les provinces.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi d'aborder la question des mesures financières. Aux termes de ce projet de loi, le taux de remboursement des dépenses électorales passerait de 22,5 à 50 p. 100. Cela couvrirait en partie certaines pertes que les partis enregistrés pourraient essayer en vertu de la réforme proposée.

La mesure prévoit aussi la parité des partis. La réforme inclurait les dépenses de sondage dans la définition des dépenses électorales et hausserait de manière correspondante le plafond des dépenses.

En outre, aux termes du projet de loi, pour obtenir un remboursement de leurs dépenses électorales, les candidats devraient obtenir au moins 10 p. 100 des suffrages exprimés et non plus au moins 15 p. 100. Cette mesure reflète la réalité de notre système multipartite.

Le projet de loi modifie par ailleurs la Loi de l'impôt sur le revenu, de manière à doubler le plafond d'admissibilité des contributions politiques des particuliers à un crédit d'impôt de 75 p. 100 en le portant de 200 \$ à 400 \$.

Un des objectifs du gouvernement est d'encourager la transparence. Selon moi, c'est exactement ce que cette mesure fait.

En votant, les citoyens cibleraient effectivement le parti à qui leurs impôts seraient versés. Cela constituerait le lien direct entre l'électeur et le parti que le chef de l'opposition réclame. Il s'agit d'un projet de loi équilibré. Je suis étonné et sidéré de voir certains de mes collègues prendre la parole pour le contester.

En fait, les députés des autres partis politiques ont vu les avantages du projet de loi et ils l'appuient parce qu'ils savent que c'est la chose à faire.

Dans notre démocratie, les Canadiens et les contribuables méritent plus que la partisanerie qu'affichent les députés de l'opposition officielle. Il est grand temps que ceux-ci se mettent à parler des faits et qu'ils cessent de raconter des histoires comme ils le font depuis quelques semaines.

Je félicite le premier ministre et le remercie pour le leadership dont il fait preuve au sujet de ces questions. Je félicite également le leader du gouvernement à la Chambre qui a toujours fait tout ce qui était possible de faire en consultation avec les autres leaders parlementaires en vue d'assurer l'adoption du projet de loi dans les plus brefs délais afin qu'il devienne loi.

J'aimerais aussi que le projet de loi aille plus loin ou qu'il soit modifié afin d'obliger tous les Canadiens à voter comme cela se fait en Australie, au Brésil, en Italie et ailleurs dans le monde.

Il est grand temps d'adopter le projet de loi tel quel. En bout de ligne, il faudrait que nous nous mettions tous d'accord pour adopter cet excellent projet de loi. J'exhorte mes collègues à l'appuyer.

•(1530)

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, franchement, il faut que je le dise avec force et enthousiasme: jamais je n'aurais pensé que je me lèverais en cette Chambre pour parler d'un projet de loi qui s'inspire du projet de financement populaire des partis, adopté par le Québec, à l'instigation de René Lévesque, en 1977. C'est un fait et aujourd'hui je dois dire que j'en suis fière.

J'étais présente lorsque le premier ministre a fait son discours, je veux souligner qu'il a rendu hommage à René Lévesque. Je lis ce qu'il a dit. C'est Jean Chrétien qui parle: «Je n'étais pas toujours d'accord avec René Lévesque...»

Le président suppléant (M. Bélair): Je m'excuse d'interrompre la députée. Vous êtes un vétéran de cette Chambre et vous savez bien que vous ne devez pas nommer le premier ministre par son nom.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, quelle bévue! C'était l'enthousiasme.

Donc, je répète ce que disait l'honorable premier ministre:

Je n'étais pas toujours d'accord avec René Lévesque, mais il ne fait aucun doute que la Loi sur le financement des partis politiques qu'il a fait adopter au Québec a servi de modèle de démocratie, elle a bien fonctionné. Ce projet de loi s'inspire de ce modèle.

Et il ajoute, et là je ne suis pas parfaitement d'accord avec lui lorsqu'il disait que ce projet de loi:

[...] en corrige certaines lacunes.

Parlons d'abord de l'essentiel. Le premier ministre du Canada dit que cette loi a été un modèle de démocratie et qu'elle a bien fonctionné. Je veux souligner que comme représentante des parlementaires du Canada au Conseil de l'Europe, j'ai eu l'occasion de participer à une rencontre sur les lois qui fonctionnaient le mieux pour ce qui était du financement des partis. La loi du Québec est une de celles qui apparaissait vraiment comme un modèle.

Je suis heureuse de souligner que cette loi «modèle» a été inspirée par d'autres travaux qui ont été faits, par exemple, en Californie. Ce sont en effet les Californiens qui avaient recommandé aux Québécois d'exclure le financement de toute personne morale, autrement dit de toute entreprise ou de tout syndicat. Curieux détour de l'histoire, la Cour suprême des États-Unis a empêché les Californiens de se donner une telle loi parce qu'elle a estimé qu'elle violait la Constitution américaine.

Le principe de base de la loi québécoise que le projet de loi de ce présent Parlement écorche un peu, c'est qu'il ne peut y avoir, au niveau des contributeurs, que des citoyens, que des électeurs et électrices. Seule une personne qui vote a le droit de financer un parti politique.

J'ai entendu de gros mots qui m'ont fait mal et, en même temps, qui m'ont choquée. Je me disais qu'ils ne comprennent pas ce que veut dire le financement public et populaire des partis. Car la contrepartie du citoyen qui finance un parti, c'est la participation publique pour la partie que le citoyen n'est pas capable de financer compte tenu des coûts des élections aujourd'hui.

Ce financement public n'est pas fait n'importe comment. Il est fait en proportion du nombre de votes obtenus lors des dernières élections. Bien sûr, cela est appelé à changer, mais le principe est que les entreprises, les syndicats à un bien moindre degré, et toute personne morale ne doivent pas financer les partis politiques.

Je sais que le projet de loi qui est devant nous laisse la contribution des personnes morales à un montant relativement faible, soit 1 000 \$. C'est un montant qui doit passer par les circonscriptions. Je souligne donc, comme d'autres députés de mon parti l'ont fait, que ce montant n'est pas élevé et risque de produire des glissements et va obliger à avoir des contrôles qui ne sont pas nécessaires. Je pense que ces dispositions devraient disparaître.

Initiatives ministérielles

Nous trouvons aussi que le montant annuel de 10 000 \$ pour les individus est un montant qui est élevé. On a beau nous répondre que c'est le montant de 3 000 \$ indexé que l'on retrouvait dans le projet de loi québécois de 1977, il reste qu'au Québec, en ce moment, c'est toujours 3 000 \$. Selon nous, 10 000 \$, c'est beaucoup. Je pourrais souligner aussi que nous aimerions bien que les directeurs de scrutin des comtés soient désignés par le directeur général des élections. Cela devrait faire partie de la même législation.

• (1535)

Cela dit, l'important c'est que ce projet de loi sonne vraiment l'heure du financement populaire et public des partis. Je regrette que cela ne soit pas venu avant, mais je suis heureuse que cela vienne maintenant.

Je voudrais souligner le fait que lorsque cette loi a été adoptée au Québec en 1977 par un parti qui n'était pas un parti de pouvoir, par un parti composé de militants, financé par ses militants, cela a transformé en même temps la pratique du Parti libéral du Québec. Ce dernier a été obligé de s'ajuster et d'aller voir ses militants au lieu de faire appel à ses contributeurs riches provenant des entreprises habituelles.

Ce faisant, ce projet de loi a aussi transformé le Parti libéral en faisant de celui-ci davantage un parti populaire, parce qu'il devait être lui aussi financé par les citoyens qui votaient pour lui.

L'idée de base, c'est la démocratie. La démocratie doit permettre à tout citoyen, soit-il pauvre ou riche, de participer à la vie politique et à l'élection du candidat de son choix. Ainsi, il peut avoir un impact aussi important qu'un entrepreneur qui arrivait, et je le dis au passé, avec 25 000 \$ ou 30 000 \$ et qui ne pouvait pas faire autrement que d'avoir de l'influence.

Qu'on ne me dise pas que cela n'influait pas; je n'en crois rien. Qu'on ne me dise pas que cela ne permettait pas des caisses occultes; je n'en crois rien.

Ce projet de loi sera bon pour tous les partis, y compris pour l'Alliance canadienne qui va devoir aussi continuer à aller chez ses contributeurs, mais seulement les citoyens. Les entrepreneurs contribueront, mais comme citoyens. Telle est l'idée.

Ce projet de loi, j'en suis certaine, permettra d'avoir une démocratie plus saine qui repose sur les bases fondamentales de la démocratie, c'est-à-dire les citoyens, les électeurs et les électrices qui sont égaux en droit, quelle que soit leur richesse.

• (1540)

[Traduction]

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le jour du budget, quand on parle d'argent, on se demande l'incroyable coût qu'entraînera le projet de loi C-24 pour les contribuables.

J'ai trouvé amusants les propos du député d'Ottawa-Centre, qui est en fait mon député quand je suis à Ottawa. Il s'indigne vivement quand on met en doute les bonnes intentions du gouvernement. Il devra lire le *Hill Times* parce que plusieurs de ses collègues y figurent et s'inquiètent profondément du projet de loi.

J'aurais aimé être un petit oiseau pour écouter ce qu'ils disaient à la réunion de leur caucus. Il a dit que le projet de loi était transparent, et je pense qu'il a dit cela d'une manière très positive. Toutefois, dès que les Canadiens en sauront plus à ce sujet, ils trouveront cela bien transparent. On veut leurs sous.

Ce sont des montants d'argent incroyables qui iront à Ottawa aux fins politiques des contribuables, à tort ou à raison. Certains appuient

un parti politique, d'autres pas. Nous le savons. La participation électorale a été très faible aux dernières élections. On leur demandera dorénavant d'envoyer une subvention de 1,50 \$ par vote aux partis politiques, en plus des dons des personnes morales.

C'est incroyable, quand on y pense. En agissant de la sorte pour une raison aussi banale, le gouvernement se couvre d'un ridicule évident. Personne n'attendait cette mesure, même pas les libéraux. Ce fut toute une surprise. Je sais que le premier ministre a de nombreuses surprises dans sa manche, mais il est difficile de croire que ce projet de loi soit présenté pendant la dernière année du mandat du premier ministre. C'est typique du premier ministre, si je puis dire, que d'infliger une mesure pareille à ses collègues et amis.

Examinons certains éléments et caractéristiques du projet de loi pour comprendre en quoi il consiste. Premièrement, le projet de loi C-24 limite le montant des contributions aux partis politiques, associations de circonscription et candidats, y compris les candidats à l'investiture ou à la direction d'un parti. On sait qu'il faut d'abord obtenir l'investiture pour être candidat d'un parti.

Deuxièmement, le projet de loi indemniserait les partis politiques pour la perte des contributions des grandes entreprises et des syndicats. Je ne suis pas certaine si le montant accordé sera à la hauteur de la perte subie, mais quelqu'un a certainement fait le calcul.

Troisièmement, les règles de la Loi électorale du Canada en matière d'enregistrement et de comptabilité s'appliqueraient aux associations de circonscription ainsi qu'aux candidats à l'investiture et à la direction. Il semble plutôt étrange qu'une course à la direction ait lieu pendant que le projet de loi est à l'étude.

On pourrait presque affirmer que ce projet de loi est une mesure sensée. Il contient trois critères, qui semblent valables dans la mesure où ils assureront une plus grande transparence. Les dons faits par des personnes morales ne seraient pas interdits, mais ils seraient considérablement moindres.

Nous savons ce qui facilite le fonctionnement de cet endroit. On sait ce qui fait fonctionner les rouages des partis politiques et des courses à la direction. D'autre part, même si les personnes morales ne recevront pas de reçus pour leurs contributions, personne ici n'aura la naïveté de croire que les dons n'afflueront pas de toute façon. Je crains fort que l'argent ne passe sous la table et échappe à toute obligation redditionnelle.

Les Canadiens devraient commencer à y réfléchir. Ce n'est pas que les personnes morales ne peuvent plus donner d'argent, même s'il est apprécié et donne une certaine influence. Mais il est possible de le glisser sous la table. Personne ne saura où il est passé. Le contribuable canadien ne le saura pas non plus, lui qui écoperà.

Initiatives ministérielles

Mon collègue d'Ottawa-Centre a parlé de transparence. Il devrait nous dire carrément de quoi il s'agit. C'est un impôt, et rien d'autre. Ce sera un impôt exigé de tous les contribuables canadiens, dont beaucoup choisissent de rester en marche de la politique. Il faut respecter ce choix.

J'ai passé de trop longues années à me plaindre et à critiquer le gouvernement en prenant un café, mais ma vie a profondément changé lorsque quelqu'un m'a dit que je devais me grouiller et faire quelque chose. Et me voici au Parlement, à un âge certain, et je participe au processus politique. Bien des gens choisissent de ne pas le faire, mais c'est leur droit. C'est dommage, car il serait préférable, dans l'intérêt de notre pays, qu'ils y participent.

● (1545)

Si des gens décident de ne pas participer, ils se font avoir de toute façon. Ils ont des crédits d'impôt, s'ils font ce choix. Sinon, ils n'en ont pas.

Beaucoup de Canadiens le savent certainement. Les députés savent certainement comment les règles fonctionnent. Si j'obtiens 15 p. 100 des voix, 50 p. 100 de mes dépenses me sont remboursées. Qui paie pour cela? La population canadienne. Les partis politiques reçoivent également un certain pourcentage. Les contribuables canadiens versent déjà des millions de dollars. Nous estimons que ces montants représentent environ 60 p. 100 du financement politique. Le projet de loi ferait passer ce pourcentage à 70 ou 75 p. 100.

Je crois que plusieurs millions de Canadiens diront qu'ils peuvent s'occuper de leur propre argent et que le gouvernement ne devrait pas y toucher. Ils paient déjà trop d'impôts et ceci n'est rien de plus qu'un impôt. Le gouvernement parlera de subvention, de réforme, de transparence ou de tous les jolis termes auxquels il peut penser. Or, qu'on ne se méprenne pas, et nous devons être très clairs à cet égard, ceci n'est rien de plus qu'un impôt imposé à la population canadienne.

Le gouvernement devrait avoir honte. J'aimerais bien savoir s'il en parlera dans son budget, cet après-midi, ou si cet impôt surgira quelque part, au moment où nous nous y attendons le moins.

Je voudrais me reporter pendant quelques instants au *Hill Times* et en lire quelques extraits. Le lundi 17 février, sous la rubrique «Argent et politique», on dit que «Les partis politiques vont se vautrer dans l'argent». Le sous-titre dit: «Les libéraux recevront 3,43 millions de dollars de plus et l'Alliance, 4 millions de plus.» Il nous serait facile de festoyer et de dire que nous venons de gagner à la loterie sans même avoir acheté un billet.

Qui verse cet argent? Tous ceux qui remplissent une déclaration de revenus et paient des impôts au gouvernement du Canada. Tous ces gens feront une petite contribution. Ne seront-ils pas heureux de penser qu'ils l'ont fait? Ils doivent déjà payer des millions de dollars. Si les gens regardaient ce sous-titre, ils pourraient penser que, si l'Alliance recevait 4 millions de dollars de plus, pourquoi devrait-elle pavoiser? Pourquoi ne devrait-elle pas tout simplement se taire et prendre l'argent? Quatre millions de dollars, c'est beaucoup d'argent.

Je sais que vous avez probablement lu tout cela aussi, monsieur le Président, mais, si vous regardez les contributions venant des sociétés et des syndicats, vous verrez que le Parti libéral a reçu 6 691 000 \$ des sociétés. C'est beaucoup d'argent. L'Alliance a reçu 874 000 \$, ce qui représente une somme considérablement moindre. Nous aurions donc droit à une subvention. On pourrait penser que nous serions portés à prendre l'argent sans dire un mot, mais il serait difficile de faire cela tout en ayant la conscience tranquille.

Nous sommes fondamentalement opposés à ce projet de loi parce que nous croyons que ceux qui choisissent de participer activement au processus politique devraient être libres d'y investir leur argent comme ils le veulent et que ceux qui ne veulent pas y participer n'ont qu'à accepter le gouvernement qui est élu.

On mettrait en place un tout nouveau régime fiscal sous le prétexte que c'est la bonne chose à faire, que cela assurerait la transparence et que les sociétés n'auraient plus autant d'influence sur le gouvernement. Parlons de Groupaction. Parlons des programmes de commandite. Parlons de toutes sortes de sociétés ultra-subventionnées. Je sais que je suis naïve, mais, ironiquement, lorsqu'on regarde la liste d'Élections Canada, on voit que ceux qui obtiennent d'importants contrats du gouvernement ont fait de généreux dons au Parti libéral. C'est un peu comme si cela faisait partie des frais d'exploitation.

Je trouve cela inacceptable. Je crois que c'est irresponsable de la part d'un gouvernement de dire «envoyez-nous votre argent». Nous devons lutter contre cela. Les Canadiens doivent être conscients de cette réalité, et nous essayons de les sensibiliser à cela.

Nous entendons les députés libéraux dire que c'est une bonne chose, mais ils disent cela parce que c'est avantageux pour eux. Ils forment le gouvernement et recevront une subvention de 1,50 \$ par voix recueillie. Aux dernières élections, le Parti libéral a récolté 5 252 031 voix. Si nous multiplions cela par 1,50 \$, cela fait une jolie somme. L'Alliance venait au deuxième rang avec 3 276 929 voix. Cela nous rapporterait beaucoup d'argent, mais l'idée est fondamentalement inacceptable.

Le gouvernement doit régler cette question sans tarder, c'est-à-dire d'ici la présentation du budget à 16 heures. Il devrait avoir honte.

● (1550)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour la gouverne des gens qui suivent le débat, ce projet de loi porte sur le financement des partis politiques. Je vais me livrer à un petit jeu avec certains de mes collègues de la Chambre et leur poser à ce sujet des questions auxquelles ils pourront répondre comme ils l'entendent.

Ce projet de loi porte-t-il sur le manque d'agents de police dans les ports de notre pays, ou porte-t-il sur le financement des partis politiques?

Une voix: Le financement des partis politiques.

M. Rob Anders: Le financement des partis politiques; je pense que c'est ce que dirait le député d'Edmonton, qui est derrière moi.

Si nous demandions aux gens ici quelle est la priorité du gouvernement libéral, est-ce un registre des pédophiles ou le financement des partis politiques?

Des voix: Oui.

M. Rob Anders: Oui, les libéraux sont davantage préoccupés par le financement des partis politiques que par la création d'un registre des pédophiles.

Que dire des peines consécutives? Je vois que le député de Prince Albert suit avec attention. Pensez-vous que les libéraux se préoccupent davantage d'imposer des peines consécutives aux criminels ou du financement des partis politiques?

Des voix: Du financement des partis politiques.

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Veuillez adresser vos commentaires à la présidence.

Initiatives ministérielles

M. Rob Anders: Monsieur le Président, je parle des priorités du gouvernement libéral. Si vous voulez que je vous adresse mes questions, monsieur le Président, je vais le faire.

Monsieur le Président, pensez-vous que, aujourd'hui, les libéraux sont davantage préoccupés par la réforme du Sénat ou par le financement des partis politiques? Je dirais personnellement par le financement des partis politiques. Par exemple, les libéraux se préoccupent-ils davantage de l'immunité diplomatique des États qui appuient les terroristes ou du financement des partis politiques?

Monsieur le Président, je vois que vous aimez tellement mon discours que vous quittez votre fauteuil.

Je dirais que les libéraux se préoccupent davantage du financement des partis politiques.

Les libéraux sont-ils davantage préoccupés par l'aide étrangère à la Chine, compte tenu de l'occupation du Tibet, des événements récents où des moines tibétains ont été exécutés ou démembrés, de la torture et du meurtre des adeptes du Falun Dafa et de la suppression de la liberté d'expression à Hong Kong? Les libéraux sont-ils davantage préoccupés par cela ou par le financement des partis politiques, monsieur le Président?

Des voix: Le financement des partis politiques.

M. Rob Anders: Ils sont davantage préoccupés par le financement des partis politiques.

Sont-ils davantage préoccupés par l'appartenance du Zimbabwe au Commonwealth et par Robert Mugabe qui assassine et affame la moitié de ses concitoyens ou par le financement des partis politiques?

Une voix: Le financement des partis politiques.

M. Rob Anders: Ils sont davantage préoccupés par le financement des partis politiques.

Les libéraux se préoccupent-ils davantage du monopole exercé par la Commission canadienne du blé et de l'emprisonnement d'agriculteurs qui ont vendu eux-mêmes leur grain ou du financement des partis politiques?

Une voix: Du financement des partis politiques.

M. Rob Anders: C'est ce que je pensais, monsieur le Président.

Les libéraux se préoccupent-ils davantage de la suppression de l'impôt sur les gains en capital ou du financement des partis politiques?

Une voix: Du financement des partis politiques.

M. Rob Anders: C'est encore une fois ce que je pensais.

Les libéraux s'intéressent-ils davantage à la réduction des taxes sur l'essence au Canada ou au financement des partis politiques?

Une voix: Au financement des partis politiques

M. Rob Anders: C'est bien ce que je pensais.

Les libéraux s'intéressent-ils davantage au remplacement de nos hélicoptères par des appareils durables comme les EH-101 ou au financement des partis politiques?

Une voix: Au financement des partis politiques.

M. Rob Anders: C'est ce que je pense aussi.

Les libéraux sont-ils plus intéressés à remplacer nos navires de ravitaillement vieux de quarante ans et qui vont deux fois moins vite que les bâtiments les plus lents de la flotte américaine ou accordent-ils la priorité au financement des partis politiques?

Une voix: Ils accordent la priorité au financement des partis politiques.

M. Rob Anders: Je pense également que le financement des partis politiques est la priorité des libéraux.

Les libéraux sont-ils davantage préoccupés par les moyens de transport de charges lourdes des forces armées, notamment les C-17A, ou par le financement des partis politiques?

Une voix: Le financement des partis politiques.

M. Rob Anders: Le financement des partis politiques. Les libéraux se préoccupent-ils davantage des entreprises parasites, ou bien du financement des partis politiques?

Des voix: Du financement des partis politiques.

M. Rob Anders: Exact, ils se préoccupent davantage du financement des partis politiques. Je décèle une nette tendance, monsieur le Président. J'ai l'impression que les Canadiens ont beaucoup de sujets de préoccupation qui sont prioritaires à leurs yeux et qui les inquiètent beaucoup. Pourtant, le parti d'en face ne songe qu'à une chose, et c'est au financement des partis politiques. La question à nous poser est la suivante: pourquoi les libéraux se soucient-ils autant du financement des partis politiques? Parce que cela leur rapporte 1,50 \$ par vote exprimé en leur faveur. D'après les résultats obtenus lors de la dernière campagne électorale, cela revient à 8 millions de dollars pour le Parti libéral, de quoi remplir les coffres de ce parti.

Comme le député de Yorkton—Melville est ici, je vais lui poser la question suivante: les libéraux se soucient-ils plus de trouver une solution à ces ridicules dépassements de coûts pour le registre des armes à feu, ou bien s'intéressent-ils davantage au financement des partis politiques?

Une voix: Au financement des partis politiques.

M. Rob Anders: Oui, ils s'intéressent effectivement davantage au financement des partis politiques. Peu importe la question d'intérêt public que je pourrais soulever aujourd'hui, les libéraux ne s'intéresseraient qu'au financement des partis politiques. Honte aux libéraux.

Le plus regrettable dans tout cela, c'est le fait qu'ils veulent pratiquement doubler le montant qu'ils prennent dans les poches du contribuable pour financer leur campagne électorale. Ils voudraient même récupérer ce que leur ont coûté leurs sondages. Ils veulent s'assurer de toucher les 13 millions de dollars que leur ont coûté les sondages lors de la dernière campagne électorale. Est-ce que cela figure parmi les grandes priorités des électeurs canadiens?

• (1555)

Lorsque je frappe aux portes des électeurs de ma circonscription pour leur demander ce qu'ils trouvent le plus important de changer au gouvernement fédéral, pas un seul des 131 000 électeurs ne se dit préoccupé du fait que les libéraux n'ont pas eu droit à une subvention des contribuables pour avoir brigué les suffrages à la dernière élection. Pas un seul ne me demande de veiller à ce que la Loi électorale du Canada soit modifiée pour que les libéraux obtiennent des subventions pour tous les votes qu'ils ont obtenus à la dernière élection. Pas un seul n'y voit un sujet de préoccupation.

Le budget

Personne dans ma circonscription ne s'inquiète de ce que le parti d'en face doit faire pour être financé afin de briguer les suffrages. On voit à quel point le gouvernement est détaché de la réalité. Je me réjouis qu'ils soient tous ici pour entendre ce que j'ai à dire à ce sujet. Personne dans ma circonscription ne dit: «Vous savez, Rob, je suis vraiment inquiet parce qu'aux dernières élections, un parti qui briguaient les suffrages devait en recueillir 15 p. 100 pour se faire rembourser ses dépenses par Élections Canada.» Je n'ai jamais entendu personne dire qu'il fallait absolument prendre des mesures pour ramener ce pourcentage à 10 p. 100 afin que tous ceux qui ont obtenu 11, 12, 13 ou 14 p. 100 des suffrages la dernière fois obtiennent un remboursement. Personne ne dit cela. Y a-t-il quelqu'un ici qui a entendu des électeurs lui dire que c'était là pour eux une véritable préoccupation?

Des voix: Non.

M. Rob Anders: En effet, je dirais que nous tous ici avons sans doute frappé à quelques centaines de milliers de portes et personne ne nous a jamais dit qu'on voulait qu'il y ait des subventions pour les scrutins. Personne n'a dit qu'on voulait que les partis qui n'ont recueilli que 10 p. 100 des votes puissent eux aussi être remboursés.

Je suis curieux de savoir: pendant la dernière campagne, y a-t-il ici des députés qui ont entendu quelqu'un dire que les Témoins de Jéhovah ne votent jamais et qu'on voulait faire en sorte que les Témoins de Jéhovah subventionnent le processus politique et subventionnent le Parti libéral du Canada contre leur gré? Y a-t-il quelqu'un ici qui a frappé à la porte de quelqu'un qui a affirmé qu'il importait que les Témoins de Jéhovah subventionnent le Parti libéral du Canada?

Des voix: Non.

M. Rob Anders: Non, je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un ici qui ait frappé à la porte de quelqu'un qui se préoccupait du fait que les Témoins de Jéhovah ne subventionnent pas le Parti libéral du Canada.

Vous voyez comme c'est fou, monsieur le Président? Nous sommes aux heures de grande écoute et nous pourrions discuter de bien d'autres sujets. Nous pourrions notamment parler de la réforme du Sénat. Le premier ministre avait l'habitude d'aborder ce sujet. Je me souviens que, lorsqu'il est passé dans ma respectable ville de Calgary en 1990, alors qu'il tentait de se rallier des votes dans l'ouest du Canada, il avait dit qu'il était en faveur d'un Sénat triple E. Parle-t-il toujours d'un Sénat triple E et de réformer le processus d'élection ou de sélection des sénateurs? Parle-t-il de nommer au Sénat Bert Brown, l'homme qui a remporté plus de votes en Alberta que tous les candidats libéraux de cette province réunis, y compris la ministre d'Edmonton, qui, d'en face, me dévisage? C'est vrai. Il a obtenu plus de votes qu'elle et que ses collègues réunis, mais envisagent-ils de lui accorder le siège qu'il mérite? Non, ils s'intéressent plutôt au financement des partis politiques. C'est fou!

De tous ceux et celles à qui j'ai parlé au cours de la dernière campagne électorale, personne n'aurait pensé qu'il est plus important d'obtenir du financement pour le Parti libéral du Canada que de s'enquérir des caisses noires rattachées au Shawinigate et à Groupaction. Quelqu'un a-t-il parlé de cela? Non, personne!

Ils l'admettent. Même les libéraux, en face, monsieur le Président, reconnaissent qu'ils n'ont pas à coeur les priorités des Canadiens. Même eux reconnaissent leur erreur et je...

● (1600)

Le Président: À l'ordre. Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion des voies et moyens n° 2 ayant pour objet la présentation du budget.

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Monsieur le Président, je dépose les documents budgétaires, y compris les avis de motions de voies et moyens. Les détails des mesures figurent dans les documents et je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance. J'annonce également que le gouvernement déposera, à la première occasion, des projets de loi pour mettre en oeuvre des mesures annoncées dans ce budget.

Je tiens d'abord à remercier tous ceux et celles qui ont participé activement à la préparation du budget que nous présentons aujourd'hui. Je remercie particulièrement mon collègue, le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales, ainsi que l'honorable députée de London-Ouest et les membres du Comité permanent des finances, pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés au processus de consultations prébudgétaires.

[Français]

J'aimerais également exprimer ma reconnaissance au premier ministre, qui a su m'appuyer et me faire confiance.

[Traduction]

J'ai le privilège et l'honneur de présenter en cette Chambre aujourd'hui, aux Canadiennes et aux Canadiens, un sixième budget équilibré consécutif. Nous réduisons, du même coup, la dette nationale pour une sixième fois d'affilée—en raison de la détermination et de la discipline du premier ministre et de mon prédécesseur au poste de ministre des Finances, l'honorable député de LaSalle—Émard.

Il faut remonter à plus d'un demi-siècle pour trouver un bilan comparable de la part d'un gouvernement. Le Canada est le seul pays du G-7 à ne pas accuser de déficit budgétaire. Il s'agit là d'une réalisation canadienne tout simplement exceptionnelle.

● (1605)

[Français]

Je me suis rendu, pendant la préparation de ce budget, dans toutes les régions du pays afin de rencontrer des milliers de Canadiens. Ceux-ci m'ont décrit «le Canada qu'ils souhaitent». Ils ont eu voix à tous les chapitres de ce budget. Ils nous ont dit que nos choix budgétaires ne devraient pas simplement être un exercice de comptabilité, mais aussi le reflet de toutes nos valeurs. Nos choix doivent traduire la fierté des Canadiens pour leur pays. Par-dessus tout, ils doivent témoigner de leur espoir et de leur détermination à léguer un Canada et un monde meilleurs à leurs enfants.

Le budget

[Traduction]

Il va sans dire que nous habitons un pays où les richesses naturelles sont abondantes, mais la véritable richesse du Canada réside toutefois dans le peuple canadien lui-même. Notre pays ne se définit pas en fonction d'une race ou d'une religion commune, mais plutôt dans sa communauté de valeurs et de convictions. Ces valeurs ont été façonnées en partie par l'histoire, par ceux qui ont pris des risques et par ceux qui sont venus trouver refuge ici en quête d'espoir et de liberté. Elles ont été façonnées par ceux qui ont combattu en temps de guerre, et ceux qui ont lutté en temps de paix pour la démocratie, la justice sociale et la primauté du droit.

Ce budget reflète de telles valeurs et les points de vue de Canadiens de tous les coins du pays. Réformer notre système de soins de santé. S'attaquer aux problèmes de la pauvreté et des logements abordables. Aider nos villes à devenir plus compétitives et nos collectivités plus saines. Investir dans les nouvelles technologies et dans les énergies de remplacement. Dans l'assainissement de l'air et de l'eau, pour que notre croissance soit durable. Aider les entreprises à devenir encore plus concurrentielles sur les marchés nord-américains et mondiaux. Faire résonner la voix du Canada aux quatre coins de la planète.

[Français]

Dans les 18 derniers mois, les Canadiens ont encore une fois eu l'occasion de voir les périls qui nous attendent dans un monde incertain. Et dans nos consultations, les événements qui surviennent au-delà de nos frontières ont souvent fait l'objet de discussions.

Il n'existe certainement pas de plus grande responsabilité pour un gouvernement que celle d'assurer la sécurité de ses citoyens. C'est ce que nous faisons dans ce budget. Nous exerçons notre responsabilité en jouant un rôle de premier plan dans le monde au niveau de la recherche de solutions aux problèmes qui sont à l'origine de l'instabilité, soit la faim et la maladie, l'exploitation et la pauvreté. Le budget d'aujourd'hui offre aussi la sécurité aux Canadiens au chapitre des choses auxquelles ils tiennent le plus, ici même au pays, soit la qualité de notre société et la force de notre économie.

[Traduction]

Au-delà de ces investissements déterminants pour notre avenir, les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements rendent compte de leurs actes. Ils nous confient l'argent de leurs impôts et nous font confiance. À nous d'être à la hauteur de leurs attentes. J'annonce donc aujourd'hui un nouveau cadre d'examen rigoureux et continu des dépenses publiques.

Bref, ce budget vise à bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, l'économie dont ils ont besoin et le système de reddition de comptes qu'ils méritent.

Aujourd'hui, le Canada est confiant. Nous savons que nous pouvons réussir partout dans le monde, quel que soit le domaine ou le marché. Notre pays est en marche. Nous partons nettement en position de force. Nous sommes un véritable «tigre du Nord».

L'indice le plus important, sur le plan humain, de la réussite économique du Canada est la création dans notre économie, en 2002, de 560 000 emplois, dont la majorité à temps plein. Il s'agit de la meilleure performance de notre histoire à ce chapitre. Les entreprises et les familles du Canada profitent des taux d'intérêt les plus bas en près de 40 ans. Nous affichons un excédent au compte courant depuis près de trois ans. Cela nous a permis de réduire notre dette extérieure. Pour la première fois de notre histoire, notre dette est inférieure à celle des États-Unis.

● (1610)

[Français]

Nous avons une économie qui a connu une croissance marquée de 3,3 p. 100 en 2002, un niveau sensiblement supérieur aux 2,4 p. 100 affichés aux États-Unis et plus rapide que celui de tous les autres pays du G-7. La moyenne des prévisions du secteur privé laisse croire que nous connaissons un taux de croissance semblable au Canada cette année, et de 3,5 p. 100 en 2004.

Toutefois, comme nous le savons tous dans cette Chambre, nous vivons dans un monde très incertain. Les économies de l'Europe et du Japon continuent de tourner au ralenti. Fait encore plus important, la reprise demeure inégale aux États-Unis. De plus, le risque d'un conflit armé en Irak rend plus incertaines les perspectives d'une croissance mondiale stable dans un avenir rapproché.

Les Canadiens peuvent être fiers de notre performance vigoureuse en cette période de malaise économique. Mais nous devons faire preuve de prudence. Nous devons demeurer vigilants face à ce climat d'incertitude mondiale. Au Canada, il n'y aura pas de retour au déficit et nous réduisons notre dette. Nous avons déjà remboursé plus de 47 milliards de dollars depuis 1997. Et nous ferons encore plus. Nous appliquons au complet le plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars qui a été mis en place en l'an 2000. Et nous ferons encore plus. Nous allons maintenir les avantages économiques et sociaux qui nous distinguent. Avant toute chose, nous allons demeurer maître de notre destin.

[Traduction]

Maintenir l'équilibre budgétaire, réduire la dette et obtenir la meilleure valeur pour notre argent représentent un défi constant et un impératif incontournable. Il s'agit du fondement de notre stratégie économique et budgétaire. Il s'agit aussi de la réalité à laquelle font face la plupart des familles canadiennes, y compris ma famille. C'est également la réalité à laquelle un gouvernement responsable doit faire face. Les Canadiens n'ont pas oublié les sacrifices qu'ils ont dû faire pour remettre le Canada dans la bonne voie au milieu des années 1990. Nous n'allons pas revenir en arrière.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous présentons un budget équilibré encore cette année, et que le budget sera équilibré l'année prochaine et par la suite. Nous ferons ceci tout en continuant de mettre de côté la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars et une marge de prudence économique face à l'incertitude qui règne dans le monde.

Comme d'habitude, ces projections budgétaires sont fondées sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. De plus, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, elles ont été établies, pour la première fois de notre histoire, selon la comptabilité d'exercice intégrale.

Grâce à cette méthode, les Canadiens auront un portrait plus complet et actuel de la position financière du gouvernement. C'est donc dire que la gestion des fonds publics au Canada se fera sous le signe d'une transparence accrue.

Le budget

Assurer une administration judicieuse de l'économie est une tâche qui n'est jamais tout à fait terminée. Il ne suffit pas de cocher une case et de passer à autre chose. Dans le cadre des mesures budgétaires que nous annonçons aujourd'hui, nous allons continuer de gérer les ressources du pays avec le plus grand soin. Ces mesures budgétaires serviront à renforcer notre autonomie financière et notre économie, ce qui nous permettra de viser même plus haut. Elles nous permettront de trouver de nouvelles solutions à des problèmes de longue date, de fixer de nouveaux buts et des objectifs ambitieux, et d'assumer la pleine responsabilité pour bâtir le Canada que nous souhaitons, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

• (1615)

[Français]

Pour bâtir le pays que nous souhaitons, les Canadiens nous ont dit que notre système public de soins de santé représente leur priorité numéro un. Ce système est un reflet fidèle de nos valeurs, de la conviction selon laquelle le Canada est un pays d'entraide. Il traduit notre volonté de partager des risques et notre engagement selon lequel l'accès aux soins ne tient pas de notre capacité de payer, mais plutôt de nos besoins. Ce système est un des avantages dont nous profitons en tant que Canadiens.

[Traduction]

Notre système de santé est un des avantages dont nous profitons en tant que Canadiens. Les gouvernements du Canada ont conclu récemment un accord sur le renouvellement des soins de santé. Cet accord fait plus que répondre aux pressions immédiates sur les coûts. Il établit un engagement ferme et un plan pour le changement: un plan pour un accès plus rapide à des soins de qualité et pour assurer la viabilité de cet avantage canadien, pour la réforme des soins communautaires et de la famille, pour l'accès à des soins à domicile, pour la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance, pour une réduction des périodes d'attente pour avoir des services diagnostiques, pour l'innovation et pour une véritable imputabilité envers les Canadiens. Je tiens à féliciter la ministre de la Santé, sans qui ce plan historique pour la réforme n'aurait pas été possible.

Ce budget prévoit des outils financiers qui permettront de traduire ce plan en mesures concrètes. La contribution fédérale aux soins de santé augmentera de 17,3 milliards de dollars pour les trois prochaines années, et de 34,8 milliards pour les cinq prochaines années. Cela comprend: une augmentation de 9,5 milliards pour les transferts aux provinces et aux territoires pour les cinq prochaines années; un transfert immédiat de 2,5 milliards aux provinces et aux territoires pour composer avec les pressions économiques actuelles; 16 milliards sur cinq ans au Fonds pour la réforme de la santé, qui cible les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance; un investissement fédéral additionnel de 5,5 milliards pour améliorer la santé des Canadiens, y compris dans l'équipement diagnostique et médical, la technologie de l'information sur la santé et les hôpitaux de recherche.

• (1620)

[Français]

Mais cette réforme ne se limite pas aux hôpitaux et aux traitements. Voilà pourquoi ce budget consacre des fonds aussi à la santé de l'environnement, au sport et à l'exercice physique, à la prévention et à l'immunisation, ainsi qu'à la promotion et à la protection de la santé.

Nous devons également reconnaître l'écart inacceptable qui existe entre la santé des Autochtones et celle des autres Canadiens. Nous devons faire plus et faire mieux. Et nous allons le faire. Ce budget investit donc 1,3 milliard de dollars, pour les cinq prochaines années, dans des mesures qui aideront à améliorer la santé des Autochtones du Canada. Une somme additionnelle de 600 millions de dollars est également destinée à améliorer la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées dans les réserves.

[Traduction]

Notre engagement renouvelé dans le domaine de la santé tient compte de la contribution individuelle des Canadiens pour bâtir une société en santé et de compassion. Les personnes gravement malades et mourantes préfèrent souvent être soignées là où elles se sentent le mieux et par les personnes qu'elles aiment, c'est-à-dire dans leur maison et par leurs proches. Trop souvent, les membres de leur famille doivent faire des choix déchirants entre travailler et leur donner des soins. Le budget élargit le Programme d'assurance-emploi pour accorder un congé de travail avec prestations pour s'occuper d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint gravement malade.

Dans ce budget, nous reconnaissons aussi le leadership de Canadiens comme Rick Hansen, dont les réalisations ont inspiré non seulement le Canada, mais le monde entier. La Rick Hansen Man in Motion Foundation redonne espoir aux quelque 37 000 Canadiens atteints d'une lésion de la moelle épinière. Je suis heureux d'annoncer que le gouvernement du Canada va contribuer au financement de travaux importants de cette fondation.

[Français]

Les Canadiens peuvent compter sur l'engagement de notre gouvernement dans un système public de soins de santé viable et fondé sur l'imputabilité, un système qui établit un cadre clair et à long terme qui assure la croissance de l'investissement fédéral dans les soins de santé des Canadiens. Nos transferts en espèces versés aux provinces étaient de 15,5 milliards de dollars en 2000. D'ici 2010, ils vont plus que doubler pour atteindre 31,5 milliards de dollars. Les Canadiens nous ont demandé un engagement envers la santé. Nous l'avons pris, et nous leur donnerons les résultats qu'ils méritent.

[Traduction]

Les Canadiens nous ont demandé un engagement envers la santé. Nous l'avons pris, et nous leur donnerons les résultats qu'ils méritent.

En plus de la santé, ils veulent que le gouvernement s'attaque aux problèmes de la pauvreté, des sans-abri et de la dépendance. Même si la plupart des Canadiens profitent de nos progrès économiques, il est contraire à nos valeurs que certains n'arrivent pas encore à se loger ou à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Le Canada est un pays très riche, mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui profitent de cette richesse. Bien que nous ayons éliminé notre déficit budgétaire, nous n'avons pas toujours bien réussi à relever nos défis sociaux.

Les Canadiens veulent que leurs concitoyens et concitoyennes puissent profiter des débouchés ou, encore mieux, les créer eux-mêmes, pour mettre fin au cycle de la pauvreté et de la dépendance. Ils veulent que les collectivités aient la capacité de déterminer et de régler les problèmes, et d'assumer la responsabilité de bâtir une meilleure qualité de vie pour leurs membres.

Le budget

Dans la dernière moitié du XX^e siècle, nous avons pris l'engagement, à l'échelle nationale, de lutter contre la pauvreté chez les aînés. Le défi de notre génération consiste à déployer les mêmes efforts afin d'enrayer la pauvreté chez les enfants. Nous devons garantir un bon départ dans la vie à tous les enfants canadiens. Nous avons déjà accompli beaucoup.

● (1625)

[Français]

En 1997, nous avons mis sur pied, avec les provinces et les territoires, la Prestation nationale pour enfants pour les aider à se libérer de l'aide sociale. Et aussi pour faire en sorte que leurs parents ne soient plus aux prises avec le piège de l'aide sociale, à savoir d'avoir peur de se joindre au marché du travail au risque de perdre leurs prestations et de ne plus être en mesure de répondre aux besoins de base de leurs enfants. La Prestation nationale pour enfants fonctionne bien. Depuis sa mise sur pied, nous avons réduit la dépendance à l'aide sociale et nous avons véritablement réduit la pauvreté chez les enfants. Nous devons toutefois faire plus, et même beaucoup plus.

Dans ce budget, nous investissons à long terme afin d'aider les familles avec des enfants à échapper au piège de l'aide sociale et à devenir maîtres de leur propre destin.

[Traduction]

Nous investissons à long terme afin d'aider les familles avec des enfants à échapper au piège de l'aide sociale et à devenir maîtres de leur propre destin. Ce budget met en place un plan d'investissement à long terme pour aider les familles à faible revenu. J'annonce une hausse importante des prestations versées aux enfants de familles pauvres. D'ici 2007, les parents recevront 3 243 \$ pour un premier enfant, soit une augmentation de 30 p. 100 par rapport à aujourd'hui, et plus du double qu'avant 1997. Pour une famille pauvre avec deux enfants de moins de sept ans, cela veut dire un chèque de 563 \$ tous les mois. J'ai aussi le plaisir d'annoncer que nous augmentons de 1 600 \$ par année les prestations versées aux familles à faible ou à moyen revenu qui s'occupent d'un enfant handicapé.

Nous devons également fournir aux personnes handicapées de notre pays les outils dont elles ont besoin pour participer activement à la société canadienne. J'annonce donc aujourd'hui que nous allons renouveler notre engagement de 193 millions de dollars par année pour aider les personnes handicapées à se trouver un emploi. Personne n'est mieux placé que les personnes handicapées elles-mêmes, et les gens qui s'occupent d'elles, pour comprendre les défis qu'elles doivent surmonter. Notre gouvernement va travailler en collaboration avec ces groupes grâce à la mise sur pied d'un nouveau comité consultatif indépendant chargé de s'occuper de la condition des personnes handicapées. Ce budget portera à environ 1,3 milliard de dollars en tout l'aide fiscale accordée chaque année aux personnes qui sont handicapées et qui ont des besoins médicaux particuliers, et à celles qui leur donnent des soins.

Les familles pauvres ont besoin de plus qu'un supplément de revenu. Elles doivent avoir de véritables choix. Les parents, et surtout les chefs de famille monoparentale, doivent avoir le choix d'accepter un bon emploi qui les aidera à améliorer la qualité de vie de leurs enfants, et continuer d'avoir accès à de bons services de garde.

Aujourd'hui, grâce aux efforts de la ministre du Développement des ressources humaines, j'annonce un nouvel investissement fédéral de 935 millions de dollars sur cinq ans dans les services de garde d'enfants.

● (1630)

[Français]

Notre lutte contre la pauvreté ne peut pas réussir sans faire plus pour résoudre le problème des sans-abri. Il y a peu de dignité pour ceux qui se trouvent dans la rue et sans logement convenable. Il y a peu de possibilités pour ceux qui se trouvent sans adresse. Nous devons donner plus de pouvoirs aux collectivités afin qu'elles puissent s'attaquer aux divers problèmes des sans-abri. Ce budget étend aux trois prochaines années notre engagement dans l'initiative de partenariats en action communautaire. Et ce budget prévoit des investissements additionnels de 320 millions de dollars pour les cinq prochaines années en vue d'accroître le nombre de logements abordables partout au Canada. Cette mesure portera le total des dépenses fédérales dans ce domaine à 1 milliard de dollars d'ici 2007. Nous prolongeons également de trois ans notre programme de rénovation domiciliaire. Je désire également souligner l'excellent travail de l'honorable député de Mississauga-Ouest et ses efforts constants à cet égard.

Ce budget prévoit aussi d'importants investissements pour aider les collectivités autochtones à bâtir un avenir meilleur pour elles-mêmes et pour les générations à venir. Le budget d'aujourd'hui affecte de nouvelles ressources à l'amélioration de leur santé et à la qualité de leur eau. Il s'attaque au problème des services de garde et d'éducation pour les autochtones, ainsi qu'au développement des entreprises autochtones.

[Traduction]

Nous injectons également de l'argent dans la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, dans le Programme des services de police des Premières Nations et dans la protection des langues et de la culture autochtones.

Notre prospérité économique, notre qualité de vie et notre niveau de vie sont tributaires de notre capacité de demeurer à l'avant-garde mondiale de l'innovation et de l'apprentissage, et d'attirer les investissements et des gens de talent, soit les qualités propres à un véritable «tigre du Nord».

Le savoir est l'atout le plus précieux de l'économie d'aujourd'hui. Nous avons investi massivement dans l'accès à l'enseignement postsecondaire et dans l'excellence de la recherche universitaire.

[Français]

Nous savons que les jeunes Canadiens et Canadiennes doivent recevoir la meilleure éducation qui soit pour l'avenir. Le Canada a besoin d'universités qui produisent les connaissances les plus utiles et les meilleurs diplômés, et d'un système d'éducation capable de faire concurrence aux meilleurs systèmes à l'échelle mondiale.

Nous avons relié à Internet toutes les écoles et les bibliothèques du pays. Nous sommes maintenant l'une des sociétés les plus branchées de la planète. Notre gouvernement a créé la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire afin de fournir aux jeunes Canadiens un meilleur accès à l'enseignement postsecondaire. Notre gouvernement a aussi créé la Fondation canadienne pour l'innovation afin de moderniser notre infrastructure universitaire. Cette fondation a déjà accordé des subventions de recherche à plus de 2 400 projets dont près de la moitié dans les sciences de la santé. Notre gouvernement a également mis sur pied en 2000 le programme des Chaires de recherche du Canada pour que nos universités puissent recruter et garder en poste les meilleurs candidats dans les facultés.

Le budget

Nous devons maintenant faire en sorte que les meilleurs installations et les meilleures facultés nous permettent d'intéresser et de développer les étudiants les plus brillants. Je tiens à remercier le ministre de l'Industrie, le député de Peterborough ainsi que notre groupe parlementaire sur l'enseignement postsecondaire de leur excellent travail. Ils nous ont aidés à établir ce programme et à franchir aujourd'hui les prochaines grandes étapes.

• (1635)

[Traduction]

Nous prenons réellement des mesures audacieuses aujourd'hui. Nous majorons les budgets des conseils fédéraux de subventions à la recherche de 125 millions de dollars par année. Nous établissons de façon permanente une contribution fédérale substantielle aux coûts indirects de la recherche.

Nous modifions le Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous intensifions les efforts pour aider les étudiants à mieux gérer leur dette d'études. De plus, nous élargissons l'aide étudiante aux personnes protégées au Canada, comme les réfugiés au sens de la Convention.

Nous majorons de 500 millions de dollars notre investissement dans la Fondation canadienne pour l'innovation, en particulier pour les besoins d'infrastructure des hôpitaux de recherche canadiens. Je suis heureux d'annoncer que nous affectons également de nouvelles sommes à la recherche effectuée par Génome Canada et dans le cadre du projet d'astronomie Atacama Large Millimetre Array.

• (1640)

Avant tout, je suis fier d'annoncer une nouvelle mesure énergique qui vise à intéresser et à appuyer les diplômés des universités canadiennes. Notre gouvernement mettra sur pied le programme de Bourses d'études supérieures du Canada. Une fois entièrement mises en œuvre, elles permettront d'aider chaque année 2 000 étudiants à la maîtrise, et autant au doctorat. Grâce à ce soutien, les programmes d'études supérieures offerts dans les universités canadiennes pourront concurrencer les meilleurs programmes offerts ailleurs dans le monde. Cette nouvelle mesure va faire augmenter de plus de 70 p. 100 le nombre de bourses octroyées par le gouvernement fédéral à des diplômés, pour le porter à environ 10 000 par année. De plus, 60 p. 100 des nouvelles bourses seront dans le domaine des sciences humaines.

De plus, j'annonce aujourd'hui un investissement de 12 millions de dollars pour la Fondation nationale des réalisations autochtones, afin de lui permettre d'élargir son programme de bourses pour les étudiants autochtones. Je tiens à féliciter le président de la Fondation, John Kim Bell, de son travail exceptionnel. Nous annonçons également une contribution de 100 millions de dollars au titre de la création de l'Institut canadien sur l'apprentissage, qui aidera les Canadiens à prendre de meilleures décisions concernant l'éducation de leurs enfants.

L'avantage distinct dont profite le Canada sur le plan du savoir se constitue en élargissant la base de compétences de notre main-d'œuvre. Nous le renforçons en aidant les Canadiens qui veulent travailler—y compris les nouveaux arrivants—à mettre leur talent et leur esprit d'initiative au service de la productivité de l'entreprise. Nous allons donc investir 41 millions de dollars dans les deux prochaines années afin d'aider les néo-Canadiens à s'intégrer rapidement à notre économie. Ils pourront alors apprendre une langue seconde, accélérer la reconnaissance de leurs titres de compétences obtenus à l'étranger, ou encore les plus qualifiés pourront participer à des projets pilotes pour s'établir dans de plus petites collectivités partout au Canada. Notre objectif est clair: nous

voulons multiplier les possibilités et permettre à tous les Canadiens, surtout aux jeunes, de contribuer à l'avancement de notre société.

La connaissance et les capacités deviennent des possibilités et des sources de prospérité lorsqu'elles reposent sur une économie solide.

[Français]

Le mieux-être des Canadiens, grâce au relèvement du niveau de vie et à une meilleure qualité de vie, est au cœur du programme économique et social du gouvernement. Pour ce faire, les progrès économiques et sociaux doivent aller de pair. Il faut aussi exploiter le dynamisme, le talent et l'initiative des Canadiens. Notre régime fiscal doit favoriser la croissance économique et la création d'emplois, de même que les investissements dans les nouvelles technologies et la recherche.

Je viens tout juste de parler de nos nouveaux investissements dans l'apprentissage et le développement des compétences, dans la recherche et l'innovation, dans nos familles et dans nos collectivités.

Nous prenons également aujourd'hui des mesures afin de pousser plus loin notre plan de réduction des impôts sur cinq ans et de stimuler davantage l'épargne et l'investissement. Ce budget encouragera les Canadiens à épargner en portant les limites de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite à 18 000 \$ d'ici 2006 et en relevant de façon concordante les plafonds des régimes de pension agréés offerts par les employeurs.

Grâce à cette mesure, les Canadiens pourront mieux planifier leur retraite. Ils pourront compter sur la viabilité et sur la solidité des trois piliers du système canadien de retraite: le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

[Traduction]

J'ajoute qu'à la demande du député de Dufferin-Peel-Wellington-Grey, nous sommes conscients des dangers inhabituels auxquels font face les pompiers du Canada. Ainsi, pour améliorer leur qualité de vie à la retraite, nous allons accélérer le taux d'accumulation de leurs prestations de retraite.

Ce budget va même plus loin afin d'aider les entrepreneurs et les petites entreprises du Canada. J'annonce aujourd'hui une modification en faveur des propriétaires de petites entreprises qui aurait dû être adoptée il y a longtemps. Pendant deux décennies, le plafond de revenu auquel le taux d'imposition des petites entreprises de 12 p. 100 s'applique a été maintenu à 200 000 \$. Le budget d'aujourd'hui hausse cette limite à 300 000 \$.

Tant les employeurs que les employés au Canada ont profité d'une réduction soutenue des taux de cotisation d'assurance-emploi. Ces taux ont été abaissés à neuf reprises depuis 1994. J'annonce aujourd'hui que les taux de cotisation à l'assurance-emploi diminueront encore, passant à 1,98 \$ en 2004, soit 12 cents de moins qu'à l'heure actuelle.

Le gouvernement s'engage à garantir la compétitivité de son régime d'impôt des sociétés, à stimuler l'investissement, et à favoriser l'emploi et la croissance pour les Canadiens. J'annonce aujourd'hui plusieurs mesures importantes en ce sens.

Le budget

Nous savons que les impôts sur le capital ont une incidence négative sur la décision des investisseurs étrangers et canadiens d'investir ou non chez nous. Ces impôts pèsent sur les entreprises, même en période de difficultés, et sur les entreprises en expansion, alors qu'elles ont besoin de capitaux pour se développer. Bref, l'impôt sur le capital représente un obstacle important à l'investissement, ce qui est néfaste pour nous tous. Nous ajoutons aujourd'hui à l'avantage concurrentiel du Canada en éliminant par voie législative l'impôt fédéral général sur le capital au cours des cinq prochaines années. Les entreprises plus modestes, et surtout celles de taille moyenne, seront les premières à bénéficier de ce changement. À compter de 2004, le quart des entreprises assujetties à cet impôt à l'heure actuelle, dont beaucoup sont la propriété de Canadiens, ne seront plus tenues de payer cet impôt.

Nous allons aussi améliorer la fiscalité du revenu tiré de richesses naturelles au Canada. Nous réduirons le taux d'impôt des sociétés applicable à ce secteur à 21 p. 100 sur cinq ans, tout en modifiant la structure fiscale de ce secteur clé.

• (1645)

[Français]

Cependant, nos efforts visant à créer et à maintenir une économie canadienne forte doivent aller nettement au-delà des mesures fiscales. Nous avons reçu d'excellentes suggestions de la part de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de femmes d'affaires et d'autres innovateurs des milieux d'affaires du pays sur la façon dont nous pourrions appuyer davantage l'entrepreneuriat et la petite entreprise au Canada. Le budget d'aujourd'hui comporte donc des mesures supplémentaires, comme l'ajout de 190 millions de dollars, pour permettre à la Banque de développement du Canada d'étendre ses activités d'investissement de capital de risque.

[Traduction]

Nous augmentons aussi de 25 p. 100 le budget du programme Entreprise autochtone Canada, qui remporte un vif succès.

Les agriculteurs canadiens sont parmi les plus productifs au monde. Cependant, la sécheresse et les tensions résultant de pratiques commerciales déloyales font en sorte que les temps sont difficiles. Le gouvernement vient en aide à nos agriculteurs. Le budget d'aujourd'hui confirme que les agriculteurs se partageront 5,2 milliards de dollars au cours des six prochaines années en vertu du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture et de son nouvel arrangement de financement de transition.

Nous versons également des crédits à la Caisse de réassurance-récolte et à des organismes clés comme la Commission canadienne des grains et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Nous allons accorder aussi 113 millions de dollars aux collèges de médecine vétérinaire du Canada établis à Saskatoon, à Charlottetown, à Guelph et à Saint-Hyacinthe. Et nous allons investir 20 millions de dollars sur deux ans pour ajouter aux investissements de capital de risque de Financement agricole Canada dans le secteur agricole.

Ces mesures, et d'autres encore contenues dans notre plan budgétaire, visent un objectif clair. Il s'agit d'appuyer un climat qui récompense le travail acharné et l'entrepreneuriat. Cela favorise l'innovation et stimule la croissance économique et garantit à tous un avenir sûr.

[Français]

Notre croissance doit être à la fois durable et vigoureuse. Cela signifie que nous devons relever de manière efficace le défi du changement climatique pour protéger le patrimoine naturel que nous

allons léguer à nos enfants. Dans plusieurs années, nous voulons tous pouvoir dire à nos enfants et nos petits-enfants que nous savions ce qu'il fallait faire. Et que nous avons agi. Je veux aussi pouvoir dire que nous avons fait honneur à notre responsabilité de chef de file au niveau mondial, comme le Canada l'a toujours fait. Et que nous avons fait notre part pour élaborer avec nos partenaires un plan afin de protéger notre atmosphère. C'est pourquoi les membres de cette Chambre se sont prononcés en très grande majorité en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto, résultat du travail inlassable du ministre de l'Environnement et du ministre des Ressources naturelles. C'est pourquoi tant de Canadiens, et de nombreux parlementaires, ont choisi d'affronter ce défi en prenant un nouvel engagement et en formulant de nouvelles idées.

Relever le défi que pose le changement climatique est à la fois une responsabilité des instances politiques et un impératif écologique, mais c'est aussi un débouché économique pour le Canada. La capacité de notre pays sur le plan des connaissances et de l'innovation déterminera la façon dont nous allons relever ce défi.

• (1650)

[Traduction]

Le Canada est déjà l'un des chefs de file mondiaux des technologies environnementales. Mais nous pouvons, et nous devons, ajouter à notre avantage environnemental et économique à mesure que nous ferons honneur à nos engagements en vertu du Protocole de Kyoto.

C'est pourquoi le gouvernement a déjà consacré 1,7 milliard de dollars depuis 1997 au phénomène du changement climatique. Et c'est pourquoi le budget d'aujourd'hui prévoit 2 milliards de dollars de plus pour aider à la mise en œuvre du Plan du Canada sur les changements climatiques. Nous allons notamment investir 250 millions de dollars dans Technologie du développement durable Canada afin d'encourager le développement de technologies propices à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le budget d'aujourd'hui prévoit également 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour appuyer les partenariats d'innovation et l'adoption de mesures ciblées visant à promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les moyens de transport durable et les sources d'énergie de remplacement. Nous augmentons également notre appui à la recherche dans un domaine où le Canada peut, à lui seul, fournir une contribution unique afin de relever le défi du changement climatique. Ce domaine, c'est celui des sciences du Grand Nord.

Notre programme environnemental ne se limite pas au défi du changement climatique. Comme je l'ai dit, nous allons améliorer la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées dans les réserves des Premières Nations, dont les besoins sont si grands.

Le budget consacre en outre plus de 340 millions de dollars sur deux ans à d'autres priorités environnementales. Nous mettrons en place une nouvelle entente canado-américaine visant à améliorer la qualité de l'air. Nous donnerons également suite à notre engagement de protéger les espèces en péril, de régler le problème des substances toxiques et de nettoyer les sites fédéraux contaminés. Nous allons aussi collaborer avec nos partenaires provinciaux et municipaux au nettoyage des étangs bitumineux de Sydney. Je suis très fier de souligner que le budget d'aujourd'hui prévoit des fonds pour l'achèvement du système des parcs nationaux du Canada, y compris la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines de conservation.

Le budget

Le milieu naturel magnifique du Canada va de pair avec notre identité nationale. Or, les Canadiens doivent aussi être fiers des endroits qu'ils connaissent le mieux, c'est-à-dire les villes et les collectivités où ils habitent. Nos villes doivent être des symboles de dignité et de labeur productif, de même que des foyers pour notre culture et notre compétitivité.

• (1655)

[Français]

Presque toutes les initiatives que j'ai décrites aujourd'hui peuvent se situer dans le contexte du renouvellement de la vie urbaine et communautaire au Canada. Cela vaut également pour le renforcement des soins de santé et la lutte contre la pauvreté chez les enfants. C'est également le cas des nouvelles possibilités d'apprentissage et d'emploi pour tous les Canadiens, y compris les nouveaux immigrants.

[Traduction]

On renforce aussi nos villes et nos communautés en assainissant le climat des affaires au Canada et en appuyant une économie en pleine expansion et écologiquement durable. Ces avantages doivent reposer sur une infrastructure qui permet à notre économie de fonctionner et à notre société de prospérer.

Une étude importante menée par la députée de York-Ouest, en sa qualité de présidente du Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines, montre clairement que le renouvellement de l'infrastructure domine la liste des défis auxquels les villes et les communautés du Canada sont confrontées.

Nous avons déjà fait des investissements importants dans l'infrastructure urbaine, frontalière, routière et stratégique. Les deux derniers budgets prévoyaient des investissements totalisant plus de 5 milliards de dollars et grâce auxquels le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement mobilisent des ressources supplémentaires. Nous réitérons aujourd'hui notre engagement de renouveler l'infrastructure du Canada à long terme. J'annonce une contribution fédérale supplémentaire de 3 milliards de dollars sur 10 ans pour l'infrastructure stratégique et municipale.

[Français]

Des communautés saines et des villes dynamiques sont au coeur de la qualité de vie de tous les Canadiens. Mais, outre une économie forte et une société solidaire, je crois que notre conception de la qualité de vie au Canada est également synonyme d'une vie empreinte de dignité et de fierté, sans oublier la capacité de célébrer notre culture et nos libertés. Le Canada est tout simplement un modèle pour le reste du monde, un modèle de diversité et d'inclusivité, un modèle d'ouverture aux gens de partout ailleurs dans le monde, un modèle des sommets que chaque personne de ce pays peut atteindre.

[Traduction]

La dualité linguistique est au coeur de l'identité collective du Canada. La connaissance de l'autre langue officielle est une source de richesse à la fois culturelle et économique.

[Français]

Elle nous présente une vision différente du monde et nous facilite l'accès aux marchés mondiaux et aux possibilités qu'ils offrent. Depuis un quart de siècle, les réalisations du Canada en matière d'enseignement, de promotion et d'utilisation de l'autre langue officielle sont tout simplement remarquables. Par le budget d'aujourd'hui, et grâce au travail du ministre des Affaires intergouvernementales, le gouvernement va investir dans un plan

d'action de cinq ans pour renouveler son appui aux langues officielles du Canada.

[Traduction]

Nous investissons également aujourd'hui dans des mesures visant à promouvoir la culture canadienne, dont la préservation des biens du patrimoine, ce que la ministre du Patrimoine canadien a soutenu avec tant de passion.

Au cours de mes consultations en prévision du présent budget, des Canadiens de partout au pays m'ont dit souhaiter que leurs gouvernements leur rendent de meilleurs comptes et soient plus transparents. Bref, les Canadiens veulent savoir à quoi sert leur argent, et ils veulent en avoir pour leur argent. En d'autres mots, ils veulent des résultats à la mesure de leur contribution. Ils savent que chaque dollar compte, qu'il s'agisse de gérer le budget d'un ménage ou l'économie de l'un des pays du G-7.

Nous avons une responsabilité envers la population du Canada. C'est pourquoi nous faisons de la reddition de comptes l'une des pierres angulaires de ce budget.

Premièrement, nous donnons suite à notre engagement de réaffecter certaines dépenses à des besoins plus prioritaires et à des approches plus efficaces.

• (1700)

[Français]

Sous la direction de la présidente du Conseil du Trésor, le gouvernement lance un examen permanent de tous les programmes fédéraux sur un cycle de cinq ans. L'objectif de cet exercice rigoureux est de faire en sorte que les programmes du gouvernement demeurent pertinents, efficaces et abordables. Tous les ministères et tous les programmes non législatifs seront passés en revue. Ils devront produire des résultats, et ils devront trouver de nouveaux modes de prestation de services.

[Traduction]

Comme preuve de son engagement de réaffecter les dépenses et d'améliorer l'efficacité, le gouvernement réaffectera, à partir de 2003-2004 et de façon permanente, 1 milliard de dollars par année en dépenses existantes aux priorités les plus élevées des Canadiens.

Deuxièmement, en consultation avec les parlementaires, les comités parlementaires et la vérificatrice générale, le gouvernement trouvera des façons d'améliorer les rapports destinés au Parlement pour mieux répondre aux besoins de ce dernier et à ceux du public.

Troisièmement, le gouvernement donne suite à l'avis de la vérificatrice générale du Canada et, à compter du présent budget, il présentera ses états financiers selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

Quatrièmement, pour améliorer la reddition de comptes et la transparence, le Conseil du Trésor exigera des rapports exhaustifs sur les frais imposés aux usagers qui seront présentés au Parlement et au grand public et décriront la situation sur une base ministérielle et dans tout le gouvernement.

Cinquièmement, nous allons resserrer les mécanismes de reddition de comptes et de régie des fondations sans lien de dépendance établies par le gouvernement.

[Français]

Sixièmement, j'annonce aujourd'hui le lancement de consultations sur un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi pour les années 2005 et les suivantes. Ces consultations vont s'appuyer sur les principes de la transparence et de l'équilibre entre les recettes et les coûts prévus du programme.

Le budget

Septièmement, les gouvernements ont fait de la reddition de comptes la pièce maîtresse du nouvel Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé. Les premiers ministres ont convenu, ce mois-ci, de créer un Conseil de la santé pour rendre compte publiquement aux Canadiens des progrès découlant de la réforme de la santé. Et je confirme aujourd'hui que le gouvernement va abolir par voie législative le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Un nouveau Transfert canadien en matière de santé et un nouveau Transfert canadien en matière de programmes sociaux, soit un mécanisme distinct, seront établis le 1^{er} avril 2004 pour fournir le système de reddition de comptes que les Canadiens souhaitent.

• (1705)

[Traduction]

Huitièmement, le budget d'aujourd'hui donne suite à notre engagement d'améliorer la régie des sociétés, les mesures d'observation et la réglementation pour rehausser la confiance dans les marchés canadiens.

Enfin, les honorables députés se souviendront que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien a été mis en place pour financer directement les nouvelles mesures de sécurité du transport aérien au Canada dans la foulée des événements du 11 septembre 2001.

Avec l'adoption de la comptabilité d'exercice, je suis heureux d'annoncer que nous allons réduire de plus de 40 p. 100 le droit pour les vols intérieurs et le ramener à 7 \$ pour un aller simple et à 14 \$ pour un aller-retour dès le 1^{er} mars de cette année.

Les mesures de reddition de comptes annoncées dans le budget d'aujourd'hui ne ciblent pas que l'efficacité des programmes. Elles portent sur le respect et l'intégrité de notre démocratie. Et elles sont à l'image des valeurs canadiennes.

Alors que je parcourais le Canada ces derniers mois, des Canadiens de partout—et surtout les jeunes des écoles secondaires et des universités que j'ai visitées—m'ont clairement exprimé leur passion au sujet du rôle que ce pays joue sur la scène internationale. Ils sont fiers de savoir que notre unifolié—qu'il orne les épaulettes d'un soldat, qu'il soit cousu sur un sac à dos ou qu'il soit estampillé sur un sac de farine—est un symbole d'espoir, de compassion et de détermination partout à travers le monde. Cela a toujours été la contribution du Canada et, en dépit des grands bouleversements qui secouent notre monde, il en sera toujours ainsi.

Notre gouvernement s'est clairement engagé à doubler notre budget de l'aide internationale d'ici 2010. Cela n'est pas qu'un simple objectif de dépense. Il s'agit plutôt de la promesse tangible d'un avenir meilleur pour les populations les plus vulnérables du globe. Cet objectif sous-tend le leadership du Canada dans la campagne d'élimination des mines antipersonnel. Il donne également suite à notre engagement à l'égard d'un nouveau partenariat pour l'Afrique.

La moitié de ces nouveaux crédits seront consacrés à l'Afrique, pour promouvoir la santé et lutter contre le VIH/SIDA, pour donner accès à de l'eau potable et pour faire une différence là où les besoins sont les plus grands, tout simplement.

Notre engagement d'aujourd'hui reflète avant tout une reconnaissance du fait que le monde ne sera pas en paix tant que ses besoins n'auront pas été comblés.

[Français]

Nous concrétisons cet engagement, et nous commençons par majorer de 8 p. 100 l'enveloppe canadienne de l'aide internationale,

ce qui représente une somme supplémentaire de 353 millions de dollars au cours du présent exercice. Et nous allons continuer d'accroître notre budget de l'aide internationale jusqu'à l'atteinte de notre objectif.

Notre conception de la sécurité dans le monde actuel est en constante évolution. Dans certains pays, on l'assimile à l'arsenal. Dans beaucoup d'autres, il s'agit d'avoir chaque jour de quoi se nourrir.

[Traduction]

De nos jours, les Canadiens se préoccupent des tensions internationales, du risque de guerre et du spectre du terrorisme. Je sais que tous les députés de cette chambre partagent ces préoccupations.

Quels que soient les changements qui secouent notre monde, les Canadiens compteront toujours d'abord sur les hommes et les femmes de nos Forces canadiennes pour assurer la sécurité de notre pays. Nous jetons sur eux un regard plein de gratitude, de fierté et de profond respect devant le sacrifice qu'ils sont prêts à faire au nom du Canada et au nom de la paix.

Toutefois, les Canadiens savent tous que la gratitude, la fierté et même le respect ne suffisent pas pour garantir leur sûreté et notre sécurité. Par conséquent, pour appuyer les Forces canadiennes, nous leur consacrons aujourd'hui 1,6 milliard de dollars supplémentaires au cours des deux prochains exercices. Nous allons maintenir par la suite ce supplément à 800 millions de dollars par année. Nous allons nous engager également à réévaluer leurs besoins futurs après examen de la politique extérieure et de défense du Canada.

Nous accordons aussi de nouveaux crédits à la Garde côtière canadienne, qui joue un rôle clé pour garantir la sûreté et la sécurité de nos eaux.

• (1710)

[Français]

De plus, nous affectons 270 millions de dollars dans le présent exercice pour donner suite aux besoins les plus urgents de nos militaires.

Nous pouvons être fiers de la tradition du Canada visant le maintien de la paix. La semaine dernière, le ministre de la Défense nationale a informé la Chambre que le Canada avait accepté d'envoyer des forces de sécurité et de maintien de la paix en Afghanistan dans le cadre de la mission autorisée des Nations Unies. Il s'agit d'un engagement dangereux et difficile, mais comme toujours, nos Forces canadiennes entreprendront leur mission avec courage et professionnalisme, ce pour quoi elles sont reconnues de par le monde. Les ressources additionnelles que je viens d'annoncer, ainsi que le fonds que nous avons réservé aux éventualités militaires, devraient couvrir les coûts supplémentaires de cette mission.

[Traduction]

Mais si nous, en tant que nation, devons relever les défis à venir, nous ne devons par ailleurs jamais oublier le courage et les sacrifices faits par le passé. En fait, le gouvernement a toujours rendu hommage aux anciens combattants, et il continuera de le faire.

[Français]

J'ai parlé beaucoup aujourd'hui des milliers de Canadiennes et de Canadiens de tous les coins de notre grand pays qui ont été entendus lors de la préparation du budget d'aujourd'hui. Les Canadiens sont fiers de la place qu'ils occupent dans le monde, et ils sont motivés par les possibilités qui s'offrent à eux.

Le budget

[Traduction]

J'ai rencontré des milliers de Canadiens qui ont parlé avec passion du pays qu'ils aiment, tant de celui que nous habitons aujourd'hui que de celui que nous pouvons bâtir. Le Canada qu'ils veulent ne perd jamais de vue son engagement à l'égard des valeurs fondamentales, de l'équité et des possibilités qui nous unissent.

[Français]

Ce sont des valeurs fondamentales.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous avons pris des mesures sérieuses pour bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, l'économie dont ils ont besoin et le système de reddition de comptes qu'ils méritent. Ce Canada est maintenant à notre portée. C'est une question de volonté, de sagesse et de travail.

Saisissons cette occasion pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Notre défi et notre privilège, en tant que parlementaires, unis dans une mission nationale et dignes de la confiance que les gens de ce pays nous ont témoignée, consistent à bâtir un Canada plus grand encore. Un Canada reconnu pour son excellence économique, sa discipline budgétaire et son équité sociale.

[Français]

Un Canada reconnu pour son excellence économique, sa discipline budgétaire et son équité sociale. Voilà la tâche qui nous revient.

[Traduction]

Voilà la tâche qui nous revient. Voilà l'engagement que nous devons et que nous allons tenir.

Des voix: Bravo!

• (1715)

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai entendu le premier ministre dire qu'il songeait à déclencher des élections. Il voudra peut-être en parler au député de LaSalle—Émard.

Avant de proposer l'ajournement du débat, je voudrais féliciter poliment le député d'Ottawa-Sud pour la présentation de son premier budget hivernal. Il y a là-dedans un peu de patinage, voire deux ou trois pirouettes. Le député n'a fait aucune chute, me semble-t-il, mais je réserve mon évaluation globale pour demain.

Je dirai ceci, toutefois. Le député a la réputation d'être un conservateur, un véritable bleu, si je puis dire, au plan financier, mais le bourgogne a facilement l'air bleu dans la mer rouge de ces libéraux, qui taxent à qui mieux mieux pour dépenser toujours plus.

Je croyais que la liste des dépenses ne finirait jamais et beaucoup de Canadiens auront du mal à comprendre pourquoi un ministre dit financièrement responsable continue de taxer à qui mieux mieux pour dépenser toujours plus. Le fait est que les Canadiens paient trop d'impôts. Pour avoir épongé le déficit et accumulé l'excédent, les Canadiens ordinaires méritaient qu'on leur redonne de l'argent, mais ce n'est pas ce que prévoit ce budget.

Je dirai demain à la Chambre ce que l'Alliance canadienne pense de ce budget. Je montrerai au ministre des Finances comment il aurait pu réduire les impôts et faire épargner beaucoup d'argent aux familles canadiennes.

Par conséquent, je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Comme il est 17 h 19, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 19.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 18 février 2003

AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions		L'industrie laitière	
M. Regan.....	3679	M. St-Julien.....	3709
Pétitions		Les prix Juno	
La recherche sur les cellules souches		M. Harvard.....	3710
M. Szabo.....	3679	L'éthique	
La pornographie juvénile		M. Epp.....	3710
M. Merrifield.....	3679	Les Jeux olympiques d'hiver de 2010	
L'économie		M. Adams.....	3710
M. St-Julien.....	3679	La baie de Beauport	
Questions au <i>Feuilleton</i>		M. Guimond.....	3710
M. Regan.....	3679	Les East Coast Music Awards	
Demande de débat d'urgence		M. McGuire.....	3710
Les inondations à Terre-Neuve-et-Labrador		Le hockey	
M. Stoffer.....	3679	M. Fitzpatrick.....	3711
Décision de la présidence		La Semaine des scouts et des guides	
		M. Regan.....	3711
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		L'inondation à Terre-Neuve-et-Labrador	
La loi électorale du Canada		M. Stoffer.....	3711
Projet de loi C-24. Deuxième lecture.....	3680	Les affaires étrangères	
M. St-Julien.....	3680	Mme Bourgeois.....	3711
M. Day.....	3681	La République du Somaliland	
Mme Bennett.....	3682	M. Karygiannis.....	3711
M. Rocheleau.....	3684	Le Mois de l'histoire des Noirs	
M. Saada.....	3685	M. MacKay.....	3712
M. Grewal.....	3686	La Coupe du monde de bobsleigh	
M. Szabo.....	3687	M. Cuzner.....	3712
M. Borotsik.....	3689	Le hockey	
M. Casson.....	3690	M. Bailey.....	3712
M. Desrochers.....	3691		
M. Sorenson.....	3692	QUESTIONS ORALES	
M. Williams.....	3694	L'éthique	
M. Moore.....	3695	M. Harper.....	3712
M. Toews.....	3697	M. Chrétien.....	3712
Mme McDonough.....	3698	M. Harper.....	3712
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	3699	M. Chrétien.....	3712
M. Merrifield.....	3701	M. Harper.....	3712
M. Obhrai.....	3702	M. Chrétien.....	3713
M. Jordan.....	3703	M. Hill (Macleod).....	3713
M. Abbott.....	3704	M. Chrétien.....	3713
M. Schmidt.....	3705	M. Hill (Macleod).....	3713
M. Karygiannis.....	3707	M. Chrétien.....	3713
M. Thompson (Wild Rose).....	3708		
M. Harris.....	3709	L'Irak	
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Duceppe.....	3713
L'Association coopérative d'économie familiale de Laval		M. Chrétien.....	3713
Mme Folco.....	3709	M. Duceppe.....	3713
Le projet Sumas Energy 2		M. Chrétien.....	3713
M. Strahl.....	3709	Mme Lalonde.....	3713
L'épreuve de biathlon		M. Chrétien.....	3713
M. O'Reilly.....	3709	Mme Lalonde.....	3714
		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3714

Les conflits d'intérêts

M. Blaikie	3714
M. Chrétien	3714
M. Blaikie	3714
M. Chrétien	3714

L'éthique

M. Clark	3714
M. Chrétien	3714
M. Clark	3714
M. Chrétien	3714

Les prêts gouvernementaux

M. Rajotte	3714
M. Pettigrew	3714
M. Rajotte	3714
M. Pettigrew	3715

Le prix de l'essence

M. Crête	3715
M. Rock	3715
M. Crête	3715
M. Rock	3715

La défense nationale

Mme Grey	3715
M. McCallum (Markham)	3715
Mme Grey	3715
M. McCallum (Markham)	3715

La gestion de l'offre

M. Gagnon (Champlain)	3716
M. Pettigrew	3716
M. Gagnon (Champlain)	3716
M. Pettigrew	3716

La Garde côtière

M. Cummins	3716
M. Thibault	3716
M. Cummins	3716
M. Thibault	3716

Haïti

M. Patry	3716
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	3716

Les sociétés d'assurance-vie

M. Nystrom	3717
M. Wilfert	3717

Les personnes handicapées

Mme Lill	3717
M. Wilfert	3717

L'éthique

M. Hearn	3717
M. Chrétien	3717

La sécurité nationale

M. Casey	3717
M. Chrétien	3717

Les affaires étrangères

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3717
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3717
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3717
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3718

La santé

M. Ménard	3718
Mme McLellan	3718
M. Ménard	3718
Mme McLellan	3718

La coopération internationale

M. Obhrai	3718
Mme Whelan (Essex)	3718
M. Obhrai	3718
Mme Whelan (Essex)	3718

Les affaires étrangères

Mme Folco	3718
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3719

L'agriculture

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	3719
M. Vanclief	3719
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	3719
M. Vanclief	3719

L'Irak

M. Dubé	3719
Mme Whelan (Essex)	3719

La Chambre des communes

Mme Scherrer	3719
Mme Catterall	3719

Les infrastructures routières

Mme Venne	3720
M. Collette	3720

Le registre des armes à feu

M. Hilstrom	3720
M. Cauchon	3720

La fiscalité

M. Masse	3720
M. Wilfert	3720

Présence à la Tribune

Le Président	3720
--------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**La Loi électorale du Canada**

Projet de loi C-24. Deuxième lecture	3720
M. Harris	3720
M. Reynolds	3721
M. Harb	3723
Mme Lalonde	3724
Mme Grey	3725
M. Anders	3726

Le budget**L'exposé financier du ministre des Finances**

M. Manley	3728
Motion	3728
M. Harper	3736
Motion	3736
Adoption de la motion	3736
M. Boudria	3736
Motion	3736
Adoption de la motion	3736

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**